

SÉANCE DU 18 MARS 2016

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 18 mars 2016 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, budget, contrôle de gestion

- 1 - Budget annexe lotissement Marette : reprise anticipée de résultat
 - 2 - Budget annexe lotissement Longue haie : reprise anticipée de résultat
 - 3 - Budget annexe lotissement Agel : reprise anticipée de résultat
 - 4 - Budget annexe PA Tilloy : reprise anticipée de résultat
 - 5 - Budget annexe lotissement Longues Rayes : reprise anticipée de résultat
 - 6 - Budget annexe lotissement Marette : budget primitif 2016
 - 7 - Budget annexe lotissement Longue haie : budget primitif 2016
 - 8 - Budget annexe lotissement Agel : budget primitif 2016
 - 9 - Budget annexe PA Tilloy : budget primitif 2016
 - 10 - Budget annexe lotissement Longues Rayes : budget primitif 2016
 - 11 - Politique tarifaire : actualisation annuelle
 - 12 - Convention de mutualisation des services : avenant n°4
 - 13 - Bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2015
 - 14 - Convention d'objectifs et de financement CAF 2016-2019
- Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'accueil périscolaire, extrascolaire et aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) & revalorisation de l'aide complémentaire
- 15 – Multi-accueil Saint Lucien et accueil de loisirs La Buissonnière - Travaux de rénovation
 - 16 – Soutien à l'investissement public local

Administration générale, personnel, commerce

- 17 - Délégation de service public (D.S.P.) de l'exploitation du crématorium de Beauvais
- Avenant n°5 - prolongation de la D.S.P.
- 18 - Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium de Beauvais
 - 19 - Tableau des effectifs - Ajustement
 - 20 - Convention triennale COS - avenant
 - 21 - Lancement de la procédure de mise en concurrence d'une délégation de service public simplifiée pour le marché de Noël 2016

Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public

- 22 - Conventions partenariales dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS)
- 23 - Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière animale de Beauvais

Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative

- 24 - Bourse aux initiatives citoyennes
- 25 - Attributions de subventions aux associations
- 26 - Conventonnement avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 15.000 euros

Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire

- 27 - Demandes de subventions auprès de la DRAC - projets arts plastiques

- 28 - Attribution de subventions aux associations
 - 29 - Festival Pianoscope 2016 - conventions de partenariat et demandes de subventions
 - 30 - La Batoude - Centre des arts du cirque et de la rue
- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

Sport

- 31 - Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives
- 32 - «La TRANSQUAR BEAUVAIS» Organisation 2016
- 33 - Piscine Aldebert BELLIER - Dispositif de remboursement des abonnements
- 34 - Fréquentation des piscines couvertes - Demande d'aide financière auprès du conseil départemental

Jeunesse, réussite éducative

- 35 - Lots et gratifications
 - 36 - Picardie en ligne - demande de subvention pour l'achat de matériel de studio pédagogique
- Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu
- 37 - Dénomination de la peupleraie «Bois du Moulin de la Fos» dans le quartier Voisinlieu
 - 38 - Vente de la parcelle cadastrée section AP n°268 à monsieur et madame DUARTE
 - 39 - Convention de transfert de gestion de voirie - rétablissement de la rue du Muid
 - 40 - Convention pour l'installation et la gestion de colonnes enterrées square Hermant - rue Saint Laurent
- Délégation donnée au maire – compte rendu des décisions
- Fait à Beauvais, le 11 mars 2016

VILLE DE BEAUVAIS

EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du conseil municipal

Le 18/03/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS : Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Monsieur POLLE, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Madame ROUBI-GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOU, Madame ITALIANI. .

ABSENTS : Madame THIERRY, Monsieur ILLIGOT.

POUVOIRS : Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Nicole WISSOTZKY à Monsieur Claude POLLE, Monsieur Jacques DORIDAM à

SÉANCE DU 18 MARS 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE.

Date d'affichage	25 mars 2016
Date de la convocation	11 mars 2016
Nombre de présents	39
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

MME LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose, en ouverture de ce conseil municipal, de faire une minute de silence en hommage à Monsieur Guy MIDOL, décédé le 9 février dernier, ancien conseiller municipal de la ville de Beauvais.

Minute de silence

MME LE MAIRE : Je vous remercie.

Vous trouverez sur vos tables une motion contre la fermeture de 4 classes à Beauvais. Je vous précise que j'ai évidemment envoyé un courrier au DASEN, le nouveau directeur académique, et qu'avec Cécile PARAGE, l'adjointe en charge des écoles, nous négocions en ce moment avec l'éducation nationale.

Je vous propose de voter cette motion. Je vais vous la lire.

« Le conseil municipal de Beauvais a pris connaissance de l'annonce de la fermeture possible de 4 classes à Beauvais et s'en inquiète vivement. Il souhaite manifester son inquiétude quant aux répercussions que ces fermetures entraîneraient sur les conditions d'accueil de nos enfants. En effet, cette décision porterait atteinte à la qualité de l'enseignement délivré aux enfants de notre ville qui en payeraient le plus lourd tribut, et créerait un déséquilibre encore plus profond quant au niveau et au bon fonctionnement de certaines écoles dans certains quartiers déjà en proie à de nombreuses difficultés. Aussi, soucieux de garantir l'accès de tous les enfants de notre ville à une même qualité d'accueil et d'enseignement, et de satisfaire les parents en continuant à mener des politiques ambitieuses au service des beauvaisiens, nous souhaitons ardemment que des mesures fortes puissent être engagées et que puissent être étudiées toutes les possibilités permettant de maintenir l'ouverture de certaines classes à Beauvais. C'est de l'avenir de nos enfants dont il est aujourd'hui question et nous ne pouvons le sacrifier.

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal de la ville de Beauvais interpelle les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise quant à la situation préoccupante des groupes Lanfranchi-Camus et Rostand-Daudet en réseau d'éducation prioritaire ; et des groupes Marissel A et B et Debussy-Dartois hors réseau éducation prioritaire. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal de la ville de Beauvais appelle le directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise à étudier toutes les solutions possibles permettant de maintenir l'ouverture de certaines classes à Beauvais dans l'intérêt de nos enfants, de leur bien-être et de leur épanouissement. »

Il n'y a pas de remarques particulières ? Je vous propose de voter cette motion. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je la ferai parvenir évidemment au DASEN.

M. PIA : Je voudrais, en préambule de cette séance du conseil municipal, vivement réagir au nom de la majorité Beauvais Pour Tous, et en tant que premier adjoint précisément chargé de la vie associative, au sujet de la lettre que le groupe Utile Pour Beauvais a jugé bon et utile, visiblement, d'adresser, à l'ensemble du monde associatif de Beauvais, un courrier virulent dénonçant la baisse des subventions aux associations, décidée par notre conseil municipal.

Une nouvelle fois, chers collègues de l'opposition, vous vous êtes crus permis de dire que nous avions menti sur les motifs réels de ces baisses. Alors, non seulement vous nous avez taxés de mensonges, mais bien pire encore, vous nous avez aussi taxés de mépriser le monde associatif. Comment osez-vous asséner de tels propos alors que notre équipe municipale Beauvais Pour Tous ne cesse

d'exercer, et dans la transparence totale vis-à-vis de ses actions, et de rendre des comptes précis et tangibles aux beauvaisiens. Comment pouvez-vous affirmer avec tant d'aplomb et une mauvaise foi manifeste que nous méprisons nos concitoyens ?

M. PIA (SUITE) : Alors, puisque vous m'en donnez une nouvelle fois l'occasion, messieurs VIGUIER, RAHOUI, et à vrai dire c'est vrai qu'entre les 2 personnages on ne sait plus vraiment qui fait quoi et qui assure la responsabilité du groupe de l'opposition, je vais non seulement vous rappeler avec exactitude toutes les raisons qui ont précédé et justifié cette baisse de subventions aux associations, mais je vais aussi rappeler, et de manière très complète, l'intégralité de toutes nos actions en faveur du monde associatif. Ça va être un peu long mais au moins c'est ce que vous aurez cherché. De sorte que toute la lumière sera ainsi faite et que nos concitoyens ne soient pas pris dans le filet de vos mensonges.

Je tiens tout d'abord à vous rappeler que lorsque votre poulain et candidat Monsieur HOLLANDE s'est présenté à l'élection présidentielle en 2012, il avait très généreusement promis ce qu'on appelait alors le pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales. C'était, si je ne m'abuse, la proposition 54 du programme de Monsieur HOLLANDE. Spontanément, nous avons tous bien voulu croire ces propositions, qui assuraient de garantir le niveau des dotations à leur niveau de l'époque, tout en réformant la fiscalité et en donnant plus d'autonomie aux collectivités. En fait, c'est totalement l'inverse qui s'est produit. Donc qui a menti ? Est-ce nous ? Qui a décidé de soustraire plus de 11 milliards d'euros aux collectivités territoriales ? Est-ce encore nous ? Je crois que vous vous méprenez ou vous vous trompez quant à la source du problème, car c'est bien votre gouvernement socialiste qui est à l'origine de ces baisses dramatiques pour nos collectivités territoriales. Celui de Monsieur VALLS, que vous dénoncez vous-mêmes par ailleurs, et qui, suite aux élections municipales de 2014, a résolument pris la décision de couper à la hache dans les dotations d'Etat allouées aux collectivités locales. Le sécateur, comme vous le dites Monsieur RAHOUI, ce n'est pas nous, c'est vous.

Et parce que vous n'êtes jamais à une contradiction près, je tiens à souligner que depuis ces dernières années vous avez un président qui fait exactement le contraire de ce qu'il avait annoncé initialement dans son projet présidentiel et en plus vous vous permettez de nous donner des leçons, c'est le monde à l'envers ! Vous affirmez que nous avons mal géré la ville alors même que la quasi-totalité des communes, de droite comme de gauche d'ailleurs, sont dans une situation ô combien difficile du fait de ces baisses des dotations d'Etat.

Monsieur VIGUIER, c'est vous qui venez nous faire la morale au sujet des baisses de subventions aux associations. Comment pouvez-vous tenir ce discours ? Une nouvelle fois, je vais vous rafraîchir la mémoire. On a déjà eu l'occasion de vous le dire mais on va vous le redire. Qu'avez-vous précisément fait lorsque vous siégiez au conseil régional, présidé alors par le groupe socialiste en 2010 ? Vous estimez vraiment que vous avez tout mis en œuvre pour sauver les associations beauvaisiennes ? Les moins 40 % : l'A.S.B.O. ; moins 40 % pour le Bouc Handball ; moins 40 % pour le B.R.C. ; moins 40 % pour le triathlon ; moins 43 % pour le Bouc Volley. Pire encore, lorsque vous siégiez au conseil général, vous avez décidé la suppression pure et simple, et puisque c'est l'actualité, de la subvention dédiée au festival du Blues autour du zinc. Rien, Monsieur VIGUIER, vous n'avez strictement rien fait, pas bougé le petit doigt. Au lieu de valoriser le monde associatif et vous battre, vous avez laissé faire ces baisses. Mais voyez-vous, ce qui me blesse, et je l'ai dit au début, et m'affecte le plus dans votre lettre, c'est un mot, le mot « méprisant ». C'est indigne et mesquin de nous dire cela. Comment pouvez-vous dire que nous sommes méprisants ? C'est honteux et c'est scandaleux. Vous appelez mépris le fait de notifier bien en amont de nos décisions et à l'ensemble des associations par un courrier des services municipaux de la ville de Beauvais les baisses de subventions. Vous qualifiez de mépris le fait que, sous mon égide, ait été organisée en juin 2014 une réunion préventive à la Maladrerie Saint-Lazare à laquelle toutes les associations sans exception étaient conviées et à laquelle tous mes collègues ici présents adjoints étaient présents. Ça c'est vraiment un bel exemple de solidarité, un bel exemple de transparence et de respect et de devoir d'information et de communication à nos concitoyens, et plus particulièrement à nos associations.

M. PIA (SUITE) : Madame ROUBI, dans les yeux Madame ROUBI, en tant que président du CIDF, comment pouvez-vous dire que je sois méprisant vis-à-vis des associations ? Comment pouvez-vous affirmer cela ? Je ne crois pas que vous le pensiez. Que vous nous reprochiez certains de nos choix, après tout vous êtes dans votre rôle et cela fait partie du jeu politique, mais je ne peux pas

SÉANCE DU 18 MARS 2016

vous laisser dire que nous sommes méprisants vis-à-vis des associations et de nos concitoyens de manière générale. Je le prends, et nous le prenons, équipe municipale Beauvais Pour Tous, comme une insulte, une injure, un parjure, quand on pense à toutes les heures que nous passons avec mes collègues, conseillers municipaux, adjoints, Madame le Sénateur-Maire et moi-même, à nous rendre sur les manifestations culturelles, sportives, sociales ; toutes les heures que nous passons dans les conseils d'administration, les assemblées générales des associations, pour expliquer le contexte actuel ; mais surtout et avant tout pour écouter, entendre, comprendre les difficultés de nos associations. Je sais, nous ne faisons que le job. Mais le job, on le fait avec tout notre cœur et notre volonté de bien faire. C'est vous qui êtes méprisants, chers collègues de l'opposition, vous et votre gouvernement, le gouvernement socialiste.

Comment pouvez-vous dire que nous méprisons les associations avec un budget tout de même de près de 5 millions d'euros, que nous avons maintenu avec un niveau de soutien financier bien plus élevé que les autres villes de la même strate de population ? A cela, il faut aussi ajouter les subventions qui sont accordées au secteur associatif dans le cadre de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le contrat de ville, de la bourse aux initiatives citoyennes et des compétences insertion, de prévention délinquance. J'estime que cela démontre très largement notre attachement à préserver au maximum le secteur associatif, alors que nous demandons aux services municipaux de faire des efforts sans précédent pour réduire nos dépenses de fonctionnement et de communication.

Les arguments que vous avancez sont donc complètement fallacieux et ne se tiennent absolument pas puisque ces derniers budgets sont en baisse constante depuis plusieurs années. Ils révèlent d'autant plus votre duplicité alors que vous avez vous-mêmes voté la motion dénonçant la baisse des dotations de l'Etat au conseil municipal, je vous le rappelle c'était le 15 octobre 2015. De plus, avec de tels propos, vous ne respectez même pas l'action colossale des services municipaux qui se mobilisent sans relâche pour accompagner nos associations dans leurs projets, leurs actions, pour les accompagner aussi dans leurs difficultés. Et là je vais vous faire la liste de tout ce que nous faisons : la mise à disposition à titre gracieux des salles municipales ; le prêt du matériel, barnum, tables, chaises entre autres ; la promotion des manifestations et actions associatives à travers les bulletins municipaux, les bulletins de quartier, les réseaux sociaux ; l'action de la maison des associations sous la houlette de Séverine TOUTAIN, qui est responsable de la vie associative, et de son équipe, dont le rôle est d'offrir un service ressource aux associations pour les aider dans leurs démarches, organiser des formations, être à l'écoute, les informer, les orienter, les renseigner, les conseiller, et les aider financièrement et matériellement, mais aussi être le relais intermédiaire et le lien entre les dirigeants associatifs et les autres délégations spécialisées, le sport, l'action culturelle, le C.C.A.S., le patrimoine, etc. Nous finançons également les dispositifs d'accompagnements locaux. Nous soutenons également les groupements d'employeurs associatifs. Je n'oublie pas bien sûr le service politique de la ville qui, avec ses agents de proximité, est à l'écoute des associations dans le cadre des coordinations de quartier. Il y a eu aussi la création du conseil de la vie associative dont l'installation s'est faite, je vous le rappelle, le 11 décembre 2014, qui a permis à la ville de Beauvais d'offrir à l'ensemble du monde associatif un outil démocratique de réflexion et de débats. Nous avons eu aussi l'organisation des états généraux de la vie associative, c'était le 7 juin 2014, qui ont permis de mesurer la qualité et la vitalité du secteur associatif. Nous avons eu la création d'un observatoire de la vie associative, la remise du prix du bénévolat qui salue depuis 2011 la précieuse contribution des bénévoles beauvaisiens au rayonnement de la ville.

M. PIA (SUITE) : La liste est encore incomplète, je pourrais encore vous en entretenir pendant au moins une demi-heure.

Alors mes chers collègues, pour conclure, puisqu'il faut bien conclure et en finir, quand je vous lis et que je vous écoute je me dis que vous êtes vraiment mais vraiment totalement à côté de la plaque, car je sais que les associations respectent et comprennent nos décisions même si effectivement elles en pâtissent. Je me dis aussi que parmi vous, certains, certaines, ne peuvent vraiment pas penser à ce qu'ils disent ou à ce qu'on leur fait dire. Mais voilà, vous faites votre politique, cette politique que justement nos concitoyens ont aujourd'hui en horreur et rejettent profondément. Parce que nos concitoyens ont avant tout besoin d'une action politique responsable, exemplaire, transparente et non pas un discours populiste, cynique, et qui tente de les instrumentaliser en dépit de la vérité et du bon sens. Je vous remercie.

MME ITALIANI : Avant toutes les délibérations de budget, je voulais savoir si vous avez un peu anticipé la hausse du point d'indice des fonctionnaires et quel serait un peu l'impact au niveau du budget primitif et de l'enveloppe personnels ?

MME LE MAIRE : J'ai bien sûr une idée Madame ITALIANI, je vous propose à la fin de ce Conseil, dans le cadre des questions diverses, de pouvoir répondre à votre question. Vous me la rappelez, j'y répondrai.

DÉLIBÉRATION N°2016-108
(RAPPORT RÉF 2016-108)

**Budget annexe lotissement Marette :
 reprise anticipée de résultat**

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du code général des collectivités territoriales, le conseil communal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats 2015 au budget primitif 2016 du budget annexe lotissement Marette.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- résultat de fonctionnement reporté de +226.845,60 €
- solde d'exécution de la section d'investissement reporté de -10.069,57 €.

il est proposé au conseil municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 ;
- de constater au budget primitif 2016 un résultat de fonctionnement reporté (article 002) de +226.845,60 € et un solde d'exécution de la section d'investissement reporté (article 001) de -10.069,57€.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**1 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MARETTE :
 REPRISE ANTICIPÉE DE RESULTAT**

M. JULLIEN : J'espère être un tout petit peu moins long que mon collègue Franck PIA qui a présenté brillamment ce que nous pensons tous de cette lettre que vous avez adressée à l'ensemble des associations. Même si mon propos va couvrir un ensemble de 10 dossiers, je vous propose en un seul exposé, assez bref mais assez complet, de vous présenter les 5 reprises anticipées de résultat : du lotissement de la Marette, de la Longue Haie, d'Agel, de Tilloy, et Longues Rayes ; et en même temps, nous enchaînerons sur les budgets primitifs de ces budgets annexes de lotissement.

En quelques mots, mes chers collègues, puisque ces budgets primitifs et ces reprises anticipées de résultats sont complètement liés, je vais faire une petite synthèse. D'abord, il faut rappeler que l'adoption des budgets primitifs 2016 de ces opérations de lotissement, ce sont des opérations essentiellement d'investissement, sont décalées dans le temps par rapport à l'adoption du budget primitif car il était nécessaire de pouvoir comptabiliser les stocks issus de la clôture d'exercice. Alors, qu'est-ce que c'est que ces stocks ? C'est tout simplement la vérification des stocks qui restent éventuellement prêts à être vendus et qui peuvent rentrer dans la création d'un programme de vente pour l'exercice 2016. Mais ça permet également de constater les résultats en matière de cessions au titre de l'exercice 2015, même si ces résultats ne sont pas encore complètement définitifs car nous attendons les chiffres de notre comptable public, c'est-à-dire les comptes de gestion, pour pouvoir présenter les comptes administratifs de l'année 2015 de ces différents budgets lors des mois de mai ou juin prochains.

En ce qui concerne la Marette, nous pouvons constater qu'au titre de cette reprise de résultat de fonctionnement, c'est excédentaire au titre de 2015 de 226 846 €. Nous avons, au titre des cessions, pour le budget primitif 2016 de la Marette, à prévoir le rachat par le budget principal de la dernière parcelle. Sur cette zone il ne reste qu'une seule parcelle et cette dernière parcelle, plutôt que de la commercialiser, nous estimons que nous pourrions la conserver en réserve foncière, ce qui entraînerait un bénéfice pour le budget annexe de la Marette de 44 831 € et un coût supplémentaire pour le budget principal au titre des investissements de 44 831 €. C'est un résultat prévisionnel de clôture pour ce budget annexe de la Marette excédentaire de 261 617 € qui sera reversé au budget principal. Sachant que nous envisageons, au titre de l'exercice 2016, de clôturer ce budget annexe de la Marette puisque l'ensemble des parcelles aura été vendu.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-109 (RAPPORT RÉF 2016-109)

Budget annexe lotissement Longue haie : reprise anticipée de résultat

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du code général des collectivités territoriales, le conseil communal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats 2015 au budget primitif 2016 du budget annexe lotissement Longue Haie.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- résultat de fonctionnement reporté de +131.928,73 €
- un solde de restes à réaliser de fonctionnement de -3.320,52€
- solde d'exécution de la section d'investissement reporté de +260.282,30 €.

il est proposé au conseil municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 ;
- de constater au budget primitif 2016 un résultat de fonctionnement reporté (article 002) de +131.928,73 €, un solde de restes à réaliser de fonctionnement de -3.320,52 € et un solde d'exécution de la section d'investissement reporté (article 001) de +260.282,30 €.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

2- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LONGUE HAIE : REPRISE ANTICIPÉE DE RESULTAT

M JULLIEN : Un mot sur le budget annexe de la Longue Haie. Les résultats 2015 sont excédentaires : 131 229 € en fonctionnement ; excédentaire également en investissement pour 260 282 €. Nous prévoyons pour l'exercice 2016 en matière de cession de parcelle 530 760 € ; de réduire différentes dépenses pour l'exercice de 43 321 €. Et, nous envisageons également le remboursement d'un emprunt qui arrive à échéance pour 1 250 000 €. Ce différentiel nécessite un nouvel emprunt pour pouvoir couvrir la différence, pour 370 000 €. Cette somme-là, compte tenu des prévisions de cession qui sont prévues, on ne devrait pas le réaliser mais on doit quand même l'inscrire sur le plan budgétaire, en raison des règles qui nous sont imposées par la circulaire comptable M14. Pour le résultat prévisionnel de clôture de ce budget, on estime que l'on pourrait tirer un résultat positif d'environ 700 000 € sur le budget annexe de la Longue Haie lorsque nous aurons terminé l'ensemble des opérations.

DÉLIBÉRATION N°2016-111
(RAPPORT RÉF 2016-111)

**Budget annexe lotissement Agel :
reprise anticipée de résultat**

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du code général des collectivités territoriales, le conseil communal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats 2015 au budget primitif 2016 du budget annexe lotissement Agel.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- solde d'exécution de la section d'investissement reporté de -3.139.997,29 €

il est proposé au conseil municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 ;

- de constater au budget primitif 2015 un solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) de -3.139.997,29 €.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**3- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL : REPRISE
ANTICIPÉE DE RESULTAT**

M. JULLIEN Le budget annexe Agel, il enregistre d'abord une avance du budget principal de 750 000 €, que nous avons votée en février dernier. Nous avons besoin de financer à titre complémentaire environ 2,4 millions d'euros et nous estimons que le résultat prévisionnel de clôture deviendrait quasiment à l'équilibre en tenant compte des reprises de résultat et d'autres budgets annexes, et d'une subvention en provenance du budget principal de 1,5 million d'euros. Sur cette zone Agel, c'est-à-dire ce qui couvrait le périmètre de l'ancienne caserne Agel, nous avons du mal à vendre les parcelles qui sont aménagées et nous ne pouvons pas les garder en l'état d'une manière indéfinie. Il faudra bien qu'un jour nous clôturons ce budget annexe Agel. Je ne peux pas vous dire maintenant quand est-ce que nous serons en mesure de le clôturer mais il faudra qu'on en termine bientôt.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-112 (RAPPORT RÉF 2016-112)

Budget annexe PA Tilloy : reprise anticipée de résultat

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du code général des collectivités territoriales, le conseil communal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats 2015 au budget primitif 2016 du budget annexe parc d'activités du Tilloy.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- un solde de restes à réaliser de fonctionnement de -8.296,25 €
- solde d'exécution de la section d'investissement reporté de -781.712,31 €
- un solde de restes à réaliser d'investissement de +690.000,00 €

il est proposé au conseil municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 ;
- de constater au budget primitif 2016 un solde de restes à réaliser de fonctionnement de -8.296,25 €, un solde d'exécution de la section d'investissement reporté (article 001) de -781.712,31 € et un solde de restes à réaliser d'investissement de +690.000,00 €.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

4 – BUDGET ANNEXE PA TILLOY : REPRIS ANTICIPÉE DE RESULTAT

M. JULLIEN Pour le parc d'activité du Tilloy, il y a un besoin de financement de 781 712 €, qui est comblé par un recours prévisionnel à l'emprunt à hauteur équivalente. 690 000 € sont déjà contractualisés, ce qui veut dire en clair que nous avons déjà négocié avec les banques à ce niveau-là. Le résultat prévisionnel de clôture est estimé à environ 100 000 € et ce budget sera transféré à l'Agglomération au 1er janvier 2017 au vu des dispositions de la loi NOTRe. Pourquoi y a-t-il une différence par rapport aux autres budgets annexes ? C'est que le parc d'activité du Tilloy est un parc d'activité à vocation économique. La compétence de la Communauté d'Agglomération est sur le terrain économique et nous sommes tenus de transférer ce budget annexe avec son résultat à la Communauté d'Agglomération.

**DÉLIBÉRATION N°2016-113
(RAPPORT RÉF 2016-113)**

**Budget annexe lotissement Longues Rayes :
reprise anticipée de résultat**

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L2311-5 et R2311-13 du code général des collectivités territoriales, le conseil communal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats 2015 au budget primitif 2016 du budget annexe lotissement Longues Rayes.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- solde d'exécution de la section d'investissement reporté de -285.606,47 €

il est proposé au conseil municipal :

- de décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 ;

- de constater au budget primitif 2016 un solde d'exécution de la section d'investissement reporté (article 001) de -285.606,47 €.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**5 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LONGUES RAYES :
REPRISE ANTICIPÉE DE RESULTAT**

M. JULLIEN Il nous reste en budget de lotissement les Longues Rayes. Résultat prévisionnel de clôture déficitaire de 285 000 €, qui devra être financé par une subvention en provenance du budget principal et que nous aurons à confirmer lors d'une prochaine décision modificative après le vote des comptes administratifs 2015. Voilà Madame le Maire en quelques mots ces 10 rapports et je vous propose de faire voter les 10 délibérations de reprises de résultat et également de vote des budgets primitifs les uns après les autres.

MME LE MAIRE Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions sur l'un ou l'autre de ces budgets ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Le budget annexe lotissement la Marette. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 7 abstentions. Est-ce que ce sont les mêmes votes pour les 10 budgets ? Très bien. Donc nous avons voté ces 10 budgets avec 7 absentions.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-115

(RAPPORT RÉF 2016-115)

Budget annexe lotissement Marette : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe « zone de la Marette » qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	271.686,90	Recettes de l'exercice	44.841,30
		Résultat fonctionnement reporté	226.845,60
Total :	271.686,90	Total :	271.686,90

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	0,00	Recettes de l'exercice	10.069,57
Solde exécution investissement reporté	10.069,57		
Total :	10.069,57	Total :	10.069,57

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-116

(RAPPORT RÉF 2016-116)

Budget annexe lotissement Longue haie : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe « lotissement de la longue Haie » qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	722.688,73	Recettes de l'exercice	594.080,52
Restes à réaliser	3.320,52	Résultat de fct reporté	131.928,73
Total :	726.009,25	Total :	726.009,25

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.293.320,52	Recettes de l'exercice	1.033.038,22
Solde exécution investissement reporté	260.282,30		
Total :	1.293.320,52	Total :	1.293.320,52

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-118

(RAPPORT RÉF 2016-118)

Budget annexe lotissement Agel : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe « lotissement Agel » qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	10.000,00	Recettes de l'exercice	10.000,00
Total :	10.000,00	Total :	10.000,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	10.000,00	Recettes de l'exercice	3.149.997,29
Solde exécution investissement reporté	3.139.997,29		
Total :	3.149.997,29	Total :	3.149.997,29

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-119

(RAPPORT RÉF 2016-119)

Budget annexe PA Tilloy : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe « parc d'activités du Tilloy » qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	42.000,00	Recettes de l'exercice	50.296,25
Restes à réaliser	8.296,25		
Total :	50.296,25	Total :	50.296,25

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	44.296,25	Recettes de l'exercice	136.008,56
Solde exécution investissement reporté	781.712,31	Restes à réaliser	690.000,00
Total :	826.008,56	Total :	826.008,56

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-120

(RAPPORT RÉF 2016-120)

Budget annexe lotissement Longues Rayes : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe « lotissement les Longues Rayes » qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	285.606,47	Recettes de l'exercice	285.606,47
Total :	285.606,47	Total :	285.606,47

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde exécution investissement reporté	285.606,47	Recettes de l'exercice	285.606,47
Total :	285.606,47	Total :	285.606,47

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

7000

SÉANCE DU 18 MARS 2016

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-127

(RAPPORT RÉF 2016-127)

Politique tarifaire : actualisation annuelle

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Le présent rapport a pour objet l'actualisation des tarifs municipaux. Il est donc proposé d'approuver les nouveaux tarifs suivants :

Num	DÉSIGNATION	Tarifs 2015	Propos. Tarifs 2016 (1)	Date entrée en vigueur (1)	Date entrée en vigueur (1)
		(1) Tarifs applicables au 1/09/2016 sauf mention contraire dans la colonne «date entrée en vigueur»			
3	Enfance / Jeunesse				
4	Point cyber espaces multimédia				
5	Abonnement résident CAB jeunes de 8 à 18 ans (consommables compris)	gratuit	gratuit		
6	Abonnement résident CAB adultes (consommables compris)	gratuit	gratuit		
7	Abonnement résident CAB famille (consommables compris)	gratuit	gratuit		
8	Abonnement non résident CAB jeunes de 8 à 18 ans (consommables compris)	gratuit	gratuit		
9	Abonnement non résident CAB adultes (consommables compris)	gratuit	gratuit		
10	Abonnement non résident CAB famille (consommables compris)	gratuit	gratuit		
11	titulaire de la carte BOP selon tranches horaires	gratuit	gratuit		
12	Tarifification des animations de quartier-Carnet A (Bleu)				
13	Tarif « extérieur » : à ajouter au tarif pour les jeunes n'habitant pas la commune (tarif A)	1,00	1,00		
14	Contribution transport à ajouter au tarif pour sorties hors Beauvais nécessitant un transport (tarif B)	1,00	1,00		
15	Tarif Détente sortie ou animation d'un coût d'entrée inférieur à 2,50 € (tarif C)	1,00	1,00		
16	Tarif escapade sortie ou animation d'un coût d'entrée compris entre 2,51€ et 6,00 € (tarif D)	2,50	2,50		
17	Tarif évasion sortie ou animation d'un coût d'entrée compris entre 6,01 € et 12,00€ (tarif E)	5,00	5,00		
18	Tarif « Passion » sortie ou animation d'un coût supérieur à 12€ (tarif F)	9,50	9,50		
19	Tarif « Engagement » sortie ou animation pour laquelle une contrepartie est réalisée par le jeune (tarif G)	6,50	6,50		
20	Tarif « Séjour » par nuit (de 1 à 3 nuits) (tarif H)	10,00	10,00		
21	Tarif « séjour projet spécifique » par nuit dans le cadre d'une sortie ou animation relevant d'un projet (tarif I)	5,00	5,00		
22	Séjour court par jour (1 nuitée au moins)	8,50	8,50		
23	Résident CAB stage technique encadrement ville	8,00	10,00	01/06/2016	Harmonisation avec tarifs lignes 47 à 50
24	Non résident CAB stage technique encadrement ville	10,50	13,00	01/06/2016	
25	Résident CAB stage technique avec prestation extérieure	11,00	25,00	01/06/2016	
26	Non résident CAB stage technique avec prestation extérieure	15,00	31,00	01/06/2016	
27	Résident CAB stage d'approfondissement ou qualifiant	22,00	22,00		
28	Non résident CAB stage d'approfondissement ou qualifiant	30,00	30,00		
29	Spectacle Noël pour tous				
30	Tarif beauvaisien	gratuit	gratuit		
31	Tarif extérieur	8,00	8,50		
41					
42	Club science : animation régulière de 2 h le mercredi (hors vacances) sur H2O, tarif annuel	25,00	25,00	01/09/2016	
43					

44	Coordinations des activités éducatives Activités de découvertes : animation ponctuelle à partir d'1 heure 1/2, tarif à la séance	2,50	2,50	01/09/2016	
45	Animation d'un groupe de 8 enfants de – 7 ans *	31,00	31,00	01/09/2016	
46	Animation d'un groupe de 12 enfants de 7 ans et plus *	31,00	31,00	01/09/2016	
47	Résident CAB : stage technique encadrement ville (à partir d'1 heure1/2 / jour pendant une semaine)	8,00	10,00	01/06/2016	Harmonisation avec tarifs lignes 23 à 26
48	Résident CAB : stage technique avec prestation extérieure (à partir d'1 heure1/2 / jour pendant une semaine)	11,00	25,00	01/06/2016	
49	Non résident CAB : stage technique encadrement ville (à partir d'1 heure1/2 / jour pendant une semaine)	10,50	13,00	01/06/2016	
50	Non résident CAB : stage technique avec prestation extérieure (à partir d'1 heure1/2 / jour pendant une semaine)	15,00	31,00	01/06/2016	
51	Résident CAB : Stage technique avec achat de matériel supérieur à 50 euros remis au stagiaire - encadrement ville (à partir d'1 heure 1/2 /jour pendant une semaine)	-	40,00	01/06/2016	Nouveaux tarifs : Exemples : fabrication ton robot, la bôme d'arcade etc. Mode de calcul : CAB : 60 % du matériel + coût du stage ; Hors CAB : 100 % du matériel + coût du stage
52	Non Résident CAB : Stage technique avec achat de matériel supérieur à 50 euros remis au stagiaire - encadrement ville (à partir d'1 heure 1/2 /jour pendant une semaine)	-	70,00	01/06/2016	
53	Résident CAB : Stage technique avec achat de matériel supérieur à 100 euros remis au stagiaire - encadrement ville (à partir d'1 heure 1/2 /jour pendant une semaine)	-	75,00	01/06/2016	
54	Non Résident CAB : Stage technique avec achat de matériel supérieur à 100 euros remis au stagiaire - encadrement ville (à partir d'1 heure 1/2 /jour pendant une semaine)	-	125,00	01/06/2016	
55					
56					
57	Activités / Équipements sportifs et de loisirs				
58	École municipale d'initiation sportive				
59	Droits d'inscription (pour un an)	25,00	30,00	01/08/2016	
60	Stages animations sportives				
61	Résident CAB stage technique encadrement ville	10,00	10,00	01/06/2016	Idem tarifs lignes, 23,24, 47 et 49
62	Non résident CAB stage technique encadrement ville	13,00	13,00	01/06/2016	
63	Résident CAB stage technique avec prestation extérieure	25,00	25,00		
64	Non résident CAB stage technique avec prestation extérieure	31,00	31,00		
65	Base nautique - activités (la 1/2 heure)				
66	bateaux à pédales, barque	7,50	8,00	01/01/2017	
67	Véhicule à pédales 4 places	7,50	8,00	01/01/2017	
68	Véhicule à pédales 6 places	10,00	10,50	01/01/2017	
69	Trampoline aquatique (le 1/4 d'heure)	0,50	0,50	01/01/2017	
70	Base nautique - location de matériel 2 heures				
71	Catamaran	9,50	10,00	01/01/2017	
72	Dériveur	9,50	10,00	01/01/2017	
73	Planche à voile	9,50	10,00	01/01/2017	
74	Canoe Kayak	9,50	10,00	01/01/2017	
75	Optimist	9,50	10,00	01/01/2017	
76	Combinaison	3,00	3,00	01/01/2017	
77	Base nautique - Embarcation particulière			01/01/2017	
78	Mise à l'eau pour les propriétaires de bateau	10,50	10,50	01/01/2017	
79	Abonnement mensuel (mise à l'eau pour les propriétaires de bateau)	42,00	42,00	01/01/2017	
80	Descente du Thérain en Kayak, à partir de 12 ans, par groupe de 12 personnes maximum, encadrement par un moniteur et sur réservation-tarif par personne	19,00	20,00	01/01/2017	
81	École de Voile et de Kayak - stage initiation ou perfectionnement (la semaine) -				
82	Résident CAB – moins de 18 ans	27,00	28,00	01/01/2017	
83	Résident CAB – plus de 18 ans	54,00	55,00	01/01/2017	
84	Non résident CAB – moins de 18 ans	54,00	55,00	01/01/2017	
85	Non résident CAB – plus de 18 ans	108,00	110,00	01/01/2017	
86	Groupe hors scolaires 1er degré - mise à disposition du matériel (les 2 heures)	40,00	50,00	01/01/2017	

SÉANCE DU 18 MARS 2016

87	Groupe hors scolaires 1er degré - mise à disposition du matériel et d'un moniteur (la séance)	75,00	90,00	01/01/2017	
88	Base nautique-activités terrestres de plein air avec encadrement (la séance)			01/01/2017	
89	La séance	3,10	3,50	01/01/2017	
90	Les 10 séances	27,00	30,00	01/01/2017	
91	Groupe hors scolaires 1er degré – Activités terrestres de plein air avec mise à disposition de matériel (la séance)	30,00	33,00		
92	Groupe hors scolaires 1er degré – Activités terrestres de plein air avec mise à disposition de matériel et d'un éducateur sportif (la séance)	56,00	61,00		
93	Mise à disposition des Équipements sportifs aux lycées publics et privés, collèges privés*, Universités, UNSS et organismes d'enseignement et de formation professionnelle.				* Les tarifs s'appliquent aux collèges privés pour lesquels la ville ne perçoit pas de participation du département.
94	Salle des sports / heure	10,00	10,50		
95	Terrain de plein air / heure	5,80	6,00		
96	Piscine : le couloir / heure	10,00	10,50		
97	Piscine : les 4 couloirs / heure	27,70	29,00		
98	Piscines				
99	titulaire de la carte BOP selon tranches horaires	gratuit	gratuit		
100	moins de 25 ans (l'entrée)	2,00	2,00		
101	adultes (l'entrée)	2,50	2,50		
102	Abonnement moins de 25 ans (12 entrées)	20,00	20,00		
103	Abonnements adultes (12 entrées)	25,00	25,00		
104	Titulaire de la carte Privilège selon tranches horaires	gratuit	gratuit		
105	Stage activités aquatiques enfants du lundi au vendredi – la semaine	28,00	28,00		
106	Leçons de natation débutants - La séance	7,00	7,00		
107	Leçons de natation débutants – L'abonnement de 12 leçons	70,00	70,00		
108	Activités aquatiques – La séance	7,00	7,00		
109	Activités aquatiques – L'abonnement de 12 séances	70,00	70,00		
110	Activités aquatiques – La séance créneau horaire du midi selon planning	5,00	5,00		
111	Activités aquatiques – L'abonnement de 12 séances créneau horaire du midi selon planning	50,00	50,00		
112	150 entrées piscines stratégie marketing quota annuel	-	gratuit		nouveauté
113	100 entrées activités stratégie marketing quota annuel	-	gratuit		nouveauté
114	Baignade du Plan d'eau du Canada				
115	titulaire de la carte BOP selon tranches horaires	gratuit	gratuit		
116	moins de 25 ans (l'entrée)	2,50	2,50	25/06/16	
117	adultes (l'entrée)	3,00	3,00	25/06/16	
118	Abonnement moins de 25 ans (12 entrées)	25,00	25,00	25/06/16	
119	Abonnements adultes (12 entrées)	30,00	30,00	25/06/16	
120	Pêche au Plan d'eau du Canada (petit plan d'eau sauf partie Sud)				
121	Abonnement à l'année (26 ans dans l'année)	66,00	66,00	01/01/2017	
122	Abonnement 18 - 25 ans (18 ans dans l'année)	39,50	39,50	01/01/2017	
123	Abonnement de 15 jours consécutifs	27,00	27,00	01/01/2017	
124	Abonnement à la journée	8,00	8,00	01/01/2017	
125	Abonnement pour personnes handicapées à 80%	gratuit	gratuit	01/01/2017	
126	Abonnement moins de 18 ans	gratuit	gratuit	01/01/2017	
127	Concours par jour et par pêcheur :			01/01/2017	
128	- de 18 ans	40,00	40,00	01/01/2017	
129	+ de 18 ans	66,00	66,00	01/01/2017	
130	Occupation du domaine Public				
136	Occupation provisoire par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz / mètre	0,35	0,35		Au cours chantiers travaux sur les canalisations de gaz
137	Occupation par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz : L = longueur canalisation exprimée en mètres	(0,035X L) + 100	(0,035X L) + 100		
138					
139	Occupations commerciales du domaine public				

140	Marchés				
141	chalet rue piétonne (par semaine)	55,00	56,00	01/01/2017	
142	Marché du mercredi				
143	par abonné, par mois/mètre linéaire	4,00	4,00	01/01/2017	Perception des droits de place 11 mois sur 12
144	par volant, par jour/mètre linéaire	1,50	1,50	01/01/2017	
145	Marché du samedi			01/01/2017	
146	par abonné, par mois/mètre linéaire	6,50	6,50	01/01/2017	Perception des droits de place 11 mois sur 12
147	par volant, par jour/mètre linéaire	2,00	2,00	01/01/2017	
148	Marché de quartier			01/01/2017	
149	par abonné, par mois/mètre linéaire	2,50	2,50	01/01/2017	Perception des droits de place 11 mois sur 12
150	par volant, par jour/mètre linéaire	1,50	1,50	01/01/2017	
151	Espace piéton et place Jeanne Hachette			01/01/2017	
152	Démonstrateur et posticheurs - mercredi et samedi/jour	15,00	16,00	01/01/2017	
153	Camion alimentaire /jour de présence	-	20,00	01/04/2017	Nouveauté
154	Redevance d'animations & promotion du marché du centre ville			01/01/2017	
155	Brocanteurs rue St Pierre limité à 8 mètres /jour	21,00	22,00	01/01/2017	
156	Marchands ambulants et forains				
157	Hyper Centre (à l'intérieur de l'anneau de circulation)				
158	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	34,00	34,00	01/01/2017	
159	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	260,00	260,00	01/01/2017	
160	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait journalier	35,00	35,00	01/01/2017	
161	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel	290,00	290,00	01/01/2017	
162	Centre-ville (entre l'anneau de circulation et les boulevards)			01/01/2017	
163	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	20,00	20,00	01/01/2017	
164	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	190,00	190,00	01/01/2017	
165	Périphérie (à l'extérieur des boulevards)			01/01/2017	
166	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	7,50	7,50	01/01/2017	
167	Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	130,00	130,00	01/01/2017	
168	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel(<=3kwwatts)	162,00	162,00	01/01/2017	
169	Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel(>=3kwwattsà<=12k watts)	178,00	178,00	01/01/2017	
170	Exposition de voitures sur le domaine public				
171	Par voiture et par jour	21,00	22,00	01/01/2017	
172	Animation foraine de juin sur le domaine public (au m²) *				
173	Métiers jusqu'à 50 m²	2,00	2,00	01/06/2017	
174	Métiers de 51m² à 100 m²	1,75	1,75	01/06/2017	
175	Métiers de plus de 100 m²	1,50	1,50	01/06/2017	
176	Caravane-forfait par fête	20,00	20,00	01/06/2017	
177	* y compris consommation eau				
178	Carrousel Place Jeanne Hachette				
179	Par mois	460,00	460,00	01/01/2017	
180					
181	Occupation privative et commerciale du domaine public				
182	Terrasses de plein air en Centre-ville (le m² par an)	18,50	18,50	01/01/2017	
183	Terrasses de plein air hors centre-ville (le m² par an)	8,50	8,50	01/01/2017	
184	Terrasses fermées (le m² par an)	36,50	36,50	01/01/2017	

SÉANCE DU 18 MARS 2016

185	Terrasses ouvertes (le m²/an)	23,00	23,00	01/01/2017	Les terrasses ouvertes sont celles dont les éléments de couverture sont fixés au sol de manière permanente
186	Branchement-forfait annuel<=3kwatts (terrasses) en sus de la redevance d'occupation du domaine public	256,00	256,00	01/01/2017	
187	Étalages non réfrigérés pour saillie mobile sur la voie publique (le m² par an)	14,00	14,00	01/01/2017	
188	Porte-revues ou menus, tourniquets, congélateurs, distributeurs électriques ou non, rôtissoires, étals réfrigérés, plaques électriques et triporteur (le m² par an)	36,00	36,00	01/01/2017	les panneaux mobiles sont installés par les commerçants devant leur boutique ou à proximité et occupent le domaine public. Si le commerce est déjà taxé au titre "des terrasses", il ne devra pas s'acquitter d'une redevance supplémentaire. Par contre, ce droit pour occupation du domaine public est indépendant de la taxe locale sur la publicité extérieure et s'y ajoute.
189	Panneau publicitaire ou information	52,50	52,50	01/01/2017	supports autres que ceux listés ligne précédente. Mêmes conditions d'application.
190					
191	Parking giratoire de la Marette/an (droits et obligations définis par convention)	20,00	20,00		
192					
193	Mise à disposition des riverains de sente desservant leur habitation en échange d'entretien	gratuit	gratuit		
194					
195	Occupation commerciale du domaine public par les véhicules 2 roues à moteurs				
196	le m² par an, dans la limite de 12 m²	60,00	60,00	01/01/2017	
197	Manifestations *			01/01/2017	
198	Mise à disposition du Parc urbain St Quentin -jusqu'à 300 m²- par jour	157,00	157,00	01/01/2017	
199	Mise à disposition du Parc urbain St Quentin -de 301 m² à jusqu'à 1.000 m²- par jour	260,00	260,00	01/01/2017	
200	Mise à disposition du Parc urbain St Quentin -totalité - par jour y compris les jours de montage et démontage *	420,00	420,00	01/01/2017	sf. animation foraine de juin (cf. tarifs spécifiques)
201	Mise à disposition place Jeanne Hachette - par jour *	583,00	583,00	01/01/2017	
202	Exposition ou vente sur le domaine public de moins de 100 m²-par jour hors place J.Hachette et Parc urbain St Quentin *	152,00	152,00	01/01/2017	
203	Exposition ou vente sur domaine public de plus de 100 m²-par jour hors place J.Hachette et Parc urbain St Quentin *	200,00	200,00	01/01/2017	
204	* Pas de caution mais facturation des dégradations constatées selon un état des lieux contradictoire				
205	Vente en camion magasin				
206	Forfait par jour	105,00	105,00	01/01/2017	
207	Taxis				
208	Forfait par mois	21,00	21,00		
209	Emplacements vente de fleurs				
210	Toussaint, Rameaux	30,00	30,00		
211	Sanitaires publics				
212	Sanitaires publics	0,30	0,30		
213	Plan d'eau du Canada :				cf. convention d'occupation

214	Le chalet : mois avril, mai, juin, juillet, août et septembre (avec terrasse)/le mois	200,00	200,00		Tarifs qui seront modifiés dans le cadre de la future convention (entrée en vigueur au 1/01/2017)
215	Le chalet : autres mois de l'année /le mois	100,00	100,00		
216	Le bungalow : mois de juillet et août/mois	150,00	150,00		
217	Jeux et structures d'animations juillet/août : emprise par m2 et par mois	1,10	1,50	01/07/2017	
218	Marché de Noël				cf délégation service public
219	Pendant la durée du marché et par chalet	170,00	175,00		
220	Taxe locale publicité extérieure				
221	Enseignes <= 12m2	gratuit	gratuit	01/01/2017	2016= tarif légal maxi 20,50€
222	Enseignes > 12m2 et <= 50 m2	20,50	20,50	01/01/2017	2016= tarif légal maxi 41,00€
223	Enseignes > 50 m2	41,00	41,00	01/01/2017	2016= tarif légal maxi 82,00€
224	Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques < = 50m2	20,50	20,50	01/01/2017	2016= tarif légal maxi 20,50€
225	Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques > 50m2	41,00	41,00	01/01/2017	2016= tarif légal maxi 41,00€
226	Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques < = 50m2	61,50	61,50	01/01/2017	2016= tarif légal maxi 61,50€
227	Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques > 50m2	123,00	123,00	01/01/2017	2016= tarif légal maxi 123,00€
228					
229	Cimetières				
230	Concession				
231	10 ans enfants	38,00	40,00		
232	10 ans adultes	85,00	87,00		
233	30 ans	300,00	305,00		
234	50 ans	700,00	705,00		
235	M² supplémentaire				
236	10 ans enfants	54,00	54,00		
237	10 ans adultes	60,00	60,00		
238	30 ans	180,00	180,00		
239	50 ans	488,00	488,00		
240	Droits annexes				
241	Superposition de corps				
242	10 ans	35,00	37,00		
243	30 ans	82,50	85,00		
244	50 ans	152,00	155,00		
245	Perpétuelle	774,00	774,00		
246	Réunion de corps				
247	10 ans	18,00	20,00		arrondi pour rendu de monnaie
248	30 ans	54,00	55,00		
249	50 ans	90,00	92,00		
250	Perpétuelle	420,00	420,00		
251	Droits de creusement de fosses				
252	1er corps	190,00	195,00		
253	2ème corps	225,00	230,00		
254	3ème corps	255,00	260,00		
255					
256	Creusement de fosse enfant	92,00	93,00		
257					
258	Droits d'ouverture de caveaux				
259	Avant ou arrière caveau	107,00	110,00		
260	Caveau parisien	50,00	55,00		
261	Dépôt urne dans concession pleine terre	95,00	95,00		
262	Remise en état des allées par la Ville				
263	Fourniture, mise en œuvre et cylindrage de tarmacadam	34,00	35,00		
264	Dépose et repose bordures de trottoirs (le ml)	28,00	29,00		
265	Dépose et repose de caniveaux (le ml)	31,00	32,00		
266	Droits de pose et repose monument	19,00	20,00		
267	Droits de construction de caveaux	31,00	32,00		
268	Dépôts provisoires				

SÉANCE DU 18 MARS 2016

269	1er mois	58,00	60,00		
270	2ème au 6ème inclus par jour	2,60	2,70		
271	Columbarium				
272	Location d'une case - 10 ans	110,00	120,00		
273	Location d'une case - 30 ans	350,00	360,00		
274	Location d'une cavurne - 10 ans	110,00	120,00		
275	Location d'une cavurne - 30 ans	350,00	360,00		
276	Droits d'ouverture d'une case/cavurne	80,00	80,00		
277	Dispersion des cendres au jardin du souvenir	40,00	42,00		
278	Droit d'exhumation	18,00	20,00		
279	Vacation de police mesures de surveillance prescrites à l'occasion des inhumations, exhumations et transports de corps	20,50	20,50		
280	Vente de caveau				
281	1 place	640,00	645,00		
282	2 places	790,00	795,00		
283	3 places	895,00	900,00		
284	4 places	1 100,00	1 105,00		
285					
286	Vente de bois de feu				
287	Produits de dépressage et de nettoyage				
288	Sur pied diamètre < 10 cm				
289	Stère	5,00	6,00		tarif en lien avec barème ONF
290	M3	8,00	10,00		idem
291	Sur pied diamètre > 10 cm				
292	Stère	10,00	11,00		idem
293	M3	15,00	18,00		idem
294	Bois coupés mais non façonnés				
295					
296	Stère	14,00	15,00		idem
297	M3	22,00	24,00		idem
298					
299	Bois façonnés à 1 mètre				
300	Sur coupe				
301	Stère	32,00	33,00		idem
302	M3	49,00	53,00		idem
303	Bord de route				
304	Stère	38,00	39,00		idem
305	M3	59,00	62,00		idem
306					
307	Administration générale				
308	Communication du fichier électoral (Production d'un CD)	2,75	2,75		Tarif encadré
309	Communication du fichier électoral par feuille A4 noir et blanc/page	0,18	0,18		Tarif encadré
310	Photocopie document administratif A4/page	0,18	0,18		Tarif encadré
311	Photocopie document administratif A3/page	0,36	0,36		Tarif encadré
312	Photocopie document administratif A2/page	0,72	0,72		Tarif encadré
313	Photocopie document administratif A1/page	1,44	1,44		Tarif encadré
314	Photocopie document administratif A0/page	2,88	2,88		Tarif encadré
315					
316	Délivrance carte "Beauvaisis on pass" et "pass multiservice"	gratuit	gratuit		
317	Duplicata carte "Beauvaisis on pass" et "pass multiservice"	10,00	10,00		
318	Photocopie de documents administratifs (tarif par page)	0,18	0,18		Tarif encadré
319					
320	Duplicatas livrets de famille à partir 2ème duplicata	12,00	13,00		
321					
322	Restauration				
323	Repas enfant (plateau et pique-nique) - tarif beauvaisien :				
324	QF<=180	0,25	0,25		
325	180<QF<=870	0,25+(QF-180) X (4,55/690)	0,25+(QF-180) X (4,55/690)		
326	QF>870	4,80	4,80		

327	Tarif agglomération	4,80	4,80		
328	Repas enfant extérieur (servi en restauration scolaire, surveillance comprise)	6,00	6,00		
329	NB : l'Agglomération compense la différence entre le tarif extérieur et le tarif agglomération.				
330	Repas Cit'Ados	2,00	2,00		
331	Accueil avec repas préparé (PAI) Beauvais et Agglo	1,00	1,00		PAI = projet d'accueil individualisé
332	Accueil avec repas préparé (PAI) extérieur	2,00	2,00		
333	Repas fourni au CCAS	6,20	17,00		
334	Repas fourni et facturé au COS :				
335	Formule complète (entrée+plat+dessert, dont les tarifs détaillés suivent)	5,00	5,00		
336	Entrée ou Dessert	0,90	0,90		
337	Plat	3,20	3,20		
338	Salade	0,40	0,40		
339	Fromage	0,60	0,60		
340	Légumes seuls	1,00	1,00		
341	Surveillants ou stagiaires non rémunérés	1,65	1,65		
342	Repas adulte commensal	6,50	6,50		
343	Prestations extérieures : plateau repas (chaud ou froid) sans boisson	12,70	12,80		
344					
366	Stationnement en surface *				* tous les jours sauf dimanches, jours fériés, lundi matin et mois d'août
367	Zone verte / heure (limitation à 2 heures)	0,50	0,50	01/01/2016	
368	Zone verte, abonnement résidentiel (mensuel) 1ère carte	11,00	5,00	01/01/2016	
369	Zone verte, abonnement résidentiel (annuel) 1ère carte	100,00	55,00	01/01/2016	
370	Zone verte, abonnement résidentiel (mensuel) 2ème carte	-	10,00	01/01/2016	nouveauté créée par délib. du 15/10/2015
371	Zone verte, abonnement résidentiel (annuel) 2ème carte	-	110,00	01/01/2016	nouveauté
372	Zone verte, abonnement résidentiel (mensuel) carte unique par établissement commerçant	-	5,00	01/01/2016	nouveauté
373	Zone verte, abonnement résidentiel (annuel) carte unique par établissement commerçant	-	55,00	01/01/2016	nouveauté
374	Zone rouge / heure (limitation à 2 heures)	1,00	1,00	01/01/2016	
375	Option SMS d'alerte de fin de stationnement	0,15	0,15	01/01/2016	
376	* voir autres dispositions décidées par délibérations du 24/05/2013 et du 15/10/2015 sur les modifications de la politique tarifaire du stationnement				
377	Stationnement en parking souterrain Hôtel de Ville				
378	0H30	gratuit	gratuit	gratuit	
379	31 mn à 45mn	0,50	0,50	01/07/2016	
380	46mn à 1h	1,00	1,00	01/07/2016	
381	1h01 à 1h15	1,30	1,30	01/07/2016	
382	1h16 à 1h30	1,60	1,60	01/07/2016	
383	1h31 à 1h45	1,80	1,80	01/07/2016	
384	1h46 à 2h	2,00	2,00	01/07/2016	
385	2h01 à 2h15	2,20	2,20	01/07/2016	
386	2h16 à 2h30	2,40	2,40	01/07/2016	
387	2h31 à 2h45	2,60	2,60	01/07/2016	
388	2h46 à 3h	2,80	2,80	01/07/2016	
389	3h01 à 3h15	3,00	3,00	01/07/2016	
390	3h16 à 3h30	3,20	3,20	01/07/2016	
391	3h31 à 3h45	3,40	3,40	01/07/2016	
392	3h46 à 4h	3,60	3,60	01/07/2016	
393	4h01 à 4h15	3,80	3,80	01/07/2016	
394	4h16 à 4h30	4,00	4,00	01/07/2016	
395	4h31 à 4h45	4,20	4,20	01/07/2016	
396	4h46 à 5h	4,40	4,40	01/07/2016	
397	5h01 à 5h15	4,60	4,60	01/07/2016	
398	5h16 à 5h30	4,80	4,80	01/07/2016	
399	5h31 à 5h45	5,00	5,00	01/07/2016	
400	5h46 à 6h	5,20	5,20	01/07/2016	

SÉANCE DU 18 MARS 2016

401	6h01 à 6h15	5,40	5,40	01/07/2016	
402	6h16 à 6h30	5,60	5,60	01/07/2016	
403	6h31 à 6h45	5,80	5,80	01/07/2016	
404	6h46 à 7h	6,00	6,00	01/07/2016	
405	7h01 à 7h15	6,20	6,20	01/07/2016	
406	7h16 à 7h30	6,40	6,40	01/07/2016	
407	7h31 à 7h45	6,60	6,60	01/07/2016	
408	7h46 à 8h	6,80	6,80	01/07/2016	
409	8h01 à 8h15	7,00	7,00	01/07/2016	
410	8h16 à 8h30	7,20	7,20	01/07/2016	
411	8h31 à 8h45	7,40	7,40	01/07/2016	
412	8h46 à 9h	7,60	7,60	01/07/2016	
413	9h01 à 9h16	7,80	7,80	01/07/2016	
414	9h16 à 24h	8,00	8,00	01/07/2016	
415	Abonnement jour/mois	48,00	48,00	01/07/2016	
416	Abonnement jour/trimestre	144,00	144,00	01/07/2016	
417	Abonnement jour/an	576,00	576,00	01/07/2016	
418	Abonnement nuit / mois	38,00	38,00	01/07/2016	
419	Abonnement nuit / trimestre	114,00	114,00	01/07/2016	
420	Abonnement nuit / année	456,00	456,00	01/07/2016	
421	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 1 semaine	25,00	25,00	01/07/2016	
422	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 2 semaines	45,00	45,00	01/07/2016	
423	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 3 semaines	60,00	60,00	01/07/2016	
424	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 4 semaines	75,00	75,00	01/07/2016	
425	abonnement annuel permanent - 7/7 jours - 24/24 heures / mois	69,00	69,00	01/07/2016	
426	abonnement annuel permanent - 7/7 jours - 24/24 heures / trimestre	207,00	207,00	01/07/2016	
427	abonnement annuel permanent - 7/7 jours - 24/24 heures / an	828,00	828,00	01/07/2016	
428					
429	Tarif abonnement pour motos dans le parking Hôtel de Ville				
430	Abonnement mensuel jour	20,00	20,00	01/07/2016	
431	Abonnement mensuel nuit	15,00	15,00	01/07/2016	
432	Abonnement mensuel permanent 7/7	31,00	31,00	01/07/2016	
433					
434	Stationnement place Foch*				
435	0 à 30 min	gratuit	gratuit	01/07/2016	
436	31 à 45 mn	0,40	0,40	01/07/2016	
437	46mn à 1 heure	0,80	0,80	01/07/2016	
438	1h01 à 1h15	1,00	1,00	01/07/2016	
439	1h16 à 1h30	1,30	1,30	01/07/2016	
440	1h31 à 1h45	1,50	1,50	01/07/2016	
441	1h46 à 2h	1,80	1,80	01/07/2016	
442	2h01 à 2h15	2,00	2,00	01/07/2016	
443	2h16 à 2h30	2,20	2,20	01/07/2016	
444	2h31 à 2h45	2,40	2,40	01/07/2016	
445	2h46 à 3h	2,60	2,60	01/07/2016	
446	3h01 à 3h15	2,80	2,80	01/07/2016	
447	3h16 à 3h30	3,00	3,00	01/07/2016	
448	3h31 à 3h45	3,20	3,20	01/07/2016	
449	3h46 à 4h	3,40	3,40	01/07/2016	
450	4h01 à 4h15	3,60	3,60	01/07/2016	
451	4h16 à 4h30	3,80	3,80	01/07/2016	
452	4h31 à 4h45	4,00	4,00	01/07/2016	
453	4h46 à 5h	4,20	4,20	01/07/2016	
454	5h01 à 5h15	4,40	4,40	01/07/2016	
455	5h16 à 5h30	4,60	4,60	01/07/2016	
456	5h31 à 5h45	4,80	4,80	01/07/2016	
457	5h46 à 6h	5,00	5,00	01/07/2016	
458	6h01 à 6h15	5,20	5,20	01/07/2016	
459	6h16 à 6h30	5,40	5,40	01/07/2016	
460	6h31 à 6h45	5,60	5,60	01/07/2016	
461	6h46 à 7h	5,80	5,80	01/07/2016	

462	7h01 à 24h	6,00	6,00	01/07/2016	
463	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 1 semaine	25,00	25,00	01/07/2016	
464	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 2 semaines	45,00	45,00	01/07/2016	
465	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 3 semaines	60,00	60,00	01/07/2016	
466	Forfait semaine carte congrès (permanent) : 4 semaines	75,00	75,00	01/07/2016	
467	Abonnement mensuel	45,00	45,00	01/07/2016	
468	*tous les jours, sauf dimanche, jours fériés et mois d'Août de 8h30 à 18h30				
469					
470	Frais de fourrière				cf. arrêté du 10 juillet 2015 fixant les tarifs maxima
471	Immobilisation matérielle				
472	Véhicules PL 44 t PTAC 19 t	7,60	7,60		
473	Véhicules PL 19 t PTAC 7,5 t	7,60	7,60		
474	Véhicules PL 7,5 t PTAC 3,5 t	7,60	7,60		
475	Voitures particulières	7,60	7,60		
476	Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60		
477	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60		
478					
479	Opérations préalables				
480	Véhicules PL 44 t PTAC 19 t	22,90	22,90		
481	Véhicules PL 19 t PTAC 7,5 t	22,90	22,90		
482	Véhicules PL 7,5 t PTAC 3,5 t	22,90	22,90		
483	Voitures particulières	15,20	15,20		
484	Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60		
485	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60		
486					
487	Enlèvement Véhicules				
488	PL 44 t PTAC 19 t	274,40	274,40		
489	Véhicules PL 19 t PTAC 7,5 t	213,40	213,40		
490	Véhicules PL 7,5 t PTAC 3,5 t	122,00	122,00		
491	Voitures particulières	115,10	116,81		
492	Autres véhicules immatriculés	45,70	45,70		
493	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70	45,70		
494					
495	Garde journalière				
496	Véhicules PL 44 t PTAC 19 t	9,20	9,20		
497	Véhicules PL 19 t PTAC 7,5 t	9,20	9,20		
498	Véhicules PL 7,5 t PTAC 3,5 t	9,20	9,20		
499	Voitures particulières	6,10	6,19		
500	Autres véhicules immatriculés	3,00	3,00		
501	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00	3,00		
502					
503	Expertise				
504	Véhicules PL 44 t PTAC 19 t	91,50	91,50		
505	Véhicules PL 19 t PTAC 7,5 t	91,50	91,50		
506	Véhicules PL 7,5 t PTAC 3,5 t	91,50	91,50		
507	Voitures particulières	61,00	61,00		
508	Autres véhicules immatriculés	30,50	30,50		
509	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50	30,50		
510					
511	Matériels (tarifs journaliers sf. mention contraire)				
512	Matériels				
513	Barnum	33,00	33,00		
514	Barrière	1,70	1,70		
515	Chalet	35,00	36,00		
516	Grille d'exposition	1,40	1,40		
517	Guérite	32,00	32,00		
518	Plateau (module 1,20x2,40)	33,00	34,00		
519	Podium course bâché 4x2,5	145,00	147,00		

SÉANCE DU 18 MARS 2016

520	Podium roulant 6x3,5	200,00	202,00		
521	Podium roulant 7x5	285,00	288,00		
522	Praticable 2x1	9,30	9,50		
523	Banc	2,50	2,50		
524	Chaise	1,00	1,00		
525	Porte manteau	3,30	3,30		
526	Pupitre	18,00	18,20		
527	Table	3,80	3,90		
528	Table Brasserie	2,60	2,70		
529	Cimaise	6,00	6,00		
530	Écusson	1,00	1,00		
531	Mat	2,60	2,60		
532	Panneau de signalisation	6,50	6,50		
533	Pavillon, Drapeau, Oriflamme	4,40	4,40		
534	Plot chromé ou à ruban	6,50	6,50		
535	Isoloir	22,50	22,50		
536	Urne	22,50	22,50		
537	Panneau d'affichage électoral	4,40	4,50		
538	Matériels de sonorisation				
539	Porte voix	11,00	11,00		
540	Pupitre Itec	67,00	68,00		
541	Sono à piles	19,00	19,00		
542	Sono enceinte amplifiée	37,00	38,00		
543	Sono officielle ou spectacle 2000 W	278,00	280,00		
544	Sono ligne 100 volts	37,00	38,00		
545	Sono kermesse	41,00	42,00		
546	Matériels électriques				
547	Armoire électrique 12Kw Triphasé	70,00	70,00		
548	Armoire électrique 36Kw triphasé	114,00	114,00		
549	Câble 5G10 h07 mf 50 mètres	22,00	22,00		
550	Câble 5G16 h07 mf 50 mètres	32,00	32,00		
551	Câble 5G25 h07 mf 50 mètres	45,00	45,00		
552	Coffret électrique 36Kw Triphasé 32	42,00	42,00		
553	Coffret électrique Monophasé	22,00	22,00		
554	Projecteur 2000 watts	17,00	17,00		
555	Projecteur 500 watts	5,00	5,00		
556	Prestations annexes (tarifs horaires)				
557	Camion Nacelle	98,45	99,40		
558	Camion VL	46,15	46,60		
559	Fourgonnette	31,60	31,90		
560	Chariot de chantier	49,30	49,80		
561	Balayeuse	84,55	85,40		
562	Compresseur	19,50	19,70		
563	Mini-Chargeur	39,10	39,50		
564	Camion sono	31,75	32,00		
565	Pelle à pneus	120,40	121,60		
566	Camion PL	78,40	79,20		
567	Mini-Balayeuse	31,75	32,00		
568	Laveuse	50,70	51,20		
569	Hydrogommeuse	46,20	46,60		
570	Mini Pelle à chenille 4,5t	71,20	71,90		
571	Rouleau auto porté	50,20	50,70		
572	Enlèvement de publicité sauvage				
573	Par affiche	63,00	63,50	01/01/2017	
574	Par autocollant	21,00	21,50	01/01/2017	
575	Personnel				
576	Encadrement (heure normale ou supplémentaire) / heure	29,52	30,53		Réf. technicien territorial
577	Agent d'exécution (heure normale ou supplémentaire) / heure	25,35	26,00		Réf. agent de maîtrise
578	Salles Municipales *				
579	Salle du Franc Marché Banquet - Location journalière	365,00	365,00		
580	Salle du Franc Marché Réunion - Location journalière	120,00	120,00		
581	Salle des fêtes de Marissel, Voisinlieu, Saint Just des Marais - location journalière	100,00	100,00		
582	Salle des fêtes de Marissel, Voisinlieu, Saint Just des Marais - location week end	150,00	150,00		

583	Salles de réunion de Saint Just, Notre Dame du Thil, Pré Martinet, ancienne mairie de marissel, Argentine - Location journalière	60,00	60,00		Tarif unique pour les salles de réunions de capacité moyenne
584	Pré Martinet - Salle de restauration/ - location journalière	210,00	210,00		
585	Pré Martinet - Salle de restauration - location week end	310,00	310,00		
586	Pré Martinet - Amphithéâtre - Location journalière	290,00	290,00		
587	Salle des fêtes maisons de quartier Soie Vauban, Hector Berlioz, Jean Moulin, Argentine - Tarif week end	250,00	250,00		
588	Salle des fêtes maisons de quartier Soie Vauban, Hector Berlioz, Jean Moulin, Argentine - location journalière	150,00	150,00		
589					
590	Tarifs horaires				
591					
592	Salles des fêtes:				
593	location/heure	35,00	35,00		
594	Par heure de dépassement	55,00	55,00		
595					
596	Salles de réunion:				
597	location/heure	20,00	20,00		
598	Par heure de dépassement	40,00	40,00		
599					
600	Facturation frais pour tri sélectif des ordures ménagères (suite constat tri non effectué par le locataire)	50,00	50,00		
601					
602	*Gratuité pour les associations ayant leur siège social à Beauvais et les employés municipaux actifs (hors emplois saisonniers). Pour les week end, la gratuité est limitée à 2 jours /an et par association. Une caution égale à 50% du prix de la location est exigée y compris en cas de gratuité. Une retenue sur la caution est appliquée en cas d'annulation: 0% si l'annulation est notifiée à minima 15 jours avant le début de la location, 50% dans un délai inférieur et de 100 % en l'absence de notification dans tous les cas.				
603	Maison de la Jeunesse et des associations, Quartier Saint Jean				
604	NB : les tarifs qui suivent ne s'appliquent pas aux associations beauvaisiennes et aux établissements scolaires primaires beauvaisiens (Maternelles et Élémentaires). La gratuité restant de mise pour eux.				
605					
606	Cuisine pédagogique équipée/jour	212,00	212,00		
607	Cuisine pédagogique équipée-caution	212,00	212,00		
608	Auditorium 50 places/jour	160,00	160,00		
609	Auditorium 50 places-caution	160,00	160,00		
610	Salle de danse et expression artistique/jour	212,00	212,00		
611	Salle de danse et expression artistique- caution	212,00	212,00		
612					
613	Cuisine pédagogique équipée/heure	37,20	37,20		
614	Auditorium 50 places/heure	31,90	31,90		
615	Salle de danse et expression artistique/heure	31,90	31,90		
616					
617	Maison des Associations, de la Jeunesse et des Initiatives (MAJI)				
618	NB : les tarifs qui suivent ne s'appliquent pas aux associations beauvaisiennes. La gratuité restant de mise pour eux.				
619	location salle de réunion, 40 places / 1/2 journée	50,00	50,00		
620	location salle de réunion, 80 places / 1/2 journée	100,00	100,00		
621					
622	ECOSPACE de la Mie au Roy*				
623	* ne sont pas soumises à ce tarif les structures missionnées par la Ville pour mener des actions pédagogiques, ni les associations conventionnées pour un usage régulier des salles				
624	Club 21 : Accueil de 2 h 30 le mercredi, tarif annuel	23,00	23,00		
625	Salles animation rdc /jour (8 heures)	35,00	35,00		
626	Salles animation rdc /jour (8 heures) + ménage	49,00	49,00		
627	Salles animation rdc / 1/2journée (4 heures)	33,00	33,00		
628	Salles animation rdc / 1/2journée (4 heures) + ménage	47,00	47,00		
629	Salle réunion 1er étage /jour (8 heures)	34,00	34,00		
630	Salle réunion 1er étage /jour (8 heures) + ménage	48,00	48,00		
631	Salle réunion 1er étage /1/2 journée (4 heures)	32,00	32,00		
632	Salle réunion 1er étage /1/2 journée (4 heures) + ménage	46,00	46,00		

SÉANCE DU 18 MARS 2016

633	Camping (espace camping+salle réunion+douches) /jour + ménage	75,00	75,00		
634	Ateliers thématiques : demi-journée (€/personne)	20,00	20,00		
635	Ateliers thématiques : journée : (€/personne)	30,00	30,00		
636					
637	Utilisation des installations sportives				
638	NB : les tarifs qui suivent s'appliquent aux entités sportives nationales, DOM-TOM compris. Ils seront majorés de +20% pour les entités sportives d'origine internationales et de +30 % pour les entités privées ou publiques non sportives. La gratuité pour les associations sportives beauvaisiennes reste de mise.				
639					
640	Gymnases				
641					
642	Leo Lagrange				
643	/heure				
644	Dojo	23,00	23,00		
645	Petite salle	12,00	12,00		
646	Grand plateau	28,00	28,00		
647	Polyvalente	12,00	12,00		
648	Boxe	23,00	23,00		
649					
650	/ Journée(8h)				
651	Dojo	156,00	156,00		
652	Petite salle	56,00	56,00		
653	Grand plateau	140,00	140,00		
654	Polyvalente	56,00	56,00		
655	Boxe	112,00	112,00		
656					
657	/3 jours				
658	Dojo	438,00	438,00		
659	Petite salle	156,00	156,00		
660	Grand plateau	390,00	390,00		
661	Polyvalente	156,00	156,00		
662	Boxe	311,00	311,00		
663					
664	/journée supplémentaire				
665	Dojo	133,00	133,00		
666	Petite salle	45,00	45,00		
667	Grand plateau	112,00	112,00		
668	Polyvalente	45,00	45,00		
669	Boxe	89,00	89,00		
670					
671					
672	Pierre de Coubertin				
673	/heure				
674	Grande salle	39,00	39,00		
675	Dojo Le Nan	23,00	23,00		
676	Dojo n°2	23,00	23,00		nouvelle appellation salle polyvalente
677	Tennis de table	12,00	supprimé		Salle indisponible
678	Escrime (BOUC)	34,00	34,00		
679	Boxe	34,00	34,00		
680					
681	/journée(8h)				
682	Grande salle	195,00	195,00		
683	Dojo Le Nan	112,00	112,00		
684	Dojo n°2	112,00	112,00		nouvelle appellation salle polyvalente
685	Tennis de table	56,00	supprimé		Salle indisponible
686	Escrime (BOUC)	168,00	168,00		
687	Boxe	168,00	168,00		
688					
689	/ 3 jours				
690	Grande salle	540,00	540,00		
691	Dojo Le Nan	310,00	310,00		
692	Dojo n°2	310,00	310,00		
693	Tennis de table	156,00	supprimé		Salle indisponible
694	Escrime (BOUC)	470,00	470,00		

695	Boxe	470,00	470,00		
696					
697	/journée sup				
698	Grande salle	156,00	156,00		
699	Dojo Le Nan	89,00	89,00		
700	Dojo n°2	89,00	89,00		nouvelle appellation salle polyvalente
701	Tennis de table	45,00	supprimé		Salle indisponible
702	Escrime (BOUC)	134,00	134,00		
703	Boxe	134,00	134,00		
704					
705	A Ambroise, R Aubaud, R Porte, F Truffaut, F Faure, Corot				
706	/heure	27,40	27,40		
707	/journée (8h)	139,10	139,10		
708	/ 3 jours	390,00	390,00		
709	/journée sup	112,00	112,00		
710					
711	J.Moulin, Morvan, L.Roger, G.Sand				
712	/heure	22,00	22,00		
713	/journée (8h)	115,00	115,00		
714	/ 3 jours	202,50	202,50		
715	/journée sup	88,60	88,60		
716					
717	R. BRIARD				
718	Configuration sportive				
719	/heure	22,00	22,00		
720	/journée (8h)	115,00	115,00		
721	/ 3 jours	202,50	202,50		
722	/journée sup	88,60	88,60		
723	Configuration non sportive, par événement				
724	/heure	-	35,00		nouveauté
725	/journée (8h)	-	200,00		nouveauté
726	Week-end	-	350,00		nouveauté
727	L.Louchard				
728	/heure	34,00	34,00		
729	/journée (8h)	167,60	167,60		
730	/ 3 jours	467,50	467,50		
731	/journée sup	133,50	133,50		
732					
733	Stades				
734					
735	B.Barbier, P.Omet, M.Communeau (terrain hockey, rugby, football)				
736	/heure	27,40	27,40		
737	/journée (8h)	139,10	139,10		
738	/ 3 jours	390,00	390,00		
739	/journée sup	112,00	112,00		
740					
741	P.Omet synthétique				
742	/heure	39,30	39,30		
743	/journée (8h)	195,00	195,00		
744	/ 3 jours	545,50	545,50		
745	/journée sup	155,50	155,50		
746					
747	P.Brisson				
748	/heure	56,00	56,00		
749	/journée (8h)	278,50	278,50		
750	/ 3 jours	781,50	781,50		
751	/journée sup	222,50	222,50		
752	Salle de réception/jour	-	700,00		nouveauté
753					
754	O.Sahnoun				
755	/heure	45,00	45,00		
756	/journée (8h)	222,50	222,50		
757	/ 3 jours	624,00	624,00		
758	/journée sup	178,50	178,50		

SÉANCE DU 18 MARS 2016

759					
760	Complexe P.Brisson/O.Sahnoun				
761	Configuration «Grande rencontre », par événement	3 500,00	5 000,00		
762	Parking extérieur, par jour	210,00	250,00		
763					
764	Bois Quequet (1 terrain)				
765	/heure	22,00	22,00		
766	/journée (8h)	112,00	112,00		
767	/ 3 jours	312,00	312,00		
768	/journée sup	89,00	89,00		
769					
770	Vélodrome				
771	/heure	27,50	27,50		
772	/journée (8 h)	139,00	139,00		
773	/ 3 jours	390,00	390,00		
774	/journée sup	112,00	112,00		
775					
776	Site du plan d'eau sans fermeture au public/jour				
777	Parcelle extérieure< 500m² sans vestiaire	690,00	710,00		
778	Parcelle extérieure> 500m² sans vestiaire	804,00	830,00		
779	Parcelle extérieure< 500m² avec vestiaire	1 150,00	1 190,00		
780	Parcelle extérieure>500m² avec vestiaire	1 380,00	1 430,00		
781	Location salle de réunion à la journée (8h)	138,00	143,00		
782	Location salle de réunion à la 1/2 journée (4h)	88,00	91,00		
783	Agent mis à disposition/heure	30,00	31,00		
784					
785	Piscines A.Bellier				
786	Ligne d'eau/heure	22,00	22,00		
787	Ligne d'eau/journée (8h)	156,00	156,00		
788	Ligne d'eau/ 3 jours	450,00	450,00		
789	Ligne d'eau/ journée sup	113,00	113,00		
790					
791	Course la Transqar Beauvais				cf. délibération à ce sujet du 18/03/2016
792	droit engagement par coureur jusqu'au ...	15,00	17,00		tarif applicable jusqu'au 30/09/2016
793	droit engagement par coureur des ...	17,00	20,00		tarif applicable les 01 et 02/10/2016
794	Centre de loisirs sans hébergement par jour hors repas (*) règlement intérieur 2015				
795	1) Beauvaisiens et résidents CAB (*) (**)				
796	Revenus/mois inférieurs ou égaux à 550€	1,23	1,23	31/08/2016	
797	1 enfant	1,13	1,13	31/08/2016	
798	2 enfants	1,02	1,02	31/08/2016	
799	3 enfants	0,92	0,92	31/08/2016	
800	4 enfants et plus				
801					
802	Revenus/mois > 551€ et < 3200€				
803	1 enfant	0,0024xR	0,0024xR	31/08/2016	
804	2 enfants	0,0022xR	0,0022xR	31/08/2016	
805	3 enfants	0,0020xR	0,0020xR	31/08/2016	
806	4 enfants et plus	0,0018xR	0,0018xR	31/08/2016	
807					
808	Revenus/mois supérieurs ou égaux à 3200€				
809	1 enfant	7,70	7,70	31/08/2016	
810	2 enfants	7,10	7,10	31/08/2016	
811	3 enfants	6,40	6,40	31/08/2016	
812	4 enfants et plus	5,80	5,80	31/08/2016	
813					
814	2) Résidents extérieurs (*) (**)	Tarifs Beauvaisiens +15%	Tarifs Beauvaisiens +15%	31/08/2016	
815	3) Pénalité journalière pour absence non excusée Beauvaisiens, résidents CAB et extérieurs (*) (**)	12,00	12,00	31/08/2016	
816	sans compensation de la part de la CAB				

817	(*) le repas est facturé en supplément, sur la base du tarif pratiqué dans le cadre de la restauration scolaire.				
818	(**) Tarif demi-journée = 50% du tarif journalier Tarif du périscolaire le soir = 25% tarif journalier Tarif du périscolaire du matin = 12,5% tarif journalier				
819					
834	Tarif des crèches Saint Lucien et Saint Jean				Barème révisé au 01/01 par la caisse nationale allocations familiales
835	Taux horaire appliqué aux ressources mensuelles des familles *				
836	1 enfant taux effort	0,06%	0,06%		
837	minimum	0,39	0,40		
838	maximum	2,91	2,92		
839	2 enfants taux effort	0,05%	0,05%		
840	minimum	0,32	0,33		
841	maximum	2,42	2,43		
842	3 enfants taux effort	0,04%	0,04%		
843	minimum	0,26	0,26		
844	maximum	1,93	1,95		
845	4 à 7 enfants taux effort	0,03%	0,03%		
846	minimum	0,19	0,20		
847	maximum	1,45	1,46		
848	8 enfants et + taux effort	0,02%	0,02%		
849	minimum	0,13	0,13		
850	maximum	0,97	0,97		
851	Tarif de L'accueil familial				Barème révisé au 01/01 par la caisse nationale allocations familiales
852	Taux horaire appliqué aux ressources mensuelles des familles *				
853	1 enfant taux effort	0,05%	0,05%		
854	minimum	0,32	0,33		
855	maximum	2,42	2,43		
856	2 enfants taux effort	0,04%	0,04%		
857	minimum	0,26	0,26		
858	maximum	1,93	1,95		
859	3 à 5 enfants taux effort	0,03%	0,03%		
860	minimum	0,19	0,20		
861	maximum	1,45	1,46		
862	6 enfants et + taux effort	0,02%	0,02%		
863	minimum	0,13	0,13		
864	maximum	0,97	0,97		
865	* Plancher de ressources mensuelles fixé à 660,44€ et à 4.864,89€ pour le plafond de 2016. Révision chaque année au 1er janvier.				
866					
867	ELISPACE (tarifs hors taxe)				Voir délibération du 19/11/2015.
868	Location du site				Avis favorable du conseil d'exploitation le 29/02/2016
869	Grande salle/jour ouverture au public *	2 545,00	2 545,00	01/01/2016	
870	Grande salle/jour pour spectacle jauge < 800 *	1 475,00	1 475,00	01/01/2016	* Tarifs minimums garantis ou 8% de la recette nette billetterie pour les spectacles
871	Spectacle découverte / jour : grande salle jauge <1.200	-	1 400,00	01/04/2016	
872	Spectacle découverte / jour : grande salle jauge >1.200 *	-	1 400,00	01/04/2016	condition requise : tarif public <= à 40 euros.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

873	Salon de réception	730,00	730,00	01/01/2016	Condition requise : tarif public <= à 40 euros. * Tarif minimum garanti ou 5% de la recette nette billetterie pour les spectacles
874	Extension/jour	1 200,00	1 200,00	01/01/2016	
875	Droit de place parking privatif pour exposition ou vente /jour /1000 m²	430,00	430,00	01/01/2016	
876	Salle de presse	85,00	85,00	01/01/2016	
877	Grande salle:1/2 journée montage/démontage	1 040,00	1 040,00	01/01/2016	
878	Salle annexe:1/2 journée montage /démontage	400,00	400,00	01/01/2016	
879	Hall pour utilisation commerciale/jour	200,00	200,00	01/01/2016	
880	Emplacement publicitaire hall/grille/jour	50,00	50,00	01/01/2016	
881					
882	Prestations :				
883	Nettoyage après spectacle	317,00	supprimé	01/01/2016	
884	Nettoyage après congrès	145,50	supprimé	01/01/2016	
885	Nettoyage après manifestation sportive	270,00	supprimé	01/01/2016	
886	Nettoyage des locaux	-	317,00	01/01/2016	
887	Location et installation du grill	351,00	351,00	01/01/2016	nouveauté
888	Location montage et démontage Vélum	-	2 000,00	01/01/2016	
889	Montage/démontage scène	351,00	351,00	01/01/2016	nouveauté
890	Utilisation du parquet de danse	122,00	200,00	01/01/2016	
891	Installation des chaises (au-delà de 500 chaises)	173,10	200,00	01/01/2016	
892	Electricité : été / jour	203,30	248,00	01/01/2016	
893	Electricité : hiver / jour	300,67	346,00	01/01/2016	
894	Chauffage / jour	236,90	282,00	01/01/2016	
895	Secours / jour	320,00	320,00	01/01/2016	
896	Equipe ssiap/heure	64,10	71,60	01/01/2016	
897	Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes : SSIAP1 / heure	20,70	23,20	01/01/2016	
898	Maitre chien/heure	20,20	22,70	01/01/2016	
899	Agent de sécurité ADS/heure	20,20	22,70	01/01/2016	
900	Accès internet, la ligne	15,00	15,00	01/01/2016	
901	Location benne la tonne pour un jour	185,00	185,00	01/01/2016	
902	La tonne supplémentaire / jour	100,00	100,00	01/01/2016	
903					
904	Divers				
905	Droit de place merchandising – de 1 500 spectateurs / jour	86,00	86,00	01/01/2016	
906	Droit de place merchandising + de 1 500 spectateurs / jour	116,00	116,00	01/01/2016	
907	Droit de place merchandising + de 2 600	187,00	187,00	01/01/2016	
908	Pendronnage de la salle	194,70	194,70	01/01/2016	
909	Agent de permanence /heure	20,90	23,40	01/01/2016	
910	Heure de dépassement agent de permanence	35,00	35,00	01/01/2016	
911					
912	Caution pour mise à disposition de matériel				
913	Clefs de locaux spécifiques	70,00	70,00		
914	Matériel électrique, outillage	60,00	60,00		
915					
916	Produits vendus à la cafétéria (prix TTC)				cf. délibération du 19/11/2015.
917	Bière de marque 25cl	-	3,00	01/12/2015	nouveauté
918	Bière 25cl	-	2,50	01/12/2015	nouveauté
919	Bière de marque 50cl	-	5,00	01/12/2015	nouveauté
920	Bière 50cl	-	4,00	01/12/2015	nouveauté
921	Eau 25cl	-	1,50	01/12/2015	nouveauté
922	Cola 25cl	-	2,00	01/12/2015	nouveauté
923	Soda jus de fruit 25cl	-	2,00	01/12/2015	nouveauté
924	Soda jus de fruit 33cl	-	2,50	01/12/2015	nouveauté
925	Divers soft 33cl	-	2,50	01/12/2015	nouveauté
926	Snack salé (unité)	-	1,00	01/12/2015	nouveauté
927	Barre chocolatée (unité)	-	2,00	01/12/2015	nouveauté
928	Barre céréales (unité)	-	1,00	01/12/2015	nouveauté
929	Sandwich (unité)	-	3,00	01/12/2015	nouveauté
930	Boisson chaude 10cl	-	1,00	01/12/2015	nouveauté

931	Viennoiserie (unité)	-	1,00	01/12/2015	nouveauté
932					
933	Espace verts *				
934	Plante annuelle ou bisannuelle	0,80	0,95		
935	Plante vivace en godet de 9	1,80	1,90		
936	Plante vivace en godet de 11(1,3 litres)	3,50	4,00		
937	Plante vivace en godet de 13(2,1 litres)	4,50	5,00		
938	Plante vivace en conteneur de 1 litres	3,50	4,00		
939	Plante vivace en conteneur de 2 litres	4,50	5,00		
940	Plante vivace en conteneur de 3 litres	5,50	6,00		
941	Plante vivace en conteneur de 5 litres	9,00	10,00		
942	Plante vivace en conteneur de 7 litres	13,00	14,00		
943	Gazon en plaque, par m²	7,00	8,40		
944	Paillage plaquettes de bois, par tonne	55,00	68,00		
945	Terreau par m3	60,00	58,00		
946	Compost par m3	-	14,40		nouveauté
947	Terre végétale par m3	28,00	30,00		
948	Tondeuse autoportée 1,20m de largeur de coupe / heure	12,00	13,00		
949	Tondeuse autoportée 1,80m de largeur de coupe / heure	16,00	18,00		
950	Tondeuse autotractée 0,65m de largeur de coupe / heure	1,50	1,65		
951	Débroussailluse/heure	0,50	0,60		
952	Tronçonneuse / heure	0,75	0,80		
953	Taille haie / heure	0,75	0,80		
954	Dessouchage diam 20/30	50,00	52,00		
955	Dessouchage diam 40/50	60,00	62,00		
956	Dessouchage diam 50/60	70,00	72,00		
957	Dessouchage diam 60/70	80,00	82,00		
958	Dessouchage diam 70/80	90,00	92,00		
959	Dessouchage diam 80/90	100,00	103,00		
960	Dessouchage diam 90/100	110,00	113,00		
961	Dessouchage diam 100/110	120,00	124,00		
962	Dessouchage diam 110/120	130,00	134,00		
963	Tracteur gyrobroyeur /heure	49,00	52,00		
964	Micro tracteur avec outil porté 3 points /heure	18,00	20,00		
965	Mini pelle à chenille 1,5Tonnes par heure	-	22,00		nouveauté
966	Tracteur avec outil porté 3 points à l'heure	49,00	52,00		
967	Gazon fleuri au kg	135,00	140,00		
968	Gazon classique au kg	4,00	5,60		
969	Composition florale à l'unité	35,00	37,00		
970	Location de plantes vertes à l'unité	8,00	9,00		
971	Location paniers fleuris à l'unité	20,00	22,00		
972	Mise en décharge de déchets verts/tonne	17,00	18,00		
973					
974	* champ d'intervention limité à la refacturation suite à destruction domaine public ou privé de la Ville ou refacturation dans le cadre de mise à disposition avec d'autres entités publiques				
975	Exécution de travaux sur la voie publique				
976	Dégâts causés aux pelouses : tarif au m² comprenant les travaux de préparation du sol, l'apport de terre complémentaire, l'ensemencement, le premier entretien				
977	De 1 à 5 m²	8,00	9,00		
978	De 6 à 20m²	6,00	6,50		
979	De 21 à 50 m²	5,00	5,50		
980	Au-dessus de 50 m²	4,00	4,50		
981	Dégâts causés aux massifs fleuris : tarif au m² comprenant les travaux de préparation du sol, l'amendement organique, la plantation à raison de 6 godets/m², l'arrosage, la mise en place d'un paillage de miscanthus	-	32,00		nouveauté
993					
994	Archéologique préventive - tarifs journaliers				
995	Responsable d'opération	215,00	220,00	01/07/2016	

SÉANCE DU 18 MARS 2016

996	Responsable de secteur (chargé d'études)	171,00	175,00	01/07/2016	
997	technicien de fouilles	125,00	130,00	01/07/2016	
998	topographe	145,00	150,00	01/07/2016	
999	spécialiste (préhistorien, anthropologue, céramologue, etc.)	182,00	185,00	01/07/2016	
1000	Dessinateur (relevé du bâti, DAO)	124,00	125,00	01/07/2016	
1001	Fonctionnement journalier sur le terrain	124,00	125,00	01/07/2016	
1002	Fonctionnement journalier frais de bureau	145,00	150,00	01/07/2016	
1003					
1004	Galerie nationale de la tapisserie				
1005	Location audio-guide adulte	-	3,00	05/02/2016	nouveauté
1006	Location audio-guide jeune de moins de 25 ans	-	1,00	05/02/2016	nouveauté

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 6 voix contre des suffrages exprimés avec 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

11 – POLITIQUE TARIFAIRE : ACTUALISATION ANNUELLE

M. JULLIEN C'est un dossier qui nous rassemble chaque année, c'est l'actualisation des tarifs municipaux. Je ne vais pas vous lire les 715 tarifs, à moins que vous le souhaitiez ardemment, mais là je crois que nous irions jusqu'au bout de la nuit. Sur ces 715 tarifs listés, 65 % des tarifs, soit 432 tarifs, ne sont pas modifiés. Il s'agit essentiellement de choisir une non-augmentation des tarifs payés par les usagers. Il y a 18 gratuits qui sont reconduites. 204 tarifs, soit 29 % des tarifs, sont actualisés avec éventuellement un arrondi pour faciliter le rendu de monnaie, la formule d'actualisation faisait qu'on aboutissait à des centimes ce qui rendait beaucoup plus complexe la perception des redevances ; 5 % des tarifs, soit 39 nouveaux tarifs sont proposés, dont 2 nouvelles gratuits ; 7 tarifs devenus inutiles sont supprimés et 3 tarifs sont diminués.

Voilà un peu la synthèse que je voulais vous donner. Je précise toutefois, à titre d'information puisque nous avons une question qui va revenir en question diverse tout à l'heure et qui aura trait au budget, je précise que les recettes issues de ces tarifs ont totalisé en 2015 pour un peu moins de 4 millions d'euros, soit moins de 5 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement. Vous voyez que ça a une valeur relativement modeste, même si par les temps qui courent 1 %, 2 % ou 3 % d'écart sur les recettes de notre budget primitif ont quand même un poids tout à fait considérable pour assurer le bon équilibre de notre budget de fonctionnement.

M. VIGUIER Dans le présent rapport relatif à la révision des tarifs municipaux, figurent entre autres tarifs ceux du stationnement payant dans notre ville. Un sujet sur lequel nous avons déjà pu vous faire part, arguments à l'appui, du sentiment très défavorable des élus de l'opposition municipale Utile Pour Beauvais, comme d'ailleurs de celui des Beauvaisiens usagers du centre-ville, salariés et riverains, que nous relayons ici-même après votre décision contestable de généraliser le tout payant pour le stationnement de surface en centre-ville, en rendant payantes, je le rappelle, 1 122 places supplémentaires. Nous considérons, contrairement à certaines analyses lues ici ou là, que cette question ne saurait être enterrée aujourd'hui tant il est vrai que votre choix de vous acheminer vers une prochaine délégation de la gestion du stationnement à une société privée n'est en rien à nos yeux irrémédiable. Car votre appel d'offre pourrait bien se révéler infructueux. Faut-il rappeler que celui relatif aux transports collectifs de l'Agglomération du Beauvaisis, pour un montant total de près de 40 millions d'euros, n'a recueilli qu'une unique candidature. Et puis, nous sommes dans une instance démocratique et nous ne désespérons pas, Madame le Maire, que vous teniez compte des remarques des Beauvaisiens et que vous acceptiez d'emprunter en la matière un autre chemin en intégrant nos propositions constructives, sans vous braquer, une fois encore, ni d'ailleurs vous boucher les oreilles. Ainsi, nous vous avons proposé lors de la séance du 1er février dernier d'examiner notamment la possibilité de faire de l'hypercentre, à l'intérieur de la ceinture de boulevards, une vaste zone bleue permettant grâce à l'usage de disque de stationnement, limitée par exemple à 1h30. Et cela afin d'assurer tout à la fois la rotation des véhicules, de faire reculer le nombre de voitures ventouses, et de garantir la gratuité du stationnement pour tous les usagers du centre-ville, c'est-à-dire potentiellement l'ensemble des Beauvaisiens et l'ensemble des habitants du Grand Beauvaisis. Nous souhaitons, en complément de cette mesure, que soit examinée la possibilité de mettre en place très rapidement un forfait mensuel bon marché à l'intention des salariés des commerces et des administrations du centre-ville, qui contribuent chaque jour par leur activité à l'attractivité de notre centre-ville. Tout comme nous proposons, Madame le Maire, l'optimisation du parking souterrain situé sous l'Hôtel de Ville, dont nous savons toutes et tous qu'il est le plus souvent sous-utilisé alors qu'il pourrait accueillir en priorité des salariés et des riverains du centre-ville disposant d'abonnement à bas prix et libérant ainsi de nombreux stationnements en surface.

M. VIGUIER (suite) Et puis Madame le Maire, chers collègues, nous avons, depuis le 1er février, poursuivi notre réflexion par nos échanges importants avec les Beauvaisiens et nous souhaitons vous soumettre ce soir quelques éléments complémentaires de cette réflexion sur le stationnement en centre-ville. Nous vous proposons ce soir, de façon constructive, comme les élus Utile Pour Beauvais le sont si souvent, de mettre en œuvre cette zone bleue dans le centre-ville en expérimentant avant sans doute de généraliser, ce qui commence à se développer dans plusieurs villes de France, d'Europe et du monde. Je veux parler de l'installation de capteurs sur les places de parking pour connaître en temps réel l'état précis du stationnement dans notre centre-ville. Tout usager du centre-ville saura ainsi, au moyen de panneaux d'information électroniques, aux entrées de ville et sur les principaux axes de desserte du centre-ville, le nombre et la localisation précise des places de parking disponibles.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

Une information qui pourrait d'ailleurs être aussi disponible au moyen d'une application sur les téléphones mobiles. De tels capteurs seraient très utiles aussi aux responsables municipaux, leur permettant, par sa fonction d'observatoire du stationnement, de connaître de façon précise la fréquence de rotation des véhicules en stationnement, et cela secteur par secteur, de connaître la densité d'utilisation des parkings en divers points du centre-ville. Ce serait ainsi la possibilité d'affiner la conception et la localisation de futurs investissements en matière de parking mais aussi la possibilité qui nous serait donnée d'adapter les durées maximum autorisées de stationnement qui pourraient d'ailleurs varier d'un secteur à l'autre. Je veux ajouter à ces propositions la possibilité d'installer, comme cela se pratique déjà dans un certain nombre de villes, sur certains parkings des panneaux pédagogiques présentant pour le secteur concerné le nombre de places disponibles mais aussi le nombre et le numéro des places sur lesquelles le véhicule stationné a dépassé la durée autorisée. Dans les villes où ces panneaux pédagogiques sont installés, cela provoque un effet de dissuasion, et cette dissuasion que génèrent ces panneaux pédagogiques permet de réduire considérablement le recours à la répression, c'est-à-dire le nombre de procès-verbaux dressés à l'encontre des automobilistes pour dépassement horaire. Une pédagogie citoyenne qui produit davantage de rotation du stationnement et qui fait disparaître le phénomène des véhicules ventouses. Rotation, gratuité, citoyenneté par la pédagogie, telles sont les propositions que nous vous soumettons Madame le Maire, et que nous vous soumettons chers collègues de la majorité municipale. Nous pensons qu'elles sont de nature à faire reculer significativement les difficultés de circulation et de stationnement dans notre centre-ville et de lui redonner du même coup une plus grande attractivité afin de lever la barrière psychologique conduisant tant de nos concitoyens à fuir le centre-ville et hélas ses commerces et ses services. Davantage de stationnement, ce sera à coup sûr davantage d'affaires et davantage de vie pour notre cœur de ville qui en a tant besoin.

M. TABOUREUX Très rapidement Monsieur VIGUIER, nous considérons que c'est une excellente proposition, elle nous paraît tellement bonne qu'elle a été anticipée dans la future D.S.P., donc il y aura des capteurs. A partir du moment où ces capteurs existent, les données informatiques existent, on peut les traiter dans tous les sens, comme on le souhaite, pédagogiquement, pas pédagogiquement, etc. En tous cas, le fond y sera, donc je suis très content de savoir que nous sommes sur la même longueur d'onde.

M. BOURGEOIS J'admire la mesure de nos collègues de l'opposition qui font toute une liste de propositions très intéressantes par ailleurs. C'est une très bonne démarche que nous apprécions. Mais c'est sûr que le plan de déplacement urbain qu'ils doivent en théorie bien connaître prévoyait la mise en place progressive de toutes ces mesures. J'enregistre avec plaisir aujourd'hui que vous notez la nécessité de ne plus avoir de véhicules ventouses, d'avoir une rotation régulière, ça n'a pas toujours été comme ça dans le passé malheureusement. Donc ça prouve que nous avions bien raison en disant qu'en réalité il faut un centre-ville qui soit aéré, où il y ait de la mobilité des véhicules.

M. BOURGEOIS (suite) Vous parlez de forfait mensuel, ça dépend à qui parce qu'il ne fait pas accorder un forfait mensuel à ceux dont on sait au départ qu'ils resteront toute la journée, parce que c'est souvent ce qui peut se produire. Il faut du discernement. Je mets les pieds dans le plat volontairement, malgré tout, ceux qui viennent travailler ont à disposition des parkings qu'ils jugent, bien entendu, trop éloignés. On sait très bien que le parking de la gendarmerie est très très éloigné du centre de travail de certains fonctionnaires ! Je crois qu'il ne faut pas exagérer. Dans beaucoup d'autres villes pas plus grandes que la nôtre, il y a un petit peu à marcher. Donc je pense que la gratuité est loin d'avoir disparu à Beauvais. Là où je suis beaucoup plus sceptique, c'est quand, vous ne pouvez pas vous en empêcher, dire toujours des mots très forts, « on fait fuir certaines personnes du centre-ville », je ne crois pas du tout parce que moi j'ai des témoignages inverses, vous en avez certainement bien entendu, vous rencontrez des gens, mais nous aussi on en rencontre et beaucoup m'ont dit « tenez bon, maintenant on trouve de la place à Beauvais ». Je ne vais pas vous le contester mais vous n'avez qu'à m'accompagner dans mes tournées et vous verrez que je ne raconte pas du tout d'histoires. Je suis le premier à m'en apercevoir par l'intermédiaire de mon épouse et des gens qu'on connaît. Evidemment il faut mettre une petite piécette, 50 centimes pour une heure, mais même moins si on a une petite course. Je crois que ce n'est quand même pas tout à fait excessif quand on trouve de la place pour aller chercher un colis encombrant à même pas 100 mètres du magasin où on l'a commandé.

Olivier TABOUREUX a parlé de toutes les mesures modernes qui sont dans la

future D.S.P., cela à des coûts, tout ce que vous énoncez c'est un très beau catalogue. Il y a encore d'autres dispositifs que vous n'avez pas énoncés qui sont très intéressants, comme par exemple pour voir que le stationnement n'est pas dépassé, les 20 minutes gratuites, il y a des bornes comme ça qui jaugent à peu près 2 places, où c'est vert quand on arrive et au bout de 20 minutes c'est rouge donc les gens qui ne sont pas très loin voient... Mais c'est un prix absolument pharaonique, donc je ne pense pas que des villes comme les nôtres aient des moyens de faire ça à court terme ou du moins très rapidement. Vous avez enfin évoqué le retour du disque bleu national. Je n'ai rien contre personnellement le disque bleu, c'est quelque chose qui a bien fonctionné à une certaine époque. Je pense qu'il ne faut pas fermer la porte, Madame le Maire, peut-être à une telle étude, dans des zones peut-être particulières. Certaines villes, peu importe leur coloration, ça n'a aucun sens ici, commencent à y revenir. Je le pratique moi-même dans certaines villes où je me déplace, j'ai toujours mon disque bleu dans ma boîte à gants, bien qu'il n'y ait plus de boîte à gants aujourd'hui dans les véhicules. Je crois que ce qu'il faut qu'on abandonne c'est qu'on dise tout est mort à Beauvais parce que c'est la faute au stationnement à 50 centimes pour rester une heure. Non, c'est beaucoup plus complexe que ça. Il y a des tas de facteurs qui peuvent intervenir. On voit avec le retour du beau temps déjà beaucoup de commerces fonctionner beaucoup mieux. C'est multifacteurs. Moi tout ce que je souhaite, en conclusion, vous voyez on échange, c'est que personne n'ait de marqueurs. J'ai enregistré que vous aviez un certain nombre de marqueurs, ce sont les transports, ce sont les stationnements, et à une certaine époque, j'espère qu'elle est révolue, j'avais compris que d'autres personnes que vous ne pouvaient pas réussir dans ce domaine-là. Pourtant, nous on a innové à une certaine époque avec le P.D.U., puisque ce n'est pas obligatoire, nous l'avons fait, tout est marqué sur un déroulé je dirais peut-être d'une dizaine d'années, c'est trop long nous en conviendrons, mais on avait quand même innové. Chacun à ses idées, ses bonnes idées, voilà ce que l'on peut dire, ce sont mes réflexions aujourd'hui sur votre propos.

M. MIRON Je voulais juste rappeler les tarifs du nouveau stationnement : 50 centimes de l'heure ce n'est pas du vol, ou une heure en zone rouge ce n'est pas du vol. Un mois après la mesure, je pense que personne, aucun employé du centre-ville n'a quitté son emploi parce qu'il n'arrivait pas à se stationner. Il y a juste des nouvelles habitudes à prendre pour laisser aussi du stationnement pour nos clients face à nos commerces.

M. MIRON (suite) Cette semaine, j'ai eu l'occasion d'être avec Madame le Maire et d'aller rencontrer des commerçants, on a rencontré un commerçant qui nous a dit « votre mesure elle est très bien, mais pourquoi, parce que moi j'ai changé mes habitudes, parce qu'avant moi je me mettais devant mon commerce mais aujourd'hui je ne m'y mets plus, je me mets derrière, et devant mon commerce ce sont mes clients qui peuvent se garer. »

M. VIGUIER Juste pour prolonger cet échange constructif sur le stationnement. Franchement, je n'ai pas vraiment souvenir qu'on ait été, parce qu'on vient paraître il de faire notre mue en matière de stationnement, je ne me rappelle pas qu'on ait été super favorables dans l'opposition municipale, ni il y a 1 an, ni il y a 3 ans, ni il y a 5 ans, aux voitures ventouses. On ne vient pas tout d'un coup de faire notre révolution culturelle et de vous rejoindre sur le fait qu'on souhaitait qu'il n'y ait plus de voitures ventouses dans le centre-ville. Je pense que c'était quand même un petit peu gonflé. Objectivement, ensuite, on a comme vous lu les documents qui nous avaient été présentés le 1er février dernier. On a, comme vous, écouté Jacques DORIDAM, lorsqu'il s'est, à juste titre de par sa délégation, emparé du rapport et qu'il nous en a fait la présentation. Très franchement on ne va pas polémiquer sur le sujet mais franchement la question des capteurs n'a jamais été abordée de près ou de loin à l'occasion des échanges que nous avons eus. Et très objectivement, pas plus par nous d'ailleurs, et c'est parce que nous avons, depuis lors, échangé avec un certain nombre de personnes, avec un certain nombre de Beauvaisiens qui comme beaucoup se déplacent dans d'autres villes et ont eu à connaître de ce système, que nous avons fait quelques recherches pour essayer d'approfondir notre réflexion et que nous souhaitions ce soir vous soumettre cette réflexion sur l'installation peut-être à titre expérimental dans un premier temps de capteurs dans le centre-ville pour justement contribuer à la fluidité du stationnement, aux rotations de véhicules, et à l'information à la fois des automobilistes et à une sensibilisation citoyenne dont ils pourraient faire l'objet. Après, très objectivement, on peut dire qu'on est ouverts à tout, mais il me semble que jusqu'à présent vous vous acheminez plutôt sur du tout payant, c'est le choix que vous avez fait, et de reconduire ce tout payant à l'occasion d'une future Délégation de Service Public et que donc c'est même l'inverse d'une décision

consistant à mettre en place une zone bleue dans le centre-ville. Je pense qu'on n'est pas sur la même longueur d'onde sur ces questions-là, premièrement. Deuxièmement, je le redis, nous vous proposons ce soir de réfléchir à cette hypothèse d'installation de capteurs, je ne crois pas que cela figure dans les documents que nous avons eus à examiner il y a un mois et demi. Donc je pense qu'à cet instant, même si j'entends ce que vous nous dites Monsieur BOURGEOIS, mais nous n'étions pas jusqu'à présent, en tous cas je crois, sur la même longueur d'onde sur cette question. Nous vous avons proposé la mise en œuvre d'un tarif bon marché pour les salariés du centre-ville parce qu'il est quand même préoccupant lorsqu'on travaille aussi bien aux impôts qu'à la mairie, que dans des banques ou dans des commerces, et qu'on a souvent des salaires qui ne sont pas de gros salaires, qu'on soit pénalisés soit parce qu'il faut se stationner très très loin et objectivement le parking le plus efficace c'est celui en effet de l'ancienne gendarmerie, j'en conviens aisément, y compris pour le pratiquer moi-même. Mais on sait bien que justement il est victime de son succès et que ce n'est pas si simple que ça ensuite, lorsqu'on travaille par exemple sur la partie nord du centre-ville, de trouver une place à côté de l'esplanade des Maréchaux, entre le monument aux morts et l'esplanade des Maréchaux. C'est quand même très compliqué. C'est véritablement la raison pour laquelle nous vous proposons ce stationnement bon marché pour les salariés du centre-ville et que nous suggérons, ce n'est pas la seule solution, mais qu'on puisse notamment voir la possibilité, c'est un investissement qui a été rentabilisé depuis bien longtemps, de mieux utiliser le parking qui est sous nos pieds Madame le Maire. Parce qu'on sait bien, pour le coup moi je ne le fréquente pas tout le temps, mais on sait bien qu'il n'est jamais plein et qu'il est même souvent très très vide. Alors à part le premier sous-sol, mais les 2 autres niveaux sont...

M. VIGUIER (suite) Moi je pense qu'en tous cas on pourrait tout à fait optimiser ce parking et faire en sorte qu'il soit davantage utilisé en journée par des salariés du centre-ville et en soirée notamment par des riverains du centre-ville qui y accèderaient avec la carte d'abonnement qui a été mise en place. Je pense que ce sont un certain nombre de mesures auxquelles nous souhaitons contribuer de manière constructive mais pour lesquelles nous n'avons pas, c'est le moins qu'on puisse dire pour le moment, la garantie d'être un tant soit peu entendu.

MME LE MAIRE Monsieur VIGUIER, je voudrais quand même vous rappeler que j'ai le souvenir qu'en 2001, quand nous sommes arrivés, le parking Clemenceau était vide, c'était anxiogène, personne ne voulait aller dans ce parking et nous avons fait en sorte que le délégué le repeigne, mette de la musique. Alors je ne vous dis pas que nous sommes totalement satisfaits de l'entretien du parking mais néanmoins, je remarque que les jours de marché il est totalement plein et qu'ensuite la plupart du temps les deux premiers étages sont aussi complets. Maintenant, permettez-moi de vous dire que rien que dans une mesure de santé publique, faire quelques pas pour mettre sa voiture ne me paraît pas une hérésie d'hygiène totale. Et voire même aller à Saint-Quentin à pieds, c'est 9 minutes, j'ai essayé de le faire pour me rendre compte de ce que je pouvais proposer aux Beauvaisiens, c'est 9 minutes à pieds. Je veux bien comprendre qu'en hiver ce ne soit pas très agréable de rentrer à pieds dans le noir, mais je vous rappelle, comme me le souffle Jean-Luc BOURGEOIS, qu'il y a une navette dont les horaires ont été décalés pour permettre aux salariés des commerces qui ferment le plus tard d'être empruntée par leurs employés. Donc franchement, je pense que c'est de la mauvaise volonté quand on dit qu'on ne peut pas stationner à Beauvais gratuitement. Vous avez les berges du Thérain, je me permets aussi de vous préciser, et il y a même le parking, non pas de la gendarmerie, celui qui est à côté de la musée départemental, Calvin, qui aussi, si j'ai bonne mémoire, est encore gratuit et où il y a tout le temps de la place, il est payant, bon, mais il y a tout le temps de la place. Ah il est gratuit le samedi ! Je savais bien qu'il y avait quelque chose. Et puis quand même, quand on veut aller à Saint-Quentin, prendre la navette, elle est suffisamment fréquente, toutes les 15 minutes, mais quand c'est tôt le matin c'est toutes les 10 minutes pour pouvoir amener les gens à leur travail. Je pense qu'il va falloir un peu d'éducation, un peu de pédagogie, et que les Beauvaisiens s'habituent à prendre un petit peu l'air, ça ne dépasse pas 10 minutes.

Mes chers collègues, je pense que c'est le moment de voter cette délibération. Qui vote contre ? Vous accordez vos violons ? Qui vote contre ? Vos troupes vous suivent Monsieur VIGUIER, c'est bon ?

M. VIGUIER J'avais une troisième intervention à faire sur un autre sujet, toujours lié aux tarifs.

MME LE MAIRE Ah, alors dans ma générosité je vais vous donner la parole.

M. VIGUIER Je vous remercie d'être généreuse et conforme au règlement intérieur Madame le Maire ! C'est une générosité réglementaire ! Ça ne fonctionne pas tout à fait comme ça Madame le Maire, je vous assure. Nous évitons que vous en preniez par contre, ça c'est certain !

2 interrogations. Première interrogation, qu'est-ce qui justifie, alors que je crois que c'est le tarif 333, qu'on augmente la facturation au C.C.A.S. des repas dans une proportion presque triplée d'une année à l'autre ? Je ne l'ai pas sous les yeux, c'était 6 € et quelques et on passe à 17 €. En fait, je ne pense pas nécessairement que ce soit le coût auquel sera facturé le repas aux bénéficiaires de ces repas qui sont, j'imagine, dans les foyers résidences du Prayon ou du Bosquet. Mais qu'est-ce qui justifie ?

M. VIGUIER (suite) Et puis, une deuxième interrogation, c'est qu'on a constaté que dans les augmentations un peu marquantes, il y avait des augmentations importantes de l'ordre en moyenne de 25 % sur un certain nombre d'activités proposées aux enfants et aux préadolescents pour les stages d'été notamment, qu'ils soient sportifs, qu'ils soient culturels, avec des augmentations assez conséquentes. On sait bien que ce sont des stages qui sont prioritairement destinés à des enfants dont les familles ne partent pas en vacances l'été. Si elles ne partent pas en vacances ce n'est pas simplement qu'elles ont un immense plaisir à passer l'été à Beauvais, même si c'est très agréable, mais c'est aussi parce qu'elles n'ont souvent pas les moyens de partir en famille, ne serait-ce que quelques jours en vacances. Comment est-ce qu'on peut ensuite justifier le fait que ces familles et ces enfants qui n'ont d'autres loisirs que ceux qui leur seront proposés sur Beauvais même parce qu'ils ne partiront pas, vont devoir s'acquitter de tarifs en augmentation moyenne de 25 % et pour certaines avec des augmentations beaucoup plus importantes ?

MME LE MAIRE Sur les tarifs de la restauration, par rapport aux maisons de retraite, nous avons facturé au tarif exact pour que les gens comprennent et aient reconnaissance de la valorisation du repas. Mais la subvention du C.C.A.S. a été abondée d'autant et le C.C.A.S. paye le complément. Mais nous voulions valoriser la prestation. Il n'y a pas d'augmentation. Sur les stages qui ont été revalorisés, je pense que vous pensez au poney. Le poney, nous avons regardé ailleurs comment ça se passait, le poney coûte 5 € pour nos enfants alors qu'il coûte 19 € en véritable activité. Je pense que Philippe VIBERT peut compléter, mais je pense que les gens ne se rendent pas compte du tarif qu'on nous demande et qui est bien inférieur à ce que proposent les clubs privés si les parents y allaient en direct.

M. VIBERT D'abord, je voudrais préciser ma surprise concernant cette discussion parce que cette tarification avait été proposée au vote au mois de mai 2015. Donc concernant l'activité notamment poney, on est à 5 € de l'heure, on est sur des tarifs très très bas. J'ai entendu parler de jusqu'à 25 ou 50 % d'augmentation, on a d'autres augmentations qui sont de 8 à 10 %, donc on est sur des augmentations autour de 20 %. Je voudrais préciser aussi que ces augmentations répondent à plusieurs réalités, c'est la baisse de dotations de l'Etat qui impose la ville à envisager un nouvel équilibre. Bien entendu, je reviens dessus. Les coûts d'organisation aussi des activités qui augmentent, principalement quand la ville fait appel à des prestataires extérieurs, c'est le cas du poney. Et puis, il avait fallu faire un choix entre la suppression d'activité ou cette augmentation pour certaines prestations. Cette évolution aussi correspond à un équilibre, aujourd'hui la ville de Beauvais participe à raison de 50 % concernant le prix de cette activité. Auparavant on était à 55 % de prise en charge par la ville et 45 % prise en charge par l'utilisateur. Aujourd'hui, on est à 50/50, ce qui est encore un équilibre tout à fait satisfaisant pour l'utilisateur.

M. PIA Je voudrais ajouter, c'est vrai qu'on peut toujours ergoter sur les augmentations de tarifs, c'est normal que vous vous en inquiétiez. Toutefois, ce que je voudrais relever quand on voit le nombre de tarifs et derrière le nombre de prestations, le nombre de services, le nombre d'activités qu'on peut proposer dans cette ville aux Beauvaisiens et aux enfants. C'est quand même assez énorme et moi je pense que ce soir on peut saluer le bel effort de solidarité qui est fait par nous tous, Conseil Municipal mais aussi les services qui sont mobilisés pour occuper notamment nos jeunes. Donc un grand coup de chapeau !

M. RAHOUI Pour terminer le débat peut-être sur cette question des tarifs, et on évoquait la participation de la ville aux activités équestres. Je trouve que c'est totalement à l'honneur d'une collectivité comme la nôtre au titre du service public, que de renforcer le financement d'une activité aussi peu accessible qu'est l'équitation puisque, comme vous le savez, de nombreuses familles n'ont pas les moyens de pouvoir initier leurs enfants à cette activité et je pense que personne ici ne souhaite en faire un sport sélectif, élitiste même. Et lorsque

SÉANCE DU 18 MARS 2016

la ville abonde plus que dans d'autres activités sur cet axe-là, il faut en être fier. Et je pense que vous avez de quoi être fiers des financements que vous aviez opérés précédemment. Mais en même temps, je n'oublie pas et je sais que Mohrad ne me contredira pas sur ce point-là, que nous avons grandi à Beauvais à une époque où des activités et des programmes jeunes ont disparu depuis votre arrivée aux affaires. Je pense au « Passeport pour la Neige », qui à l'époque permettait à des jeunes beauvaisiens d'avoir une semaine d'activité qui n'était pas de l'événementiel, où on développait des valeurs et où à la fin on pouvait découvrir un endroit dans lequel nos parents n'avaient pas les moyens de nous amener en vacances. On a connu aussi le « Carnet Temps Libre », qui était un programme d'action que la ville avait mis en place en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et qui simplement au travers d'activités au centre équestre de Monsieur BALEUX où on a pu apprendre à monter et gagner nos premiers galops d'équitation pour un tarif plus que modique, je le reconnais, découvrir cette activité parmi d'autres, mais s'initier dans un éventail d'activités qui était vraiment, et je tiens à insister sur ce point-là, absolument pas dans le registre de l'événementiel mais développait des valeurs et permettait un élargissement, une ouverture d'esprit à ceux qui en bénéficiaient et qui étaient très très très nombreux dans Beauvais. Ces suppressions je les regrette, et la disparition du renforcement du financement pour les activités équestres, elles ont quand même un certain symbole, c'est qu'elles éloignent davantage une partie des Beauvaisiens de cette activité.

MME LE MAIRE Monsieur RAHOUI, je veux bien entendre votre petite polémique, je n'oserai pas dire à 2 balles, mais franchement, ça ne vous grandit pas. En plus je vais vous dire, les carnets de temps libre, il y avait 10 % qui étaient utilisés, ils nous revenaient non utilisés, croyez bien que si ça avait marché, si ça avait fait un tabac, on l'aurait gardé ! On n'est pas là pour détruire ! On est là pour aménager, améliorer, et dans certains centres de loisirs, on s'adapte à la demande. Malheureusement certaines demandes deviennent hors de prix ! C'est vrai que payer 19 € l'heure de poney ça revient cher. Quand nous, on la fait à 5 €, ce n'est pas 50 % ! On paie les ¾. Et puis, je peux prendre d'autres exemples ! Donc je trouve que votre façon de toujours traiter en dérision ce que nous avons fait pour nous adapter, mais si ! Mais si ! Vous expliquez que de votre temps c'était beaucoup mieux ! Mais non, ce n'était pas mieux, c'était différent, Monsieur RAHOUI, positiver ! Parce qu'il y avait des choses qui étaient possibles dans votre jeune temps et que ça n'est malheureusement plus possible aujourd'hui parce que les coûts ont augmenté, parce que les charges de ces clubs ont augmenté, parce que les salariés sont peut-être mieux payés et tant mieux pour eux, et donc l'activité devient prohibitive. Vous pensez bien que ce n'est quand même pas nous qui faisons les tarifs de ces activités ! On s'adapte. Et je trouve que le service sport jeunesse, ils font des prouesses pour se démultiplier et faire des propositions concrètes aux Beauvaisiens. La preuve c'est qu'ils sont complets en général dans les 2-3 heures qui suivent et qu'il n'y a pas d'autres créneaux possibles. Bien sûr il y avait aussi l'école de voile au plan d'eau du Canada, que nous avons mis en place, et les choses deviennent compliquées à organiser. Alors faites-nous au moins le crédit que nous agissons dans l'intérêt des Beauvaisiens et non pas pour le plaisir de faire évoluer et de détruire des choses qui marchaient. Si ça ne marchait pas nous l'avons amélioré, si ça marchait on l'a gardé. Il y a eu des évolutions, oui, mais elles n'étaient pas dans un souci de destruction. Faites-nous au moins ce crédit-là.

MME CORILLION Juste une petite précision. Les tarifs des Cit'Ados, des sorties réalisées par les Cit'Ados sont tellement bas que la C.A.F. nous a dit « et bien très bien, gardez vos tarifs », on a rarement vu ça. D'autre part, je voulais vous dire que depuis que cette municipalité est là, les activités du samedi après-midi sont proposées, ça n'existait pas avant. Il n'y avait aucune activité le samedi après-midi. Tous les stages sont complets, toutes les activités, et je ne vais pas vous faire la liste de toutes les activités qui sont proposées et on essaie en plus de les renouveler, sont complètes. Le « passeport pour la neige », c'était un type d'activité. Interrogez les jeunes aujourd'hui. Les jeunes aujourd'hui aiment changer d'activité, aiment zapper, aiment avoir énormément d'activités, et on leur propose énormément de choix, c'est ce qu'ils veulent. D'autre part, le fait qu'on ouvre les structures le samedi après-midi c'est également un sacré plus.

M. VIBERT Je rappelle, concernant l'attractivité notamment des stages « l'été s'anime », les gens viennent à 6h du matin faire la queue pour s'inscrire, donc ça montre à quel point « l'été s'anime » est populaire et rencontre un véritable succès. En effet, Madame le Maire, au bout de 2-3 heures, les stages sont complets. De plus, on parlait tout à l'heure des associations, mais les associations mènent des projets et nous les accompagnons, nous les soutenons notamment

lorsque les associations sportives ont des projets vers les jeunes de quartier, et on y voit vraiment un véritable intérêt pour la collectivité. D'ailleurs, c'est un critère dans nos attributions de subventions, un critère important, c'est rendre le sport accessible à tous. Là aussi, je suis un peu embêté quand j'entends ce type de parole et surtout que j'ai mené ce type de projet pour développer le sport pour tous, tout comme toutes les personnes ici de l'équipe municipale Beauvais Pour Tous.

M. SALITOT Je pense qu'on a un dialogue de sourds autour de cette table parce qu'on n'a pas la même conception des choses. Que ce soit sur le stationnement ou sur les tarifs plus généralement, on n'a pas du tout la même logique vous et moi, c'est-à-dire que nous, on estime que les choses ne sont pas gratuites, qu'elles ne sont pas données aux gens. Et je pense que c'est bercer d'illusions que de croire qu'un service est gratuit aux habitants. Lorsque vous dites qu'il faut mettre des capteurs au sol, la localisation, évidemment, mais tout ça a un coût. Lorsqu'on dit qu'il faut mettre en place des activités, évidemment, il faut des activités de qualité et tout ça a un coût. Et je pense que notre équipe fait les efforts nécessaires pour que tout le monde puisse supporter ce coût mais aussi pour que la municipalité respecte un sérieux budgétaire qui nous permette de poursuivre ces programmes.

MME ABLA Mehdi RAHOUI, vous n'êtes pas le seul à avoir de la mémoire, nous avons de la mémoire, nous sommes élus, nous sommes constamment sur le terrain et concernant l'activité de ski et autres, les jeunes au niveau des Cit'Ados travaillent sur des projets, ils ont une participation minime et ils continuent à aller aux sports d'hiver, ils font de l'initiation de voile au plan d'eau du Canada, et une fois leur initiation de voile faite au plan d'eau du Canada ils ont des séjours sur la baie de Somme. On n'est pas dans la consommation, on est dans l'éducation, la prise en charge, il faut que nos jeunes se rendent compte aussi qu'on ne peut pas tout attendre d'une collectivité mais, néanmoins, la ville de Beauvais est investie et offre des choses importantes aux jeunes. Et les jeunes de Beauvais continuent à aller aux sports d'hiver.

MME COLIGNON Je voudrais vraiment insister sur la qualité de toutes ces activités. Mes enfants y sont allés, ils se sont énormément épanouis, je pense notamment aux multisports qui est vraiment extraordinaire pour des jeunes enfants. C'est une activité qui permet justement de façon trimestrielle de changer, de faire une rotation, et c'est vraiment une très bonne activité, qui permet justement aux enfants de rentrer dans des activités sportives depuis le plus jeune âge et justement de prendre une habitude du sport. Je trouve ça extraordinaire.

MME COLIGNON (suite) Et la deuxième remarque que je voulais faire c'est les associations. Souvent, on oublie que les associations sportives ce n'est pas un créneau qu'elles proposent, c'est 2-3-4 créneaux de sport, et les enfants, il y a vraiment de la compétition, il y a vraiment du challenge, c'est vraiment important aussi. Les enfants ont droit à des activités pas très chères par rapport à la quantité qu'ils ont et la qualité qu'ils ont et je tiens vraiment à le rappeler parce qu'on a des bons éducateurs et des bonnes activités sur Beauvais.

M. DE SAINTE MARIE Bien évidemment on a parlé du sport, je tiens à rattacher le milieu culturel aux efforts de la municipalité et à l'investissement de la municipalité. Je rappellerai qu'au bon vieux temps, je ne sais pas si tous les gamins allaient au théâtre comme c'est le cas aujourd'hui, je ne sais pas si l'école d'art du Beauvais ou le réseau des médiathèques recevait presque l'entièreté des enfants tout au long de l'année, tout au long de l'année. Et je ne sais pas si la municipalité en place lors du bon vieux temps consentait autant d'investissements, de formations par rapport aux animateurs des A.L.S.H., et je voulais rappeler l'effort tout au long de l'année des affaires culturelles.

MME LE MAIRE On va peut-être pouvoir passer au vote sur ce dossier.

Qui est-ce qui vote contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? 1 abstention. L'opposition vote contre et Beauvais Pour Tous vote pour. Le rapport est adopté à la majorité avec 6 voix contre des suffrages exprimés et 1 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2016-126**(RAPPORT RÉF 2016-126)****Convention de mutualisation des services :
avenant n°4**Madame Caroline CAYEUX, Maire

Il est rappelé qu'une première convention de mutualisation des services a été conclue le 10 novembre 2005 afin que la communauté d'agglomération du Beauvaisis puisse bénéficier en tant que de besoin des moyens humains, techniques et administratifs de la ville de Beauvais.

Réciproquement, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a, par une 1ère convention du 28 décembre 2007, mis à disposition certains de ses personnels au profit de la ville.

Enfin, la mutualisation des services « ressources » de la ville de Beauvais au profit du centre communal d'action social à partir de 2009 s'est opérée dans le cadre d'une convention dite « tripartite », à compter du 1er janvier 2011. Par avenant passé au cours de l'année 2013, l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais est devenu la quatrième partie à la convention et bénéficie depuis des services mutualisés.

Cette convention unique permet donc de définir les règles et modalités de mutualisation des services au sein des 4 entités juridiques. Un 3ème avenant à cette convention a été consacré à la séance du conseil municipal du 1 décembre 2014 afin de prolonger la durée de la convention de mutualisation jusqu'au 31/12/2018 et entre autres acter la création de services communs à compter du 1er janvier 2015.

Un 4ème avenant à la convention est rendu nécessaire pour acter l'introduction de nouveaux services mutualisés, ainsi que la révision de critères de mutualisation de certains services au 1er janvier 2016.

Le comité technique réuni le 1er mars 2016 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention de mutualisation,
- d'autoriser monsieur le 1er adjoint à signer l'avenant n°4 à la convention de mutualisation ci-annexé.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-137

(RAPPORT RÉF 2016-137)

Bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2015

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 13 de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, oblige désormais le président de la commission consultative des services publics locaux à présenter à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

Les compétences de la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) sont les suivantes :

1. Examen des rapports

La commission examine tous les ans :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service) ;

- le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable visé à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

- le bilan d'activité des services publics exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

2. Les consultations obligatoires de la C.C.S.P.L.

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'ils s'agissent de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2015, la C.C.S.P.L. s'est réunie 2 fois :

Le 19 mai 2015, afin d'examiner l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public de l'exploitation du réseau de chaleur, relatif au changement du contrat de fourniture bois, et au comblement du déficit de raccordement du quartier Agel.

Le 21 septembre 2015, afin d'examiner les rapports d'activités 2014 des délégations suivantes :

1. Exploitation de la fourrière automobile
2. Gestion du service de l'eau potable
3. Exploitation de la fourrière animale
4. Gestion du stationnement payant en ouvrage et sur voirie
5. Gestion du crématorium
6. Exploitation du réseau de chaleur sur le quartier Saint Jean
7. Exploitation en régie de la salle de spectacles de l'Elispace

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2015.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2015.

7016

SÉANCE DU 18 MARS 2016

SÉANCE DU 18 MARS 2016

13 – BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.)

M. JULLIEN Il s'agit d'un dossier qui ne devrait pas faire l'objet d'un débat puisqu'il n'y a pas de vote, il s'agira simplement de prendre acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2015. Cette commission s'est également penchée le 21 septembre 2015 sur sa réunion annuelle, c'est-à-dire l'examen des rapports d'activité 2014 des Délégations de Service Public en matière de l'exploitation de la fourrière automobile, d'exploitation de la fourrière animale, de gestion du stationnement payant en ouvrage et sur voirie, de gestion du crématorium, d'exploitation du réseau de chaleur, sur le quartier Saint-Jean et deux régies qui sont examinées en même temps, la gestion du service de l'eau potable et l'exploitation en régie de la salle de spectacle de l'Elispace. Vous avez dans votre dossier l'intégralité du procès-verbal des débats qui sont intervenus ainsi que des questions qui ont été posées aux différents délégataires et les réponses qui ont été apportées. Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte du dépôt de ce dossier.

MME LE MAIRE Je vous remercie. Le conseil municipal a pris acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2015.

Et puisque Jean-Marie JULLIEN a employé le mot procès-verbal, je m'aperçois que j'ai oublié de vous faire voter le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre et que si je le fais passer en fin de Conseil, vous allez vous envoler et vous ne signerez pas le procès-verbal.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2015

MME LE MAIRE Est-ce qu'il y avait des remarques concernant ce procès-verbal ? Aucune ? Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

On peut signer le procès-verbal mes chers collègues.

DÉLIBÉRATION N°2016-182 (RAPPORT RÉF 2016-182)

Convention d'objectifs et de financement CAF 2016-2019

Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'accueil périscolaire, extrascolaire et aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) & revalorisation de l'aide complémentaire

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R.227-1 et R227-16 du code de l'action scolaire et des familles redéfinit l'accueil de loisirs périscolaire (qui se déroule lorsqu'il y a école dans la journée) et l'accueil de loisirs extrascolaire (qui se déroulent le matin et/ou l'après-midi d'une journée sans école).

Au regard de la circulaire Cnaf n° 2014-024 du 23 juillet 2014 relative à l'accompagnement par la branche famille de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs et des ALSH, il convient d'établir de nouvelles conventions d'objectifs et de financement Alsh à effet du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019 dont les termes annulent et remplacent ceux de la précédente convention.

Les modifications de cette convention portent sur la simplification des modalités de calcul et de gestion de la prestation de service accueil périscolaire (mercredi après l'école, et accueil du matin, midi et soir) et aide spécifique rythmes éducatifs (Asre).

La caisse d'allocations familiales de l'Oise a décidé de revaloriser l'aide complémentaire aux Alsh en complément de la prestation de service. A compter du 1er janvier 2016, le montant est fixé à 2,20 € (au lieu de 2,13 €) par journée/enfant du régime général et assimilés (1 journée est égale 8 heures). Cette aide est accordée à la ville parce qu'elle applique un des 5 barèmes de participations familiales journalières demandées aux familles. La ville de Beauvais applique le barème n°5, le plus avantageux pour les familles (annexé).

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les imprimés de résiliation ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les nouvelles conventions ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les nouveaux contrats pour la participation complémentaire de la CAF ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

7018

SÉANCE DU 18 MARS 2016

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-188

(RAPPORT RÉF 2016-188)

Multi-accueil Saint Lucien et accueil de loisirs La Buissonnière - Travaux de rénovation

Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint

Dans le cadre de sa politique en faveur des enfants, la ville de Beauvais poursuit sa démarche de rénovation et de renouvellement des équipements de ses établissements d'accueil de jeunes enfants et accueils de loisirs.

Le multi-accueil Saint-Lucien accueille 82 enfants. Il doit faire l'objet d'un plan de rénovation des locaux afin de permettre la continuité de l'activité dans de bonnes conditions pour tous.

Au regard des bâtiments, des travaux d'étanchéité à l'air des combles, des remplacements de revêtements de sols dans les salles d'accueil des enfants, un remplacement des volets roulants, la rénovation de la terrasse extérieure et l'aménagement d'un jardin extérieur pour les bébés et les petits sont à prévoir. L'opération est estimée à près de 81 000 euros.

L'accueil de loisirs la buissonnière doit également faire l'objet de travaux visant à améliorer l'accessibilité et l'isolation des différentes pièces utilisées par les enfants (salle de motricité, sanitaires, salle d'activités...). L'opération est estimée à près 55 000 euros.

Ces travaux et aménagements sont éligibles aux aides du conseil départemental de l'Oise dans le cadre du soutien qu'il apporte aux communes et de la caisse d'allocations familiales.

Il est proposé au conseil municipal :

d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) ;

d'autoriser à madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-190

(RAPPORT RÉF 2016-190)

Soutien à l'investissement public local

Monsieur Olivier TABOUREUX, Maire Adjoint

Au titre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016, l'Etat mobilise une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires pour 2016 en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements au titre de l'investissement public local.

L'article 159 créé à ce titre une dotation budgétaire de « soutien à l'investissement public local ». Elle est composée de 2 enveloppes :

- 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissements définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités

- 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres (inférieur à 50 000 habitants sauf Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Par ailleurs, les crédits de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sont majorés de 200 M€ afin de renforcer le soutien aux projets portés par les communes.

A titre d'information, la Région Nord-Pas de Calais – Picardie bénéficie au titre de cette dotation budgétaire exceptionnelle de « soutien à l'investissement public local » d'un peu plus de 71 M€, dont 45,6 M€ au titre de la première enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements.

Le Préfet de Région assurera le pilotage du dispositif. Il sera responsable de l'attribution des subventions et des modalités de réception et d'instruction des candidatures au titre de cet appel à projet exceptionnel sur l'année 2016.

La ville de Beauvais est éligible au dispositif. Pour mobiliser des crédits de l'Etat sur la première enveloppe, ses projets d'investissement doivent répondre à au moins un type d'orientation sur les sept fixés par la loi : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics (mise en accessibilité), le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour pouvoir bénéficier de cette dotation exceptionnelle :

Les projets doivent être démarrés avant la fin de l'année 2016. Leur opérationnalité rendra le projet prioritaire

Les projets d'investissement ne doivent pas être commencés avant la reconnaissance du caractère complet des dossiers par les services instructeurs.

Les opérations portées par la ville de Beauvais correspondants à ces fonds sont les suivantes :

Rénovation du gymnase Ambroise ;

Rénovation du gymnase Sand ;

Rénovation du gymnase Coubertin ;

Salle polyvalente Briard ;

Rénovation de la Galerie Nationale de la Tapisserie ;

Plan lumière : éclairage public ;

Travaux du plan d'eau du Canada ;

Travaux de la piscine Bellier ;

Travaux à l'ALSH les Lucioles ;

Travaux à l'ALSH Buissonnières ;

SÉANCE DU 18 MARS 2016

Travaux à l'Hôtel de ville ;

Travaux du pôle enfance Saint Jean ;

Rénovation d'école ;

Rénovation du multi accueil Saint Lucien ;

Il est proposé au conseil municipal de la ville de Beauvais :

- de répondre à l'appel à projet au titre du soutien à l'investissement public local ;
- d'adopter les opérations citées et de solliciter l'aide financière au titre du « soutien à l'investissement public local » ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué maire-adjoint délégué à signer tout document relatif à l'appel à projet « soutien à l'investissement public local » et ses opérations.

La commission «Finances, budget, contrôle de gestion», réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

16 – SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

M. TABOUREUX La loi de Finances 2016 prévoit la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'euros en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements au titre de l'investissement public local. La moitié de cette somme, c'est-à-dire 500 millions d'euros sont consacrés à des grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et les intercommunalités, dès lors que ces projets démarrent avant la fin de l'année 2016 ; que les dossiers soient complets et qu'il concernent la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, mise en accessibilité, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Ces 500 millions représentent à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais-Picardie, un peu plus de 45 millions d'euros et les opérations portées par la ville de Beauvais correspondant à ces fonds concernent la rénovation du gymnase Ambroise, du gymnase Sand, du gymnase Coubertin, de la salle polyvalente Briard, de la Galerie Nationale de la Tapisserie, du plan lumières – donc éclairage public ; des travaux du plan d'eau du Canada, des travaux de la piscine Bellier, des travaux des centres de loisirs les Lucioles et Buissonnière, des travaux à l'hôtel de Ville, qui concernent l'accessibilité, des travaux du pôle enfance Saint-Jean ; des rénovations d'écoles Aragon et Kergomard, rénovation du multi accueil Saint-Lucien. Il est proposé au Conseil Municipal de la ville de Beauvais de répondre à l'appel à projets au titre du soutien à l'investissement public local ; d'adopter les opérations citées et de solliciter l'aide financière au titre du soutien à l'investissement public local ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à l'appel à projets soutien à l'investissement public local et ses opérations.

La commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 9 mars 2016, a émis un avis favorable.

MME ITALIANI Si j'ai bien compris, il y a 45 millions à la dotation mais il faut faire démarrer les travaux pendant l'année 2016. C'est ça ? Et vous nous donnez 14 opérations, pas très explicites d'ailleurs, parce qu'il n'y a pas d'explications dans le dossier, comme travaux de l'hôtel de Ville, travaux de la piscine, plan lumières. Moi personnellement, j'étais dans l'impossibilité de pouvoir juger exactement l'impact que ça aurait financièrement. Je suis bien embêtée, j'ai un dossier incomplet et c'est très embêtant.

M. TABOUREUX Vous ne devez pas être complètement embêtée sur le contrat sur le plan lumières et sur l'éclairage public puisque vous avez déjà validé la délibération en Conseil Municipal. Par contre, quand on parle de travaux, les études font partie du lancement d'un projet, par exemple, et donc il faut lancer l'opération. Il y a des opérations qui seront lancées dans le courant de l'année puisque nous ne sommes qu'au mois de mars 2016 et donc il y a certaines études qui sont en cours et qui ne sont quelque fois pas commencées. On vous demande juste la possibilité de pouvoir mobiliser de l'argent sur cette enveloppe pour ne pas passer à côté. On pense par exemple sur des opérations qui sont signées mais pas lancées, comme le plan lumières, que ça peut engendrer une subvention de 500 000 € pour la ville. Ça vaut le coup de le faire, c'est pour ça qu'on vous demande votre approbation.

M. JULLIEN Simplement pour vous rassurer, ma chère collègue, les opérations qui sont listées dans cette délibération ont déjà fait l'objet d'une inscription budgétaire au titre de l'exercice 2016, donc pour l'instant nous avons prévu les fonds, il ne reste plus qu'à lancer matériellement les opérations à travers le lancement d'études.

M. JULLIEN (suite) Et à travers ce lancement d'études et l'inscription des opérations des financements nécessaires, on peut présenter le dossier à l'Etat à travers la délégation Grande Région qui a été accordée par l'Etat pour un montant total de 71 millions d'euros. On espère récupérer quelques miettes de ces 71 millions d'euros au titre de la région Hauts de France.

MME LE MAIRE Je vous remercie. Je passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 1 abstention et les autres votent pour. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-132

(RAPPORT RÉF 2016-132)

Délégation de service public (D.S.P.) de l'exploitation du crématorium de Beauvais

Avenant n°5 - prolongation de la D.S.P.

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

La ville de Beauvais a conclu le 8 novembre 1999 avec la société OGF une convention de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du crématorium de Beauvais, pour une durée de 15 ans à compter du 24 avril 2001. Cette convention arrive à échéance le 23 avril 2016.

Dans ce cadre, la ville a engagé une nouvelle réflexion devant lui permettre de retenir le meilleur mode de gestion pour ce crématorium, notamment au regard des travaux de mise aux normes de l'établissement. La procédure est encore en cours d'élaboration.

Compte-tenu des délais de réalisation de la procédure, et afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de conclure un avenant de prolongation à cette convention jusqu'au 31 décembre 2016 pour des motifs d'intérêts général, conformément à l'article L1411-2-a du code général des collectivités territoriales.

Cette prolongation se fera aux mêmes conditions d'exploitation que celles du contrat en cours, sauf en ce qui concerne la redevance versée à la ville laquelle, au vu de la prolongation et de l'économie du service, sera augmentée pour l'année 2016, passant de 10% du chiffre d'affaires à 20%.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°5 ci-annexé, prolongeant jusqu'au 31 décembre 2016 la convention de DSP susvisée, et renégociant la redevance versée à la ville de Beauvais ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La commission des services publics locaux, réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable.

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

Le 18/03/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS : Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Madame ROUIBI-GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUJ, Madame ITALIANI.

ABSENTS : Madame THIERRY, Monsieur ILLIGOT.

POUVOIRS : Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Jacques DORIDAM à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE.

Date d'affichage	25 mars 2016
Date de la convocation	11 mars 2016
Nombre de présents	40
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

DÉLIBÉRATION N°2016-133

(RAPPORT RÉF 2016-133)

Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium de Beauvais

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 23 septembre 1999, le conseil municipal a confié, au terme d'une procédure de délégation de service public, l'exploitation du crématorium de Beauvais, arrivant à échéance le 31 décembre 2016 (prolongation avenant n°5).

De manière à assurer la continuité du service public au 1er janvier 2017, il convient de lancer dès à présent une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium de la ville de Beauvais.

De fortes contraintes réglementaires pour ce service sont à prévoir. En effet, l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif aux quantités maximales de polluants et particules contenus dans les fumées rejetées dans l'atmosphère instaure des normes sévères à respecter au plus tard le 15 février 2018.

Considérant cette perspective, la ville a confié au cabinet MERLIN une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de réaliser un audit juridique et technico-financier du contrat de délégation de service public de mises aux normes et de gestion du crématorium, pour disposer d'éléments de jugement technique, juridique et économique dans le but de définir le mode de gestion et d'exploitation à adopter et d'avoir, en fonction du choix requis, des éléments fiables permettant de réaliser une procédure de mise en place et/ou de passation du contrat public requis nécessaire.

Dans le cadre de ses prestations, le cabinet MERLIN a produit un état comparatif des différents modes de gestion, mettant en évidence les avantages et les inconvénients de chacun.

Le rapport joint à la présente délibération conduit à envisager un mode de gestion délégué de type contrat d'affermage avec îlots concessifs, compte-tenu que :

La gestion d'un service de crémation suppose une compétence dans les métiers du funéraire qu'aucun des services de la Ville n'est en mesure d'exercer aujourd'hui ; cette compétence métier est en effet essentielle :

à la fois au regard de la gestion de la relation avec les familles,

et au regard de la gestion de l'activité qui nécessite d'être en lien permanent avec les différents opérateurs de pompes funèbres.

Par ailleurs la réalisation et le financement de travaux de mise aux normes des installations peuvent avantageusement être confiés à un nouveau délégataire qui pourra tout à la fois :

bénéficier de meilleurs leviers de mise en concurrence des fournisseurs de matériels compte tenu des volumes de commande qu'ils sont susceptibles de générer à l'échelle nationale,

les mettre en œuvre dans de meilleurs délais, hors du champ des contraintes attachées à la commande publique.

Enfin confier le financement et la mise en œuvre des travaux de mise aux normes et l'exploitation à un opérateur unique permet d'éviter une dispersion des responsabilités en cas de problèmes ultérieurs de fonctionnement et met la ville à l'abri des conséquences pécuniaires qui pourraient en résulter.

Le rapport a été soumis pour avis aux membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 07 mars 2016. La CCSPL a émis un avis favorable sur le principe de la DSP ayant pour objet l'exploitation du crématorium de Beauvais.

Le rapport a également été soumis pour avis aux membres du comité technique (CT) le 1er mars 2016. Le comité technique a émis un avis favorable sur le principe de la DSP ayant pour objet l'exploitation du crématorium de Beauvais.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

Conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe même de déléguer la gestion et l'exploitation du crématorium de Beauvais dont les principales caractéristiques actuelles sont précisées dans le rapport en annexe.

La durée de la future délégation serait fixée à dix (10) ans à compter de la notification du contrat au titulaire, durée tenant compte de l'amortissement des investissements mis à la charge du délégataire et de la durée des cycles de maintenance des fours de crémation.

Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner en son sein une commission chargée de l'ouverture des plis contenant les candidatures ainsi que les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire du service public.

Cette commission est composée du maire ou de son représentant, président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le comptable de la collectivité et un représentant de la direction de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le choix du mode de gestion déléguée sous la forme d'une délégation de service public ayant pour objet l'exploitation du crématorium de Beauvais ;
- d'approuver les caractéristiques des prestations que doit effectuer le délégataire telles que définies dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la durée de la convention fixée à 10 ans ;
- de désigner les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'ouverture des plis ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à engager et conduire la procédure de délégation de service public, à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à établir une liste des candidats admis à faire une offre ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à envoyer les dossiers de consultation aux candidats admis à concourir et à réunir la commission de délégation de service public afin d'examiner, comparer et classer les offres des candidats ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à engager les négociations conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, après avis de la commission de délégation de service public, dans le respect des principes d'égal accès des candidats à la commande publique ;
- de confier à madame le maire ou l'adjoint délégué de préparer le rapport final et l'adresser à l'assemblée délibérante.

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le conseil municipal a désigné, à l'unanimité, en qualité de membres titulaires, madame Colignon, madame Nakib, monsieur Jullien, monsieur Polle et monsieur Viguié, et sont désignés membres suppléants, madame Bertois, madame Wissotzky, monsieur Liévain, monsieur Nogrette et madame Rouibi-Geffroy.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

18 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELAGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE BEAUVAIS

M. JULLIEN En continuité de l'opération précédente, puisqu'il va falloir regarder la gestion du crématorium de Beauvais à partir du 1er janvier 2017, ce dossier sur le mode de gestion, a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Et sur la base des débats qui sont intervenus avec la participation non seulement des élus mais également des associations partenaires, il a été estimé préférable de mettre en œuvre une Délégation de Service Public qui serait similaire mais sur la base d'un cahier des charges un peu différent de la précédente. Je précise également que nous essaierons sur la base du rapport du cabinet Merlin, qui nous a fait une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'améliorer encore ce contrat ; d'essayer de faire en sorte également que les différentes opérations d'investissement et notamment les nouveaux filtres qui vont devoir être posés à raison de l'évolution de la réglementation sur l'évacuation des fumées des fours, ainsi que les opérations de très gros entretien de ces fours, qui doivent rester à la charge du concessionnaire, que toutes ces opérations-là puissent être amorties non pas en 15 ans, comme c'était dans la précédente délégation, mais cette fois-ci sur une durée plus restreinte sur la base de 10 ans. Ce que nous souhaitons également, c'est le maintien d'une bonne qualité de service aux différents usagers. Et pour répondre aux questions qui ont été posées lors de la commission consultative sur notamment l'évolution des tarifs du service public de crémation, il a été affirmé de manière très claire que comme dans la précédente convention, la future convention ce sera le Conseil Municipal qui fixera les tarifs, ce ne sera pas à la discrétion du futur délégataire que les tarifs seront imposés. Cette contrainte de tarification pèsera sur les comptes du délégataire. On va voir les propositions qui seront faites par les différents soumissionnaires qui nous apporteront leurs différentes propositions, sur la base du cahier des charges un peu plus contraint que le précédent que nous connaissions jusqu'à présent ; et ensuite, nous pourrons nous prononcer sur le choix de ce délégataire avant la fin de l'année. Je précise par ailleurs qu'au-delà de l'approbation que je sollicite sur le mode de gestion, sur les caractéristiques des prestations, sur la durée de la convention, qui je le rappelle doit être limitée cette fois-ci à 10 ans et non pas à 15 ans, et je demande également que le Conseil Municipal désigne les membres de la commission d'ouverture des plis qui va être chargée d'examiner les différentes offres des différents candidats, des différents pétitionnaires qui viendront sur ce marché.

Il y a 5 postes de membres titulaires, 5 membres suppléants. Et je pense, avec l'accord de Madame le Maire, qu'il y aura un siège qui sera dévolu en titulaire et un siège de suppléant à l'opposition. Je laisse le soin à Madame le Maire d'indiquer le nom des candidats qui ont été recensés.

MME LE MAIRE Avant de passer aux propositions de candidats, je vous propose de voter la délibération. Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER Sur la délibération elle-même j'avais juste une interrogation. On s'est fait la remarque, et puis on n'a rien trouvé dans les documents qui nous étaient transmis, que le crématorium, dont on peut dire que l'infrastructure est amortie depuis un certain temps, pêchait considérablement par la dimension de la salle de cérémonie permettant d'accueillir les familles et les proches des défunts et que, très objectivement, je crois que ça nous est arrivé probablement à toutes et à tous de devoir nous rendre dans ce lieu, il est très fréquent que la majeure partie de l'assistance soit debout en plein air.

M VIGUIER (suite) Est-ce qu'on pourrait imaginer que le renouvellement de la D.S.P. puisse donner lieu à un réaménagement, peut-être à une extension des locaux actuels pour permettre qu'à l'avenir, dans un avenir plus ou moins proche, la salle de cérémonie appelons-la comme ça, permette d'accueillir dans de meilleures conditions, et puis c'est vrai que les crémations se sont développées, c'est quelque chose qui aujourd'hui est beaucoup plus courant qu'il y a 20 ans, puisse accueillir dans de meilleures conditions les proches et les parents des défunts.

M. JULLIEN Mon cher collègue, je ne sais pas si vous êtes allé récemment visiter ces locaux du crématorium, je vous invite bien vivement à venir voir la qualité de la réalisation. A la demande de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il a été justement procédé à ces réaménagements, à l'amélioration de la qualité, à l'extension de la salle et également à l'amélioration de la sonorisation de cette salle afin de favoriser le confort des familles qui viennent assister leur défunt lors de cette procédure. Je précise également qu'actuellement, et

toujours à la demande de la Commission Consultative, il y avait un problème de signalisation de ces crématorium, actuellement nous avons dans les cartons un projet de modification de cette signalisation pour rendre beaucoup plus lisibles aux différentes familles l'arrivée dans le crématorium et la facilité d'accès à ce crématorium. Voilà les améliorations qui sont déjà intervenues et celles qui sont en instance d'intervention, notamment sur la signalisation de cet équipement qui est actuellement de très belle qualité.

M. TABOUREUX Je veux juste dire que le projet de signalétique est sorti des cartons, ça va bientôt être mis en œuvre.

MME LE MAIRE On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est adopté à le rapport est l'unanimité.

Je reviens sur les propositions de titulaires pour ce marché. J'ai les candidatures de Jean-Marie JULLIEN, de Claude POLLE, de Salima NAKIB, de Charlotte COLIGNON en titulaires et qui nous proposez-vous ?

M. VIGUIER Pour le groupe Utile Pour Beauvais, je serai le représentant titulaire.

MME LE MAIRE Thibaud VIGUIER, d'accord. Je pense que vous acceptez de voter à main levée.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Ces 5 candidats sont donc élus.

Et en suppléants, nous vous proposons Jérôme LIEVAIN, Denis NOGRETTE, Nicole WISSOTZKY et Nathalie BERTOIS, et vous ?

M. VIGUIER Notre représentante sera Anne ROUBI-GEFFROY.

MME LE MAIRE D'accord. Je vous propose d'adopter le nom de ces suppléants.

Pas de votes contraires ? Pas d'abstentions ? Ils sont élus à l'unanimité.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-144

(RAPPORT RÉF 2016-144)

Tableau des effectifs - Ajustement

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Afin de tenir compte des résultats des derniers concours et examens et notamment ceux de la catégorie C, il est proposé de réaliser les ajustements suivants au service enfance/jeunesse :

Postes supprimés à temps complet au 1er avril :

GRADE	NOMBRE DE POSTE(S)
Adjoint d'animation de 2ème classe	2

Postes créés à temps complet au 1er avril :

GRADE	NOMBRE DE POSTE(S)
Adjoint d'animation de 1ère classe	2

Le comité technique a émis un avis favorable.

Par ailleurs suite à la mutation d'un agent sur un grade de brigadier au service de la police municipale (brigade équestre), il est proposé, afin de le remplacer, la création d'un poste de gardien de police municipale, à temps complet, au 1er avril 2016.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-145

(RAPPORT RÉF 2016-145)

Convention triennale comité d'œuvres sociales - avenant

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Le 30 décembre 2013, était signée la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la ville de Beauvais et le comité d'œuvres sociales, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Beauvais apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association poursuit à savoir :

> octroyer des aides ou secours financiers permettant aux agents de faire face à des difficultés passagères ou à des événements familiaux exceptionnels ;

> développer des activités de loisirs (arbre de Noël, pêche, sorties, etc..) ;

> attribuer diverses allocations au personnel (chèque vacances, bons d'achat pour événements familiaux, départ à la retraite...) ;

> intervenir en tant que « correspondant mutuelle » entre les mutuelles des agents territoriaux et les assurés.

Le taux de la subvention avait ainsi été fixé à 1% de la masse salariale de l'année N-1.

Compte tenu des contraintes budgétaires, l'ensemble des subventions dédiées aux associations a été revu à la baisse, et d'un commun accord, le COS a accepté une baisse de 10% de sa subvention pour l'année 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la baisse de 10% de la subvention versée à l'association C.O.S. et de fixer à 0,9% de la masse salariale de l'année N- 1 le montant de la subvention pour l'année 2016 ;

- d'autoriser madame le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et notamment l'avenant ci-joint, qui sera conclu pour acter de ce nouveau taux, les autres termes de la convention restant inchangés

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 6 voix contre des suffrages exprimés avec 1 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

20 – CONVENTION TRIENNALE C.O.S. – AVENANT

MME LE MAIRE La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Beauvais apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association poursuit. Le taux de la subvention avait été fixé à 1 % de la masse salariale de l'année N-1. Compte tenu des contraintes budgétaires, l'ensemble des subventions dédiées aux associations avait été revues à la baisse et d'un commun accord le C.O.S. a accepté une baisse de 10 % de sa subvention pour l'année 2016.

M. VIGUIER Madame le Maire, c'est toujours un peu le même sujet qui revient, ils ont accepté, ils étaient même sans doute très contents puisque leur subvention a été amputée de 10 % alors que je rappelle quand même que le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville, de l'Agglo et du C.C.A.S., ce sont des animations, un certain nombre de prestations de loisirs qui sont proposées aux agents mais ce sont aussi et, je crois, surtout dans la quantité budgétaire que ça mobilise, des aides financières, des secours pour celles et ceux de nos agents qui sont ponctuellement en difficulté pour des raisons X ou Y. Amputer leur subvention de 10 % c'est quand même quelque chose qui va largement amoindrir leurs capacités d'action et d'entraide en direction de nos agents qui peuvent être parfois confrontés à des difficultés. Mais je voudrais ajouter à cela que, en quelque sorte, mais vous nous dites ils sont d'accord forcément, ils sont forcément d'accord, en plus ils vont quelque part subir une double peine : non seulement on réduit de 10 % leur subvention mais comme la subvention est indexée sur la masse salariale dont vous nous avez annoncé lors de l'examen du budget qu'elle allait être réduite cette masse salariale, donc non seulement ils vont perdre 10 % de leur subvention mais les 90 % seront appliqués sur une masse salariale réduite et donc leur subvention va en fait être réduite de plus de 10 % par rapport à ce qu'elle était jusqu'à présent. Je voulais le signaler pour justifier le fait que nous voterons non pas évidemment contre le C.O.S. mais contre cette baisse importante de la subvention qui leur sera accordée parce que c'est véritablement une remise en cause de leur capacité d'entraide en direction des agents municipaux et intercommunaux qui sont, comme tout le monde, souvent soumis à de vraies difficultés financières.

M. TABOUREUX Monsieur VIGUIER je suis un peu déçu par le deuxième argument quand même, ce n'est pas de votre niveau. La masse salariale baisse non pas parce qu'on baisse le salaire des gens, on est bien d'accord ? Parce qu'il y a un petit peu moins d'agents. Donc, ce n'est pas une double peine, il y a moins d'agents qui vont bénéficier des subventions forcément parce qu'ils sont moins nombreux, donc il n'y a pas une double peine, il n'y a pas d'un côté on baisse de 10 % et de l'autre côté la subvention baisse parce que la masse salariale baisse. Le nombre d'agents baisse en proportion, on a toujours et juste une baisse de 10 % et il n'y a pas de double peine.

MME LE MAIRE Et maintenant il y a d'autant moins de double peine, et ça va me permettre de répondre à Madame ITALIANI concernant l'augmentation pour la ville de Beauvais de la dépense en fonction de l'augmentation de l'indice des fonctionnaires, cela représente 400 000 € pour la ville de Beauvais et puisque leur subvention est indexée sur 0,9 % de la masse salariale, le 1 % d'augmentation va faire que c'est zéro de diminution. Ça tombait bien finalement Monsieur VIGUIER ! Merci les élections qui arrivent l'année prochaine ! Vous savez combien ça va faire 1 % ? Ça va faire entre 20 et 40 € deux fois par an pour les fonctionnaires et nous c'est 1 point et demi d'impôts. Je voulais quand même vous dire que si nous touchions aux impôts, nous c'est 1 point et demi, le point d'impôt est à 400 000 €. Alors, je fais quoi moi maintenant ? Je fais comment ? Ça, ça vous laisse pantois.

MME LE MAIRE Vous votez contre ? Madame ITALIANI ? Abstention. Et les autres collègues votent pour. Le rapport est adopté à la majorité avec 6 voix contre des suffrages exprimés et avec 1 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2016-160

(RAPPORT RÉF 2016-160)

Lancement de la procédure de mise en concurrence d'une délégation de service public simplifiée pour le marché de Noël 2016

Madame Fatima ABLA, Conseillère Municipale

La ville de Beauvais organise tous les ans la coordination et la promotion du marché de Noël.

Pour l'année 2016, la collectivité souhaite faire appel à un prestataire qui assurera la commercialisation des chalets (commerçants et artisans) de Noël.

La présente délibération a donc pour objet le lancement de la procédure de mise en concurrence d'une délégation de service public simplifiée pour l'organisation de ce marché de Noël, conformément aux articles R1411-2, L1411-2 et L1411-12 du code général des collectivités territoriales. En effet, compte tenu du niveau de prestation que la collectivité souhaite voir mis en œuvre, ce type d'évènement nécessite donc un organisateur spécialisé ayant des réseaux professionnels spécifiques.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le lancement d'une procédure simplifiée de délégation de service public pour l'organisation du marché de Noël 2016 ;
- d'autoriser madame le maire ou le premier adjoint à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la délégation de service public pour l'organisation du marché de Noël ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-97**(RAPPORT RÉF 2016-97)****Conventions partenariales dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS)**

Monsieur Pierre MICHELINO, Maire Adjoint

Le code de la sécurité intérieure (Livre VII – Titre III) dans son article L 731-3 définit le cadre et les modalités de mise en place des plans communaux de sauvegarde (P.C.S.).

Le plan communal de sauvegarde, tel que défini dans cet article et dans le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, est un document opérationnel qui a pour objectif :

- de déterminer, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes ;
- de fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- de recenser les moyens disponibles ;
- et de définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Cet outil opérationnel permet de déterminer l'organisation de la collectivité pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de survenance d'un risque majeur.

Cette mission de sauvegarde des populations, confiée à la commune, complète la mission de secours (protéger, soigner, médicaliser, évacuer) assurée par l'État dans le cadre des plans spécifiques type O.R.S.E.C. (organisation de la réponse de la sécurité civile).

À ce titre, le rôle de la collectivité est avant tout logistique (mise à l'abri, hébergement, ravitaillement et assistance).

Dans ce cadre, la direction prévention sécurité a recensé les moyens humains et matériels de la collectivité pouvant servir en cas de survenance d'un risque majeur.

Afin de compléter les moyens de la commune, les conventions annexées à la présente délibération doivent permettre de contractualiser avec des entreprises susceptibles d'intervenir en urgence ou de livrer du matériel de première nécessité (alimentaire, besoins primaires, matériaux, outillage et engins de chantier, etc.).

Parallèlement, et dans la même optique, une convention spécifique a été élaborée en lien avec l'association départementale de protection civile (ADPC) qui pourra, en cas de déclenchement du PCS, apporter son concours par le biais de son personnel bénévole (évacuation, nettoyage, déblaiement, pompes) et mettre à disposition du matériel spécifique (type lit picot, défibrillateurs, etc.).

Ces conventions prévoient les modalités d'engagement des moyens et listent les coordonnées des personnes pouvant être contactées en cas d'urgence.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et des conventions annexées et d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué :

- à signer les conventions avec les entreprises (alimentaire et BTP) et avec l'ADPC ;
- à signer toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

La commission «Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public», réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-136

(RAPPORT RÉF 2016-136)

Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière animale de Beauvais

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La ville de Beauvais a conclu le 27 décembre 2012 avec la SPA de Beauvais une convention de délégation de service public (D.S.P.) portant sur la capture et l'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux, arrivant à échéance le 31 décembre 2016 (prolongation avenant n°2).

De manière à assurer la continuité du service public au 1er janvier 2017, il convient de lancer dès à présent une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière animale de la ville de Beauvais.

Le rapport joint à la présente délibération conduit à envisager un mode de gestion délégué de type contrat d'affermage pour l'exploitation de la fourrière animale, ainsi que la gestion de la partie chenil.

Le rapport a été soumis pour avis aux membres de la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) le 07 mars 2016. La C.C.S.P.L. a émis un avis favorable sur le principe de la DSP ayant pour objet l'exploitation de la fourrière animale et du chenil de Beauvais.

Le rapport a également été soumis pour avis aux membres du comité technique (CT) le 1er mars 2016. Le comité technique a émis un avis favorable sur le principe de la DSP ayant pour objet l'exploitation de la fourrière animale et du chenil de Beauvais.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe même de déléguer la gestion et l'exploitation de la fourrière animale et du chenil de Beauvais dont les principales caractéristiques actuelles sont précisées dans le rapport en annexe.

La durée de la future délégation serait fixée à cinq (5) ans à compter de la notification du contrat au titulaire.

Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner en son sein une commission chargée de l'ouverture des plis contenant les candidatures ainsi que les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire du service public.

Cette commission est composée du maire ou de son représentant, président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le comptable de la collectivité et un représentant de la direction de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le choix du mode de gestion déléguée sous la forme d'une délégation de service public ayant pour objet l'exploitation de la fourrière animale et du chenil de Beauvais ;
- d'approuver les caractéristiques des prestations que doit effectuer le délégataire telles que définies dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la durée de la convention fixée à 5 ans ;
- de désigner les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'ouverture des plis ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à engager et conduire la procédure de délégation de service public, à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à établir une liste des candidats admis à faire une offre ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à envoyer les dossiers de consultation aux candidats admis à concourir et à réunir la commission de

délégation de service public afin d'examiner, comparer et classer les offres des candidats ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à engager les négociations conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, après avis de la commission de délégation de service public, dans le respect des principes d'égal accès des candidats à la commande publique ;

- de confier à madame le maire ou l'adjoint délégué de préparer le rapport final et l'adresser à l'assemblée délibérante.

La commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 4 mars 2016, a émis un avis favorable.

La commission « Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public », réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné mesdames PERNIER, BERTOIS, messieurs JULLIEN, MICHELINO et VIGUIER en qualité de titulaires ; mesdames BAPTISTE, DJENADI, PRIOU, messieurs NEKKAR et NOGRETTE en qualité de suppléants.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

23 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE ANIMALE DE BEAUVAIS

M. BOURGEOIS On continue les lancements de procédures Délégations de Service Public. Là, il va s'agir de l'exploitation de la fourrière animale de Beauvais. Cette convention de D.S.P. avec la fourrière a été conclue le 27 décembre 2012. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2016, après qu'on l'ait eue prolongée d'un an, vous devez vous en souvenir. Il convient donc de lancer une consultation pour renouveler cette Délégation de Service Public. Il vous est proposé, là aussi, un mode de gestion déléguée de type affermage pour exploiter à la fois la fourrière et gérer la partie chenil. Le Comité Technique et le C.C.S.P.L. ont émis le 1er mars et le 7 mars dernier un avis favorable sur ce mode de gestion. Vous avez en document annexé tout le cahier des charges, qui comprend toutes les caractéristiques, je ne vais peut-être pas toutes vous les lire mais répondre à des questions éventuelles. En insistant simplement de la part du délégataire sur sa politique tarifaire qui doit permettre un équilibre du service et nous aussi nous aurons des tarifs qui seront votés par le Conseil Municipal, donc le délégataire devra percevoir les recettes de la fourrière en application de la politique tarifaire homologuée par la ville de Beauvais. La ville, comme toujours, assurera le contrôle de ce service ; elle met à disposition du prestataire les biens nécessaires au service, c'est-à-dire les locaux actuels que vous connaissez et elle détermine les modalités d'exploitation du service.

Il vous est proposé une durée, pour la future délégation, de 5 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le choix du mode gestion déléguée sous forme d'une Délégation de Service Public ; d'approuver les caractéristiques des prestations que vous avez dans le cahier des charges annexé ; d'approuver la durée de la convention fixée à 5 ans ; là encore de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la commission d'ouverture des plis ; autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à conduire la procédure de délégation de Service Public ; à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à établir une liste de candidats admis à faire une offre ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à envoyer les dossiers de consultation aux candidats admis à concourir et à réunir la commission de Délégation de Service Public tel qu'elle va être composée ce soir afin d'examiner, comparer et classer les offres des candidats ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à engager les négociations conformément au Code Général des Collectivités Territoriales après avis de la commission de Délégation de Service Public ; de confier à Madame le Maire ou l'adjoint délégué de préparer le rapport final et l'adresser à l'assemblée délibérante.

Il y a deux commissions qui ont délibéré sur ce sujet, la commission « Urbanisme » et la commission « Sécurité » ; elles ont émis un avis favorable, respectivement le 4 mars et le 7 mars dernier. Voilà Madame le Maire, je crois que vous avez la liste des candidatures pour ce qui nous concerne.

MME LE MAIRE Merci beaucoup. On va d'abord voter la délibération, si vous voulez bien.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous vous proposons en titulaires les candidatures de Béatrice PERNIER, Jean-Marie JULLIEN, Nathalie BERTOIS, Pierre MICHELINO. Et qui nous proposez-vous Monsieur VIGUIER ?

M. VIGUIER J'irai Madame le Maire.

MME LE MAIRE Encore !

M. VIGUIER Oui mais ça c'est mon côté cabot, je n'y peux rien !

MME LE MAIRE Et donc Béatrice PERNIER, Jean-Marie JULLIEN, Nathalie BERTOIS, Pierre MICHELINO et Thibaud VIGUIER, pas d'avis contraires ? Ils sont élus à l'unanimité.

En suppléants, nous avons les candidatures de David NEKKAR, Denis NOGRETTE, Elodie BAPTISTE, Ada DJENADI.

M. VIGUIER Stéphanie PRIOU.

MME LE MAIRE David NEKKAR, Denis NOGRETTE, Elodie BAPTISTE, Ada DJENADI, Stéphanie PRIOU sont donc élus aussi à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2016-140 (RAPPORT RÉF 2016-140)

Bourse aux initiatives citoyennes

Madame Aïssé TRAORE, Conseillère Municipale

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération du conseil municipal en date du 1er février 2016, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2016.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Elle s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1.500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projets d'habitants (500 € maximum par projet) s'attachera à favoriser la prise d'initiative citoyenne et s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 29 février 2016, a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche-action n° 1	« Les cartonniers du Thil » - porteur de projet : groupe d'habitantes - représenté par Mme Annick LEMAITRE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 500 €
Fiche-action n° 2	« Ciné-goûter » - porteur de projet : Association SOIE VAUBAN CREATIF - représenté par Mme Hélène DE WINNE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 792 €
Fiche-action n° 3	« Fête du city-stade pour mieux vivre ensemble » - porteur de projet : Association I.F.E.P. - représenté par M. Denis TMOIN - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 4	« Les grands-mères sont à l'honneur » - porteur de projet : groupe d'habitants - représenté par Mme Michèle NOEL - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 500 €
Fiche-action n° 5	« Le printemps de la liberté » - porteur de projet : Association Union des Berbères du Beauvaisis - représenté par M. Mohamed OUALLI - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 6	« La femme chantée par les femmes » - porteur de projet : groupe d'habitants - représenté par M. Rafik KHELLADI - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 500 €

Ces projets représentent un financement de 3.892 €.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 2 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-151 (RAPPORT RÉF 2016-151)

Attributions de subventions aux associations

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2016 ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution :

- d'une subvention de fonctionnement à l'association « mouvement vie libre », d'un montant de 900€ ;
- d'une subvention exceptionnelle à l'association « ACIV », d'un montant de 700€ pour l'organisation d'une sortie familiale au festival des musiques sacrées ;
- d'une subvention exceptionnelle à l'association « l'ordre du phénix » d'un montant de 1000€ pour l'organisation du festival rock LES BELLOVAQUES ;
- d'une subvention exceptionnelle à l'association « les amis de Bacchus » d'un montant de 500€ pour l'organisation de la Saint Patrick.

D'une subvention exceptionnelle à l'association « bien dans son assiette » d'un montant de 600€ pour l'organisation de l'action Voisinlieu en sport.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 2 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-172 (RAPPORT RÉF 2016-172)

Conventionnement avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 15.000 euros

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques. Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15.000 euros.

Ces contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2016 dépassant ce seuil.

L'association concernée est la suivante :

L'écume du Jour

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant.

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 2 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

Le 18/03/2016 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS : Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Madame ROUIBI-GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame ITALIANI.

ABSENTS : Madame THIERRY, Monsieur ILLIGOT.

POUVOIRS : Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE.

Date d'affichage	25 mars 2016
Date de la convocation	11 mars 2016
Nombre de présents	41
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

DÉLIBÉRATION N°2016-152

(RAPPORT RÉF 2016-152)

Demandes de subventions auprès de la DRAC - projets arts plastiques

Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale

Le présent rapport a pour objet les demandes de subventions auprès de la DRAC - direction régionale des affaires culturelles - pour accompagner les démarches engagées par la ville dans le domaine des arts plastiques. La DRAC peut en effet octroyer une aide visant prioritairement à soutenir dans le domaine de l'art contemporain les projets de création ou de résidences d'artistes.

Au titre de l'année 2016, une subvention sera sollicitée pour deux projets de la mission arts plastiques de la ville, à savoir :

une exposition autour de la céramique proposée de mai à septembre 2016, à la galerie nationale de la tapisserie :

Nouvel outil de développement de la politique culturelle de la ville de Beauvais, la galerie nationale de la tapisserie développe un projet artistique et culturel à la croisée des arts, du patrimoine et du tourisme.

Lieu de diffusion et de soutien à la création artistique, elle conduit un programme ambitieux d'expositions temporaires. Ainsi depuis 2013, date de sa reprise par la Ville, la galerie propose chaque année 2 à 3 expositions monographiques, thématiques ou collectives et accueille en septembre, le festival « Les Photoautnales » initié par le Pôle photographique régional – Diaphane. Depuis son ouverture en avril 2013, la galerie a accueilli 73 000 personnes dont 12 000 jeunes.

Le Beauvaisis est depuis des millénaires, une terre de la céramique grâce à la richesse géologique du pays de Bray. De l'objet utilitaire ou de l'œuvre d'exception, l'exposition autour de la céramique présentera une sélection de pièces emblématiques issues des collections du MUDO – Musée de l'Oise, du GRECB, ou du service archéologique municipal. Un partenariat avec l'Ecole d'art du Beauvaisis sera également conduit afin de souligner la diversité de la production céramique contemporaine en Beauvaisis, et d'aborder le sujet de la transmission et de l'enseignement artistique de ce savoir-faire ancestral. Dans cette perspective, une commande sera passée auprès de l'artiste plasticien, Dominique Angel dont l'œuvre protéiforme aborde les champs de la sculpture, de la performance et de la transmission des savoir-faire.

une création de Carole Chebron, au sein de la Maladrerie Saint-Lazare en printemps-été 2016 ;

La démarche des expositions présentées à la Maladrerie Saint-Lazare s'appuie sur la mise en valeur d'un des joyaux du patrimoine du Beauvaisis, non pas en apposant des œuvres plastiques en son sein, mais bien en permettant une lecture nouvelle, une découverte d'un lieu d'exception à travers la création contemporaine.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter au titre de l'année 2016, le concours financier aux taux les plus élevés, auprès de la DRAC et signer toutes les pièces relatives à ces projets.

La commission « Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-149

(RAPPORT RÉF 2016-149)

Attribution de subventions aux associations

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention aux associations culturelles suivantes :

Société philharmonique de l'Oise

Fondée en 1865 à Beauvais, la société philharmonique développe ses activités autour de l'Orchestre philharmonique de l'Oise également appelé « Le Concert ».

Sa mission principale est de former au métier d'orchestre des musiciens de tous âges et de tous horizons par la mise en place de stages encadrés par des professionnels ainsi que d'organiser des concerts dans le département. Acteur culturel reconnu, l'orchestre se produit chaque année à Beauvais permettant la diffusion d'un répertoire diversifié.

Subvention de fonctionnement proposée : 3 000 €

Moby Dick

L'association Moby Dick développe depuis 1997 ses activités dans le domaine de la musique. Elle sollicite une aide pour la réalisation de la bande sonore d'un documentaire sur le blues. Celui-ci sera diffusé à l'occasion de l'édition 2016 du Blues autour du Zinc. La réalisation musicale (adaptation et arrangements) sera assurée par le duo Sir Nash qui réunit le chanteur Dominic Anthony James natif de Stoke On Trent (Angleterre) et le guitariste Baptiste Vayer, une des figures du paysage musical beauvaisien.

Aide sur projet proposée : 1 000 €

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2016.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-148

(RAPPORT RÉF 2016-148)

Festival Pianoscope 2016 - conventions de partenariat et demandes de subventions

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

L'édition 2016 du festival de Pianoscope se déroulera du 14 au 16 octobre 2016.

Depuis 11 ans, chaque édition est marquée par la présence d'artistes internationaux qui ont fait la qualité et la renommée du festival au fil des années.

Cette nouvelle édition imaginée par Boris Berezovsky, son directeur artistique, proposera de nouvelles rencontres artistiques autour du piano invitant à découvrir le répertoire espagnol et ses interprètes.

Dans la continuité des précédentes éditions, le festival se déploie en divers lieux : le Théâtre du Beauvaisis, la grange de la Maladrerie Saint Lazare, l'auditorium Rostropovitch, le centre hospitalier de Beauvais. Comme chaque année, un concert gratuit est proposé en direction des établissements scolaires du Beauvaisis. Enfin, une nouvelle personnalité musicale est invitée pour une master-class organisée en partenariat avec le Conservatoire Eustache-du-Caurroy.

Partenaire historique du festival, le Théâtre du Beauvaisis - Scène nationale de l'Oise en préfiguration a souhaité poursuivre sa collaboration apportant un soutien technique et logistique. Au vu de la notoriété de la manifestation et de la qualité de la programmation, le Théâtre du Beauvaisis a également souhaité s'associer pour la co-réalisation de trois concerts élargissant ainsi son offre artistique auprès de ses spectateurs.

L'objet du présent rapport est donc d'arrêter les projets de conventions de partenariat avec :

le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis afin de préciser les modalités d'accueil de la manifestation et d'organisation de la billetterie ainsi que les engagements de la Ville et de l'association pour la co-réalisation de concerts ; et le centre hospitalier de Beauvais.

Il est également proposé au conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire 2016 : l'accessibilité aux concerts, grâce à une politique de prix abordables, reste une priorité de la manifestation. La grille tarifaire appliquée en 2015 est donc reconduite en 2016 ;

- d'autoriser la vente de la billetterie par internet dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec Digitick. Il est précisé que la commission du distributeur est prise en charge par le spectateur.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué :

- à signer les conventions ci-annexées et toutes pièces relatives à ce dossier ;

- de solliciter les concours financiers aux taux les plus élevés auprès des différents partenaires institutionnels (DRAC, Région Picardie, Département de l'Oise) et des partenaires privés, pour l'organisation du festival 2016.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-163

(RAPPORT RÉF 2016-163)

La Batoude - Centre des arts du cirque et de la rue Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville accompagne depuis 2009 l'association La Batoude. « Centre des arts du cirque et de la rue », la Batoude est à la fois une école de cirque amateur agréée par la fédération française des écoles de cirque et une structure de diffusion de spectacles professionnels de cirque et de rue. Ces deux pôles complémentaires d'un même projet sont complétés par une participation active aux manifestations publiques et aux réseaux professionnels régionaux, et par un soutien aux compagnies professionnelles circassiennes via des résidences.

La Batoude développe son projet à différentes échelles territoriales en s'appuyant sur un ancrage local fort au cœur du quartier Saint-Jean à Beauvais. Ainsi, La Batoude a été labellisée « Scène intermédiaire régionale ». Dans cette perspective, une convention cadre a été signée en 2015 avec ses principaux partenaires institutionnels, la Région Picardie, le Département de l'Oise, la Ville de Beauvais.

Une convention spécifique lie la ville et l'association. La convention signée en 2012 ayant expirée, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens doit être signée afin de préciser les conditions du soutien apporté par la Ville pour la période 2016-2018.

Le projet de « La Batoude » pour les trois prochaines années s'inscrit dans la continuité du projet actuel mettant en valeur conformément au label « Scène intermédiaire régionale » les arts du cirque et de la rue à travers des missions de diffusion, création, accompagnement et sensibilisation des publics.

Les activités prises en compte par la ville s'articulent autour de trois axes principaux :

un volet pédagogique organisant la formation d'amateurs, notamment de jeunes, aux arts et métiers du cirque avec l'école du cirque ;

un volet artistique prenant en compte la diffusion de spectacles professionnels au sein de la salle Jacques Brel et le soutien à la création actuelle par l'accueil en résidence de jeunes compagnies ou artistes professionnels ;

un volet culturel visant un élargissement des publics et la cohésion sociale au sein de la ville, une ouverture aux initiatives locales en lien avec les différents acteurs du territoire, le développement du projet dans une politique de réseaux et partenariats.

Les activités de La Batoude sont organisées au sein de la salle Jacques Brel, bâtiment mis à disposition par la ville. L'association bénéficie également de locaux municipaux sur le quartier Saint-Jean pour l'organisation de ses bureaux.

L'association est soutenue par l'Etat – DRAC, la Région NPCP – Nord-Pas-de-Calais Picardie, le département de l'Oise et la ville. A l'occasion du vote du budget primitif 2016, une subvention de 110 000 € a été allouée à l'association au titre de son fonctionnement pour un budget estimé à près de 659 000 €. Il est précisé que la ville apporte également des financements complémentaires dans le cadre d'actions inscrites au CUCS.

Il est proposé au conseil municipal :

d'adopter les termes de ce rapport ;

d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

30 – LA BATOUE – CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

M. DE SAINTE MARIE Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville accompagne depuis 2009 l'association La Batoude, centre des arts du cirque et de la rue.

La Batoude est à la fois une école de cirque amateur agréée par la Fédération Française des écoles de cirque et une structure de diffusion de spectacles de professionnels de cirque et de rue. Ces deux pôles complémentaires d'un même projet sont complétés par une participation active aux manifestations publiques et aux réseaux professionnels régionaux et par un soutien aux compagnies professionnelles circassiennes via les résidences. La Batoude, vous le savez, développe son projet à différentes échelles territoriales en s'appuyant sur un ancrage local fort à Beauvais. La Batoude a été ainsi labellisée en 2015 « scène intermédiaire régionale ». Dans cette perspective, une convention cadre a été signée en 2015 avec ses principaux partenaires institutionnels que sont les Hauts de France, le département de l'Oise et la ville de Beauvais. Une convention spécifique lie la ville et l'association. La convention signée en 2012 ayant expiré, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens doit être signée afin de préciser les conditions du soutien apporté par la ville pour la période 2016 à 2018. Le projet de La Batoude pour les 3 prochaines années s'inscrit dans la continuité actuelle mettant en valeur et conformément au label « scène intermédiaire régionale », les arts du cirque et de la rue à travers des missions de diffusion, de création, accompagnement et sensibilisation des publics. Les activités prises en compte par la ville s'articulent autour de 3 axes principaux : un volet pédagogique, un volet artistique et un volet culturel, visant un élargissement des publics. Pour mémoire, en 2015, 44 établissements scolaires ou A.L.S.H. ont été impactés. Les activités de La Batoude sont organisées au sein de la salle Jacques Brel, bâtiment mis à disposition par la ville. L'association bénéficie également de locaux municipaux sur le quartier Saint-Jean pour l'organisation de ses bureaux. L'association est soutenue par l'Etat au travers de la D.R.A.C., la région les Hauts de France, le département de l'Oise et la ville. A l'occasion du budget primitif 2016, une subvention de 110 000 € a été allouée à l'association au titre de son fonctionnement pour un budget estimé à 659 000 €. Il est précisé que la ville apporte également des financements complémentaires dans le cadre d'actions inscrites au C.U.C.S. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les termes de ce rapport ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Etant entendu que la commission « Culture, équipement culturel, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 8 mars 2016, a émis un avis favorable.

M. VIGUIER Merci Madame le Maire, mes chers collègues. C'est une nouvelle fois un portrait élogieux qui vient d'être fait, à juste titre, par le maire adjoint en charge de la culture de La Batoude et de son activité depuis de très nombreuses années à Beauvais et dans le Beauvaisis. Mais disons qu'on n'a pas vraiment le sentiment que cette association, que La Batoude est payée en retour de ses efforts pour rendre accessible au plus grand nombre les activités circassiennes et pour contribuer, comme elle le fait, et vous l'avez redit à l'instant, à l'animation régulière de notre ville et de ses quartiers. Puisque, vous l'avez dit à l'instant, vous adossez à cette convention pluriannuelle une subvention de fonctionnement de 110 000 € qui était de 125 000 € l'an passé et qui était de 133 000 € il y a deux ans. Tout comme vous avez réduit dans des proportions similaires les subventions accordées à La Batoude au titre du contrat de ville et donc de la politique de la ville ; tout comme vous avez refondé le fonctionnement des C.L.E.A. et que vous avez réduit, par là même, la possibilité pour La Batoude d'être financée au titre de plusieurs actions, elle ne peut plus l'être qu'au titre d'une seule action conformément à la réforme du C.L.E.A. Là, pour le coup, il y a un triple impact pour cette association dont vous avez pourtant rappelé la qualité et l'utilité pour notre ville.

M. VIGUIER (suite) Baisse considérable de subventions au titre des fonds culturels, baisse des subventions au titre du contrat de ville, baisse des subventions au titre de l'enseignement artistique et bien sûr je pourrais ajouter, même si nous ne sommes pas là pour en parler, mais que cette triple baisse municipale s'accompagne évidemment dans de grandes proportions elle aussi, je crois – 45 %, d'une subvention très amputée de la part du Conseil Départemental de l'Oise qui a décidé d'amputer en priorité les associations culturelles et La

Batoude en est une évidemment.

Pour toutes ces raisons, nous voulions ce soir tirer la sonnette d'alarme. Très clairement, c'est une association qui, on avait parlé d'association pour la promotion du violoncelle, on avait parlé de l'A.S.C.A., ce sont des associations qui ont une vraie dimension professionnelle, avec des salariés, et qui, à un moment, ne pourront pas conserver leurs salariés si on continue année après année à amputer par tous les biais leurs subventions. Et d'ores et déjà, il est à craindre qu'une partie des activités qui étaient conduites jusqu'à présent par La Batoude ne le soient plus dès cette année 2016, parce qu'il est clair qu'avec moins de subventions elles ne pourront pas faire face à leurs engagements, aux engagements qu'elles avaient pu prendre dans les différents domaines et que La Batoude, comme beaucoup d'autres associations culturelles dont nous avons eu l'occasion de débattre lors de nos précédentes séances, devront manifestement réduire la voilure, agir moins et agir avec moins en direction de moins de familles, de moins de jeunes, de moins d'usagers dans notre Ville. Et ça c'est la conséquence directe des choix financiers, des choix budgétaires que vous avez faits.

M. DE SAINTE MARIE Les indices que vous donnez ne sont pas tout à fait exacts concernant la politique de la ville, le budget prévisionnel de la subvention c'est 69 500. Pour mémoire, je pense que l'année dernière c'était aux alentours de 63 500, qui étaient alloués à La Batoude. Concernant le C.L.E.A. et cette réforme, vous avez mis le doigt juste à côté, puisqu'en fait cette année La Batoude, par rapport à sa qualité, a obtenu deux C.L.E.A. Vous avez mis un tout petit peu à côté. Concernant les baisses soi-disant de public ou même de cours, la Directrice Claire GOU avait été prévenue, comme vous l'a dit le Premier Adjoint il y a deux ans, et elle a mis en place exactement le même nombre de cours que l'an passé. Je ne m'étendrai pas sur les dispositions qui ont été prises par d'autres collectivités territoriales, je n'en ai pas la fonction. Ce qui est toujours surprenant avec vous, c'est la déprime, la noirceur que vous mettez dans vos propos. C'est un truc de fou. Tout à l'heure vous parliez du stationnement, alors il fallait, on rentrait dans le gratuit ville, parce que vous avez dit tout à l'heure que vous étiez constructif, je vous rappellerai quand même le tract « matraquage fiscal depuis 2009 ». C'était l'entièreté du stationnement, alors que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 2009, l'entièreté du stationnement gratos sur la ville de Beauvais ! On ouvre les vannes ! On ouvre les vannes, si ! Gratuit ville ! On rase gratos. Il faut faire les cantines municipales gratuites, il faut faire l'ensemble des activités entièrement gratuites, on a une baisse de dotation, on a une baisse financière mais il faut quand même augmenter le régime des subventions pour les associations sportives, culturelles, lien social. En plus il y a quelque chose qui m'agace un petit peu, je suis adjoint aux affaires culturelles. Les affaires culturelles sont une chose assez spéciale puisqu'elles concernent les arts. Je ne suis ni dans l'animation, ni dans le gardiennage des enfants ou des adultes. La fonction n'est pas là non plus pour palier l'Education nationale. Il faudrait peut-être arrêter de penser que la culture n'est là que soi-disant pour créer du lien social ou soi-disant pour faire l'éducation des enfants. La culture, c'est un accès à autre chose, à une ouverture d'esprit. Il y a des gens qui y accèdent et qui veulent y accéder ; il y a des gens qui n'y accèdent pas et qui ne veulent pas y accéder. Mais il y a toujours ce double discours : gratuit ville d'un côté, Madame le Maire tout à l'heure l'a dit 400 000 € d'augmentations par rapport au point d'indice pour les fonctionnaires.

M. DE SAINTE MARIE (suite) La question qu'il faut se poser c'est comment va-t-on les trouver l'an prochain ? On va les sortir d'où Monsieur VIGUIER ? Vous êtes dans la gratuité totale. Et en plus, je vais vous dire, alors là cette trouvaille d'aller voir les gens et de leur demander s'ils préfèrent que ce soit gratuit ou payant ! Alors là vous avez dû passer des nuits blanches parce que c'est une trouvaille magistrale. Je ne comprends pas que nous n'y ayons pas pensé avant ! C'est d'un courage ! Je vais vous dire c'est d'un courage qui est démentiel ! C'est un courage politique qui est vraiment à la hauteur de tous les exemples que vous avez. Imaginez CHEVENEMENT qui, lui, a eu le courage de démissionner. Imaginez, vous avez applaudi certainement des deux mains quand Dominique DE VILLEPIN a eu le courage d'aller sur autre chose. Votre exemple vous saluez une rose à la main François MITTERRAND, heureusement qu'il est allé un peu contre l'opinion et qu'il a eu le courage d'être en accord avec sa conscience alors que l'opinion publique, c'était pour la peine de mort. Le courage c'est aussi d'avoir une vraie entité, une vraie intelligence écologique. Vous voulez de l'écologie ? Faisons venir les bagnoles. On n'a pas d'argent ? Faisons tout gratuit. Les gens sont en difficulté, la municipalité, les financements municipaux sont en difficulté, vous rajoutez une couche. Les oiseaux de mauvais augure, vous êtes déprimants.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

Vous êtes déprimants. Je vais vous dire, pour être vraiment utiles à la ville de Beauvais, il faudrait peut-être commencer à comprendre que vous faites partie de la municipalité et que, au lieu d'appuyer sur la tête des gens, au lieu de leur faire miroiter une gratuité totale sur tout, on rase gratis c'est ça, il faut les soutenir, il faut les aider. Ça, ce serait vraiment utile pour Beauvais.

M. NARZIS Monsieur DE SAINTE MARIE, vous avez toujours un petit problème depuis certains Conseils Municipaux puisque vous aimez bien répondre hors sujet. C'est-à-dire qu'à chaque fois vous partez dans des digressions, nous accusant de tout et de rien. En fait, vous n'acceptez pas d'être le fouet des associations culturelles, c'est ça votre problème. Vous ne l'acceptez pas. Vous ne l'acceptez pas, donc vous nous accusez qu'on veut mettre tout gratuit etc. On n'a jamais dit ça. On a posé un débat sur le stationnement, on vous a fait des propositions, vous les avez balayées. Monsieur DE SAINTE MARIE, quand vous dites que depuis 2009 il n'y a pas eu d'augmentation des impôts locaux, c'est vrai mais il y a eu l'augmentation de toutes les taxes, les cantines, la taxe sur les ordures ménagères. Pendant la campagne électorale, vous avez affirmé que vous ne la créez pas cette taxe sur les ordures ménagères au niveau de la communauté d'Agglo. Mais si, c'est la vérité !

MME LE MAIRE Non, non ! On n'a jamais parlé de la T.O.M. pendant la campagne ! Jamais ! On a parlé des impôts.

M. NARZIS On retrouvera les documents Madame le Maire. Moi, j'ai juste une question à vous poser Monsieur DE SAINTE MARIE, puisque vous parlez tout le temps de la baisse des dotations, d'ailleurs comme Madame le Maire.

MME LE MAIRE Vous trouvez qu'elles augmentent vous ?

M. NARZIS On va poser les choses. Madame le Maire, le gouvernement actuel veut baisser les dépenses publiques de combien ? C'est quoi le programme jusqu'en 2017 ? Vous le savez, vous êtes sénatrice. L'ensemble des dépenses publiques.

MME LE MAIRE C'est 500 millions d'euros sur les 4 années.

M. NARZIS Est-ce que vous pouvez nous dire, mais si, mais parlons débat ! Débattons puisque vous nous parlez toujours de la baisse des dotations. Est-ce que vous pouvez nous dire la baisse de dépenses publiques qu'envisage François FILLON au cas où il est élu Président de la République ? Non, mais est-ce que vous pouvez nous le dire ?

MME LE MAIRE Attendez, Monsieur NARZIS,

M. NARZIS Vous parlez toujours de la baisse des dotations, attendez Madame le Maire je termine.

MME LE MAIRE Je vais vous répondre ! Mais laissez-moi la parole !

M. NARZIS Je termine. François FILLON veut faire 110 milliards, 110 milliards de baisse de dépenses publiques, et parmi les 110 milliards il a déclaré que les collectivités locales devront encore faire plus d'efforts. C'est ça la réalité, donc arrêtez toujours de nous

MME LE MAIRE Monsieur NARZIS, est-ce que vous pouvez me laisser donner une explication ?

M. NARZIS Allez-y !

MME LE MAIRE D'abord, je devrais vous la refuser parce que ça ne fait pas partie de l'ordre du jour.

M. NARZIS Mais vous parlez tout le temps de la baisse des dotations Madame le Maire !

MME LE MAIRE Mais, la baisse de dotation j'en parle parce qu'elle nous concerne, Monsieur NARZIS ! Elle nous concerne. Vous ne pouvez pas dire le contraire. Vous ne pouvez pas dire le contraire, c'est 3 ou 4 millions d'euros sur le budget municipal chaque année.

M. NARZIS On est d'accord.

MME LE MAIRE De vous à moi, vous êtes suffisamment intelligent pour comprendre qu'il faut les chercher et que, pour faire des économies sans augmenter d'une manière drastique les impôts, on est obligés de joindre les deux bouts. Vous m'interrogez sur François FILLON, mais vous déconnectez complètement de son programme

M. NARZIS Pas du tout.

MME LE MAIRE Les 110 millions d'euros. Ils passent par une baisse du train de vie de l'Etat et par une augmentation du temps de travail de la fonction publique. Ce qui fait que la fonction publique nationale va économiser l'équivalent sur le quinquennat de 600 000 emplois. C'est comme ça qu'on fait et que ce seront des départs à la retraite qui ne seront pas remplacés ; Maintenant je ferme la parenthèse, vous ne pouvez pas déconnecter les choses. Ça n'a rien à voir, les gens qui partent à la retraite. Non, non, ce n'est pas ça, ça n'a rien à voir ! Ça c'est le nombre d'élèves ! Alors, je veux bien qu'on fasse un débat mais c'est le nombre d'élèves Monsieur VIGUIER.

MME LE MAIRE (suite) Il y a des quartiers malheureusement qui ont vieilli et il y a moins d'élèves et il y a des quartiers où la population explose, où on crée des classes. Alors, soyez un peu équitable dans vos jugements. Je ferme la parenthèse. Je ne suis pas là pour faire un débat national. Je tire les conséquences au jour le jour sur la politique municipale.

M. NARZIS Je termine juste mon intervention Madame le Maire, je crois que vous avez oublié, c'est sur le site de François FILLON, je vous invite à y aller, vous êtes l'ambassadrice de François FILLON Non parce que vous n'avez pas été tout à fait au bout de votre raisonnement. Vous parlez de la baisse qui concerne la fonction publique, vous oubliez de dire que François FILLON veut supprimer une collectivité sur deux, qu'il veut passer de 4 échelons à 2 échelons et il précise bien qu'il continuera l'effort de baisse des dotations sur les collectivités locales ! C'est ça, c'est une réalité ! C'est une réalité, qu'il a commencé d'ailleurs en 2007 !

MME LE MAIRE Ecoutez Monsieur NARZIS, Monsieur NARZIS, je préfère entendre la vérité que les mensonges que Monsieur HOLLANDE nous a promis quand il a été élu en 2012. Et je clos le débat, c'est terminé. Maintenant, on passe aux votes sur le 30, oui Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER Je reviens sur le dossier, en plus j'ai vu que ça mettait dans tous ses états les représentants de l'U.D.I. ici, pas trop les Sarkozystes ni les Juppéistes d'ailleurs ! Je remarque que la solidarité est à géométrie variable ! C'était une plaisanterie ! Je ne voulais pas mouiller Charles LOCQUET et consorts.

MME LE MAIRE Monsieur VIGUIER ! Vous parlez du sujet ou je passe au vote.

M. VIGUIER Blague à part, Madame le Maire, blague à part.

MME LE MAIRE Ce ne sont pas des blagues d'abord, et ensuite vous parlez du sujet sinon je vous coupe la parole.

M. VIGUIER C'est vrai que c'est sérieux François FILLON, blague à part, quelques éléments quand même d'interrogation sur ce qui nous a été dit tout à l'heure au sujet du tout gratuit etc. Nous, on propose sur le stationnement de surface, j'y reviens j'y reviens

MME LE MAIRE Ça n'a rien à voir avec La Batoude !

M. VIGUIER J'y reviens, la gratuité, pas plus que l'intervention de Monsieur DE SAINTE MARIE !

MME LE MAIRE Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER Ce que je veux vous dire simplement Madame le Maire, c'est que certes nous avons proposé la gratuité du stationnement en centre-ville, mais nous considérons qu'aujourd'hui le stationnement il n'est pas lucratif. Il vient de coûter 110 000 € à la collectivité pour installer des dizaines de nouveaux horodateurs. Donc là, c'est extrêmement couteux. Et puis, en matière culturelle, nous on ne préconise pas nécessairement, cher Arnaud DE SAINTE MARIE, le tout gratuit ! Mais c'est vous qui, lors des derniers Conseils Municipaux, vous avez vanté, peut-être à juste titre, le tout gratuit à la médiathèque puisque maintenant pour aller à la médiathèque il n'y a plus d'abonnement comme par le passé.

M. VIGUIER (suite) Donc vous voyez les choses ne sont pas toujours si simples. Et qui avez, avec vos jeunes collègues de la majorité municipale, chanté les louanges du tout gratuit pour un concert organisé pour une radio bien connue il y a un mois et demi ! C'est quand même étonnant que hier le tout gratuit soit la panacée en matière culturelle et que ce soir on nous reproche à nous d'être les tenants mordicus et ringards du tout gratuit. C'est quand même extrêmement paradoxal, comme disait Jacques CHIRAC, vous voyez j'ai quelques sources, « ce n'est pas la girouette qui tourne c'est le vent ».

MME LE MAIRE Ce n'est pas Jacques CHIRAC ! C'est Edgar FAURE !!

M. VIGUIER C'est vrai qu'en tous cas il s'y connaissait en termes de girouette Edgar FAURE, mais en tous cas manifestement il n'est pas le seul pour pouvoir

SÉANCE DU 18 MARS 2016

nous tenir comme arguments tout et son contraire.

MME LE MAIRE On passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il y en a 6. Des abstentions ? Les autres élus votent pour. Le rapport est adopté à la majorité avec 6 voix contre.

DÉLIBÉRATION N°2016-99

(RAPPORT RÉF 2016-99)

Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives

Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- Association sportive P.T.T. Beauvais : 500,00€
- Véloce Club Beauvaisien Oise : 1 000,00 euros
- Association Beauvais Bike : 300,00€
- Racing club des Profs de l'Oise : 800.00€

- d'approuver les termes de la convention à passer avec chacune des associations concernées ;

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation

de ce dossier.

La commission «Sport», réunie le 10 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-100

(RAPPORT RÉF 2016-100)

«La TRANSQUAR BEAUVAIS» Organisation 2016

Monsieur Christophe GASPART, Conseiller Municipal

Dans le but d'organiser un rassemblement dynamique, solidaire et convivial autour du sport, une course pédestre intitulée « La Transquar Beauvais » s'est déroulée ces quatre dernières années au sein de notre ville.

Cette course de 21 kilomètres, pouvant être effectuée en individuel ou en relais par équipe, a permis non seulement de créer du lien social mais aussi de découvrir ou redécouvrir les quartiers de Beauvais.

Fort du succès et de l'engouement suscité par les éditions précédentes mais aussi pour répondre à la très forte demande, une cinquième édition de « La TRANSQUAR BEAUVAIS » a été programmée au dimanche 02 octobre 2016.

De plus cette année encore en parallèle du semi-marathon deux courses réservées aux enfants seront organisées et intitulées « Transkid ». Ces courses seront d'une distance de 700 mètres pour les 7/9 ans et de 1200 mètres pour les 10/11 ans. La participation à la « Transkid » sera gratuite.

Événement festif et solidaire, une partie des droits d'inscription réglés par les participants sera reversée à une association beauvaisienne.

Un village départ/arrivée accueillera divers stands afin de proposer des ateliers d'animations et de démonstrations sportives, et de permettre la découverte des stands partenaires.

Des lots, trophées et primes seront remis au vu d'un classement établi par catégorie.

Les primes pour un montant total de 6 000€ seront attribuées de la façon suivante :

Classement scratch :

HOMME		FEMME	
1er	1 000,00 €	1ère	1 000,00 €
2ème	700,00 €	2ème	700,00 €
3ème	400,00 €	3ème	400,00 €
4ème	200,00 €	4ème	200,00 €
5ème	100,00 €	5ème	100,00 €

Classement régional :

HOMME		FEMME	
1er	300,00 €	1ère	300,00 €
2ème	200,00 €	2ème	200,00 €
3ème	100,00 €	3ème	100,00 €

Les droits d'engagement par coureur sont fixés à dix sept euros jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 et fixés à vingt euros les 01 et 02 octobre 2016.

Sur la base d'un projet solidaire, 1 000€ seront reversés à une association beauvaisienne.

Dans le cadre du montage financier de cet événement la ville de Beauvais sollicitera des partenaires financiers privés. Ce partenariat est basé sur une grille d'adhésion au club des partenaires, grille ci-annexée. En fonction de la participation financière du partenaire, un nombre de dossards sera offert.

D'autre part, la « Transquar » accueille un plateau de coureurs d'hommes et de femmes « Élites ». A ce titre le dossard sera offert à chaque athlète de haut niveau.

De plus uniquement pour les quinze premiers athlètes de haut niveau inscrits à l'épreuve, la ville de Beauvais prendra en charge leurs frais d'hébergement et de repas.

Pour prétendre à l'appellation d'athlète de haut niveau, les coureurs devront justifier de leurs temps homologués sur la distance d'un semi-marathon, temps qui seront pour les hommes de moins d'une heure et dix minutes sur les deux dernières années, et pour les femmes de moins d'une heure et vingt minutes sur les deux dernières années.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur ces dispositions et d'autoriser madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette manifestation ;
- d'adopter le règlement de la course ;
- d'accepter les participations financières ou matérielles des partenaires ;
- d'imputer les dépenses et d'affecter les recettes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

La commission «Sport», réunie le 10 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-101

(RAPPORT RÉF 2016-101)

Piscine Aldebert BELLIER - Dispositif de remboursement des abonnements

Madame Ada DJENADI, Conseillère Municipale

La ville de Beauvais a été saisie de diverses demandes de remboursements à appliquer sur des abonnements réglés par des usagers de la piscine Aldebert BELLIER.

Afin de répondre favorablement à ces usagers dont la demande est tout à fait légitime, il est proposé d'adopter les conditions de remboursements suivants :

- Les cartes d'abonnements pourront être remboursées sur demandes formulées par écrit par les usagers dans les douze mois suivant la date de l'achat.

- Les motifs de remboursements, sur présentation de justificatifs, seront :

a) déménagement hors territoire de l'agglomération du Beauvaisis ;

b) maladie ;

c) incapacité à participer aux activités.

Concernant les motifs b et c, un certificat médical devra être produit.

- Le remboursement s'effectuera au prorata des entrées non utilisées, par mandat administratif sur présentation d'un relevé d'identité bancaire.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les dispositions de remboursements sus indiquées ;

- d'imputer les dépenses sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

La commission «Sport», réunie le 10 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-102

(RAPPORT RÉF 2016-102)

Fréquentation des piscines couvertes - Demande d'aide financière auprès du conseil départemental

Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le conseil départemental de l'Oise accorde chaque année aux collectivités locales gestionnaires d'installations aquatiques une allocation départementale au titre de la fréquentation des piscines par les scolaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter l'octroi de cette aide qui porte sur la fréquentation de la piscine Aldebert Bellier durant l'année scolaire 2015-2016 ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La commission «Sport», réunie le 10 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

34 – FREQUENTATION DE PISCINES COUVERTES – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

MME CAPGRAS Il s'agit d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental pour la fréquentation des piscines couvertes.

En effet, afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le Conseil Départemental de l'Oise accorde chaque année aux collectivités locales gestionnaires d'installations aquatiques une allocation départementale au titre de la fréquentation des piscines par les scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'octroi de cette aide qui porte sur la fréquentation de la piscine Aldebert Bellier durant l'année 2015-2016 ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire. La commission « Sport », réunie le 10 mars 2016, a émis un avis favorable.

M. VIGUIER Madame le Maire, juste une remarque pour peut-être corriger le titre de l'objet de ce rapport puisque, objectivement, ça n'a plus lieu d'être de dire fréquentation « des » piscines couvertes dans la mesure où la ville de Beauvais n'en gère plus qu'une et donc on pourrait mettre cela au singulier, Aquaspace étant, je vous le rappelle, un équipement de l'Agglo du Beauvaisis. On pourrait intituler cela « fréquentation de la piscine couverte », puisque ainsi que pour reprendre le terme de la phrase suivante, vous avez considérablement allégé les charges qui résultent de l'exploitation « des » piscines couvertes, il n'en reste plus qu'une aujourd'hui.

MME LE MAIRE Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a le lycée Langevin, ça fait deux piscines. Eh oui ! Nous laisserons donc le « s ». Ce n'est pas comme l'accent circonflexe, nous c'est le « s ».

M. VIGUIER Je précise quand même pour l'assemblée que la piscine du lycée Langevin n'est pas une piscine municipale.

MME LE MAIRE Elle est conventionnée. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2016-128 (RAPPORT RÉF 2016-128)

Lots et gratifications

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Afin de respecter les dispositions du décret 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le code général des collectivités territoriales qui prévoit en son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques : rubrique 63 – remise de prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d'attribution de ces prix, prestations diverses, gratifications et en complément de la délibération n° 2015-390 du conseil municipal du 3 juillet 2015, il convient de préciser :

OPÉRATION VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation à la santé, le service de la coordination des activités éducatives propose une semaine d'animations à destination du public jeune sur la vie affective et la prévention. Ces animations se dérouleront du 25 avril au 6 mai, avec en point d'orgue l'accueil de l'opération Les après-midi du Zapping, proposée par l'association Solidarité Sida au Cinéspace le jeudi 28 avril. Une séance de cinéma ponctuée d'échanges dans la salle et avec les partenaires locaux, présents sur un forum.

Pour cette opération, chaque lycéen participant à l'action sera doté d'un bracelet au nom de l'opération :

- comme outil promotionnel,

- également pour identifier le public pouvant accéder à la séance au sein du complexe cinématographique.

Il est ainsi proposé de doter les 300 lycéens de bracelets, pour un montant n'excédant pas 400 euros.

SERVICE JEUNESSE - PROJET EURO VIA QUARTIERS SPORT AMITIÉ (juin 2016)

Cette action s'adresse à un public de 18-25 ans de tous les quartiers pour participer à un tournoi de futsal pendant les vacances scolaires de printemps. L'équipe de 8 joueurs gagnante gagnera un week-end (2jours et 1 nuit) pour assister à un match de la coupe d'Europe 2016 à Lille d'une valeur totale de 1630 € soit :

Hébergement : 360 €

Places de foot-ball : 800 €

Alimentation : 400 €

Transports + péage : 70 €

SERVICE JEUNESSE : VACANCES SOLIDAIRES (août 2016)

Le groupe de 8 jeunes ayant financé son projet d'une semaine de vacances va pouvoir effectuer des travaux supplémentaires jusqu'à concurrence de 30 heures et recevoir une gratification sous forme de chèques cadeaux d'une valeur faciale de 10 € (maximum 100 € par jeune).

Dépense : 800 € de chèques-cadeaux

Afin de respecter la législation en vigueur, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications dans la limite des crédits alloués à ce type d'achats et votés annuellement au budget de la ville.

La commission « contrat local de santé », réunie le 4 mars 2016, a émis un avis favorable.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

La commission «Jeunesse, réussite éducative», réunie le 3 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-131

(RAPPORT RÉF 2016-131)

Picardie en ligne - demande de subvention pour l'achat de matériel de studio pédagogique

Madame Chanez HERBANNE, Conseillère Municipale

La ville de Beauvais souhaite développer son projet de Miniz' : aménagement et modernisation du studio d'initiation musicale positionné à la maison des jeunes et des associations.

Son fonctionnement est orienté vers l'enregistrement et le travail du son numérique, sous l'angle de la pédagogie. Il prévoit aussi une mise à disposition de l'outil au public, sous condition.

Ceci s'inscrit dans le prolongement du travail mené au Blog Saint-Jean, espace public numérique (EPN) qu'il jouxte.

Cet EPN, comme son réseau sur Beauvais, émerge au label Picardie en ligne, initié par le conseil régional de Picardie. Ses modalités sont définies par une convention triennale, actuellement fonctionnant pour 2014-2016. Ce label apporte un soutien au fonctionnement et aux investissements ; il est accordé sous réserve d'une taille minimale d'accueil du public, d'un nombre d'heures d'ouverture au public et d'un programme d'animation.

Il apporte également la possibilité d'une prise en charge à hauteur de 40 % des frais éligibles, « selon l'intérêt régional du projet, et dans la limite des crédits disponibles ».

Ces frais couvrent les investissements en matériel spécifique (micro, enceintes, ...) et informatique (matériel et logiciel).

Ce coût de matériel est estimé à 9 337 euros. Le soutien qui pourrait être apporté, à hauteur de 40 % maximum, permettrait ainsi de bénéficier d'une aide de 3 735 euros.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter le concours financier de la région Nord Pas-de-Calais-Picardie pour ce projet.

La commission «Jeunesse, réussite éducative», réunie le 3 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2016-103**(RAPPORT RÉF 2016-103)****Dénomination de la peupleraie «Bois du Moulin
de la Fos» dans le quartier Voisinlieu**Monsieur Antoine SALITOT, Conseiller Municipal

Dans le cadre du projet de ZAC Beauvais-vallée du Thérain et de l'acquisition future par la collectivité d'une peupleraie située à Voisinlieu au sud de l'avenue Kennedy en bordure du Thérain, il est proposé au conseil municipal de dénommer cet espace boisé :

- BOIS DU MOULIN DE LA FOS

Ce nom est inspiré du nom du lieu-dit au cadastre.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 4 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-124

(RAPPORT RÉF 2016-124)

Vente de la parcelle cadastrée section AP n°268 à monsieur et madame DUARTE

Monsieur Christophe GASPART, Conseiller Municipal

Monsieur et madame DUARTE sont propriétaires d'un bâtiment à usage commercial dans la zone de l'Avelon, cadastré section AP n°s 244 et 247, qu'ils louent à la société ASR spécialisée dans le commerce de voitures.

Ces derniers ont sollicité la ville de Beauvais pour acquérir la parcelle cadastrée section AP n°268 adjacente à leur propriété. Il s'agit d'une parcelle de 568 m², située en zone UEb du PLU, que la ville loue au représentant de la société ASR via une convention d'occupation précaire afin qu'elle puisse entreposer des véhicules d'occasion.

Afin de régulariser cette situation, et la ville n'ayant plus l'utilité de cette parcelle, il est proposé d'accéder à la demande de monsieur et madame DUARTE.

L'avis des domaines en date du 14 janvier 2016 s'élève à 25 € le m².

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de vendre la parcelle cadastrée section AP n°268 d'une superficie de 568 m² à monsieur et madame DUARTE au prix de 25 € le m² soit un total de 14 200 €, conformément à l'avis des domaines,

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 4 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-159

(RAPPORT RÉF 2016-159)

Convention de transfert de gestion de voirie - rétablissement de la rue du Muid

Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Dans le cadre des travaux de la déviation de Troissereux initiés par le Département, il a été nécessaire de procéder aux travaux de rétablissement de la rue du Muid sur la commune de Beauvais par la création d'un ouvrage d'art pour le franchissement de la RD901, et consistant en un passage supérieur dit « PS4 » ; la rue du Muid passant sur ce pont, et la déviation de la RD901 passant en dessous.

Ces travaux ont été terminés le 14 octobre 2015, et la mise en service a été autorisée par arrêté en date du 23 octobre 2015.

Pour mémoire, le projet de la déviation de Troissereux, qui a été déclaré d'intérêt public par arrêté en date du 16 août 2011, s'inscrit dans le cadre d'un contrat de partenariat conclu entre le Département et la société D3, qui a délégué à des tiers :

La conception et la construction des ouvrages du projet, confiées au constructeur, à savoir les sociétés COLAS NORD PICARDIE et BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS France.

L'entretien, la maintenance et le gros entretien et renouvellement des ouvrages du projet, confiés au mainteneur, à savoir la société AXIMUM.

Le contrat de partenariat fixant la date d'acceptation des ouvrages par le Département au 30 novembre 2016, il convient de déterminer les charges de gestion, d'exploitation et d'entretien de la voirie et de ses dépendances concernant le rétablissement de la rue du Muid, et notamment sur le PS 4, entre la ville, le département, le constructeur et le mainteneur.

Etant ici précisé que la présente convention vaut procès-verbal de transfert de gestion de voirie.

Ainsi, à compter de la date de mise en service et à l'ouverture effective du rétablissement de la rue du Muid, la commune a à sa charge l'intégralité de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance de l'ensemble de la voirie et de ses dépendances afférentes à la rue du Muid, exception faite de la charge de l'entretien de la structure dudit ouvrage d'art, qui incombe au constructeur jusqu'à la date du 30 novembre 2016. Après cette date, la charge de l'entretien (y compris les rampes, les superstructures et la chaussée sur l'ouvrage) reviendra au mainteneur, à savoir la société AXIMUM.

A noter que les opérations de viabilité hivernale sur l'ensemble de la voirie (y compris sur le PS 4) restent du ressort de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal :

d'approuver les termes de la présente convention,

d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 4 mars 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

39 – CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE VOIRIE – RETABLISSEMENT DE LA RUE DU MUID

M. DORIDAM Il s'agit de ne pas faire de PLOUY SAINT LUCIEN une république autonome, puisqu'on va rétablir la route du Muid qui a été coupée lors des travaux de la déviation de TROISSEUREUX. Fort logiquement le Département, qui a rétabli la circulation, nous rend la chaussée, nous rend la route, on sera responsables de l'entretien. En revanche, la société avec qui ils ont passé convention pour réaliser les travaux gardera la responsabilité de l'ouvrage d'art les rampes d'accès qui permettent de franchir la nouvelle déviation. Il est nécessaire de signer une convention entre plusieurs sociétés, vous avez le détail en annexe dans cette délibération.

Le principe de la commission dédiée à cette convention a été validé par la commission « Urbanisme, projet nouveaux, environnement, cœur de ville et cadre de vie, développement durable, Agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plans vert et bleu », réunie le 4 mars, et qui a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE Je vous remercie. Pas de questions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le dossier 40 est retiré parce que l'assemblée générale de la copropriété Hermant n'a pas pu se réunir faute de quorum et la convention n'a pas pu être adoptée.

Voilà mes chers collègues, c'est la fin du Conseil Municipal.

M. VIGUIER S'il vous plaît Madame le Maire !

MME LE MAIRE Oui ?

M. VIGUIER Juste une dernière question. Quand a lieu le prochain Conseil Municipal s'il vous plaît ?

MME LE MAIRE En principe le 20 mai. Madame ITALIANI, tout à l'heure je vous ai répondu, c'était 400 000 € pour la ville et c'est 200 000 € pour l'Agglo, donc ça fait un point et demi d'imposition.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- 9 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, d'un logement sis 5 avenue des écoles à Beauvais à madame Hadigea Tahraoui, professeur des écoles en poste à Beauvais. Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 332.77 euros.

2- 15 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Jacques Brel à Beauvais au profit de la compagnie La Yole afin de réaliser des répétitions.

3- 29 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux au sein de la MSIH sis 25 rue Maurice Segonds à Beauvais au profit du CIDEF afin de réaliser ses missions.

4- 29 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais au profit de l'ADPC 60 afin de réaliser ses missions.

5- 29 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais au profit de l'association les francas afin de réaliser ses missions.

6- 7 décembre 2015 : Passation d'un bail professionnel avec monsieur FONCELLE, chirurgien expertise médicale, pour la location du cabinet meublé lettre E d'une surface de 14,72 m² situé au sein du pôle santé Clémenceau, pour une durée d'hébergement de six ans. Le montant de cette location mensuelle est fixé à 49,33 € TTC.

7- 10 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec Mathieu Desailly graphiste concernant la conception et la réalisation graphiques des supports de communication de « Pianoscope 2016 ». Les frais s'élèvent à 5 560 euros TTC.

8- 11 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec Caroline Pauchant graphiste concernant la création d'un logotype et d'une charte graphique dans la nouvelle dénomination de la galerie nationale de la tapisserie. Les frais s'élèvent à 9 500 euros TTC.

9- 14 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des ateliers d'artiste au profit Jessica Lajard, plasticienne, afin de réaliser ses missions.

10- 14 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des ateliers d'artiste au profit Lise Terdjman, plasticienne, afin de réaliser ses missions.

11- 14 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des fêtes de Noël à Beauvais, à l'institut universitaire technologique de l'Oise, département GEA, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

12- 14 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « NIGON Jean-Louis » sise 1 rue de la butée à Savignies afin d'assurer la livraison de 50 salamandres, qui seront offertes aux réceptions. Les frais s'élèvent à 600 euros TTC.

13- 15 décembre 2015 : Passation d'une convention d'occupation, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section BG n°527p sise rue de l'Hermitage à Beauvais d'une superficie de 245 m² environ au profit de monsieur et madame Berezecki demeurant 3 rue de l'Hermitage à Beauvais, afin de lui permettre d'utiliser celle-ci comme parcelle de jardin.

14- 15 décembre 2015 : Passation d'une convention d'occupation de la parcelle cadastrée section ZE n°123p d'une superficie d'environ 921 m² sise rue de Clermont à Beauvais au profit de monsieur Raimondo Palmas demeurant 23 rue Lesieur à Beauvais, afin de lui permettre de l'utiliser uniquement comme stationnement de véhicules. Cette mise à disposition est consentie moyennant un

loyer annuel de 866 euros.

15- 15 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine Aldebert Bellier sise chemin de Camard à Beauvais, au profit de l'Association Beauvaisis Aquatic Club, pour des activités de natation.

16- 15 décembre 2015 : Passation d'une convention d'occupation de la parcelle de terre à usage agricole, sise à Beauvais et cadastrée section ZB n°534p d'une superficie de 4 ha 10 a environ au profit de monsieur Daniel Leveil demeurant 5 impasse du caveau à Beauvais. Cette mise à disposition est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 355 euros.

17- 15 décembre 2015 : Passation d'une convention d'occupation des parcelles de terre à usage agricole, sises sur Beauvais et Fouquénies, à proximité du plan d'eau du Canada, rue de la Mie au Roy, cadastrées section AE n°13, AH n°137, BD n°117p, d'une superficie totale de 8 ha 79 a 11 ca au profit de l'institut LaSalle. Cette convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 917,36 euros.

18- 15 décembre 2015 : Passation d'une convention d'occupation d'une parcelle de terre à usage agricole, sise aux Marais et cadastrée section ZA n°15 d'une superficie de 2 ha 27 a au profit de monsieur Thierry Van Hooren. Cette convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 230 euros.

19- 15 décembre 2015 : Passation d'une convention d'occupation de parcelle en nature de terre, sises sur Beauvais cadastrées section ZE n°s 591, 594 et 597, d'une superficie totale de 1 ha 99 a 45 ca au profit de monsieur Laurent Gratia. Cette convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 208 euros.

20- 15 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin sis 3 avenue Montaigne à Beauvais, au profit de l'Association Beauvaisis Aquatic Club, pour des séances d'entraînement.

21- 15 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec monsieur Jean-Marc Ballée – 4 cité Grisé – 750117 Paris, concernant la conception et la réalisation graphique de la communication et de la scénographie de l'exposition « si tu me cherches, je ne suis pas là » à la galerie nationale de la tapisserie. Les frais s'élèvent à 7 000 euros TTC.

22- 16 décembre 2015 : Modification de l'arrêté n°02658 en date du 10 octobre 2002 est modifié comme suit : la régie d'avances animation jeunesse espace Argentine est installée à la Maison de la Jeunesse et des initiatives (MAJI) 28, rue de Gascogne à Beauvais. L'article 4 de la décision n°05199 en date du 30 mars 2005 prévoyant un fond de caisse de 150 euros est supprimé.

23- 16 décembre 2015 : Modification de la régie d'avances animation jeunesse espace Robert Séné. L'article de la décision n°05198 en date du 30 mars 2005 prévoyant un fond de caisse de 150 euros est supprimé.

24- 16 décembre 2015 : Modification de la régie d'avances jeunesse loisirs. L'article 4 de la décision n°05154 en date du 23 mars 2005 prévoyant un fond de caisse de 100 euros est supprimé.

25- 16 décembre 2015 : Modification de la régie d'avances animation jeunesse espace Colette. L'article 1 de la décision n°05201 en date du 10 août 2005 est modifié comme suit : « la régie d'avances animation jeunesse espace Colette » est installée à la maison de la jeunesse et des associations 2 rue Hector Berlioz à Beauvais. L'article 3 de la décision n°05201 en date du 30 mars 2005 prévoyant un fond de caisse de 150 euros est supprimé.

26- 16 décembre 2015 : Passation d'un marché avec la société SCALA concernant le stockage SAN et des serveurs ESXI. Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées comme suit :

Tranche ferme : acquisition d'un nouveau stockage SAN, la prestation sera rémunérée par application d'un prix global et forfaitaire égal à 122 472 euros HT,

Tranche conditionnelle : acquisition de nouveaux serveurs ESXI de production, la prestation sera rémunérée par application d'un prix global et forfaitaire égal à 70 548 euros HT,

Pour les prestations complémentaires : le marché est à prix unitaire et à bons de commande sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

27- 17 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association UFOLEP 60 concernant la mise en place d'animations sportives à la maison de quartier Saint Lucien. Les frais s'élèvent à 1 350 euros TTC.

28- 18 décembre 2015 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin sis 3 avenue Montaigne à Beauvais, au profit de l'Association de plongée kool, pour des séances d'entraînement.

29- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association DEMO PERCU concernant la mise en place d'ateliers éducatifs « percussions » durant le cycle 3, pour l'accueil de loisirs LES MENESTRELS. Les frais s'élèvent à 300 euros TTC.

30- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association les petites mains concernant la mise en place d'ateliers éducatifs « ateliers argiles » durant le cycle 3, pour l'accueil de loisirs LES CIGALES. Les frais s'élèvent à 150 euros TTC.

31- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association NO MADE concernant la mise en place d'ateliers éducatifs « double dutch » durant le cycle 3, pour l'accueil de loisirs LES SANSONNETS. Les frais s'élèvent à 275 euros TTC.

32- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association REA CORPS concernant la mise en place d'ateliers de danse durant le cycle 3, pour l'accueil de loisirs DEMAT. Les frais s'élèvent à 262,50 euros TTC.

33- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association NO MADE concernant la mise en place d'ateliers éducatifs « danse street » durant le cycle 3, pour l'accueil de loisirs LE PETIT LION. Les frais s'élèvent à 275 euros TTC.

34- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association ECOLE DU DRAGON concernant la mise en place d'ateliers spécialisés autour du nouvel an chinois durant le cycle 3, pour l'accueil de loisirs l'Astuce. Les frais s'élèvent à 100 euros TTC.

35- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association LA BATOUDE concernant la mise en place d'ateliers éducatifs « arts du cirque » durant le cycle 3, pour l'accueil de loisirs LE NAUTILUS. Les frais s'élèvent à 412,50 euros TTC.

36- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association NO MADE concernant la mise en place d'ateliers éducatifs « danse Jazz » durant le cycle 3 et ateliers « double dutch » durant le cycle 4, pour l'accueil de loisirs LE NAUTILUS. Les frais s'élèvent à 550,00 euros TTC.

37- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association ECOLE DU DRAGON D'OR LAM SAI WING concernant la mise en place d'ateliers spécialisés « nouvel an chinois » durant le cycle 3 et ateliers « capoeira » durant le cycle 4, pour l'accueil de loisirs l'ASTUCE. Les frais s'élèvent à 330 euros TTC.

38- 21 décembre 2015 : Passation d'un marché avec la société Prestarest concernant la télémaintenance du logiciel NUTRIDATA. Les frais s'élèvent à 3 059,18 euros HT.

39- 21 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association La PENA RECREATIVE concernant la mise en place d'un stage de magie, au cit'ado Saint Jean (maison de la jeunesse et des associations). Les frais s'élèvent à 800 euros TTC.

40- 22 décembre 2015 : Passation d'un marché avec le groupement AID BATIMENT SARL, concernant une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre (AMO) bureau d'études fluides et structure pour la transformation d'une école en pôle enfance sur le site de l'école Lebesgue. Les frais s'élèvent à 26 000 euros HT et selon les besoins, des vacations supplémentaires de 300 euros HT la demi-journée.

41- 22 décembre 2015 : Passation d'un marché avec la société THYSSENKRUPP concernant la maintenance des ascenseurs, monte charges, élévateurs des bâtiments. Le marché est à bons de commande sans montant minimum annuel et dont le montant maximum annuel est fixé à 26 000 00 euros HT.

42- 22 décembre 2015 : Passation d'un marché avec la société GUILLEBERT concernant la fourniture en matériel d'outillage horticole. Le marché est sans

SÉANCE DU 18 MARS 2016

montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000,00 euros HT.

43- 22 décembre 2015 : Passation d'un marché avec la société SAS SATELEC concernant un contrat de performance énergétique – conception, réalisation et maintenance des installations d'éclairages public et sportif. Le montant du marché est comme suit :

Tranche ferme : 16 015 338,80 euros TTC,

Tranche conditionnelle :

Maintenance éclairage sportif : 383 231,90 euros HT,

Dépannages éclairage sportif : 150 000,00 euros HT.

44- 22 décembre 2015 : Passation d'un contrat avec la société CCA PERROT concernant la maintenance du miroir d'eau de la place Jeanne Hachette. Les frais s'élèvent à un montant annuel de 18 040,00 euros HT.

45- 23 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Dragon d'Or concernant la mise en place d'initiations à la capoeira et de Kung Fu, au gymnase Pierre de Coubertin pour le cit'ado Argentine. Les frais s'élèvent à 160 euros TTC.

46- 24 décembre 2015 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association DEMO PERCU concernant la mise en place d'une initiation Batucada, pour le cit'ado Argentine à la maison des associations de la jeunesse et des initiatives (MAJI). Les frais s'élèvent à 450 euros TTC.

47- 28 décembre 2015 : Passation d'un marché avec la société EFFIBAT ELBEX concernant la maintenance de la vidéo protection urbaine. Le marché est à bons de commande sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

48- 28 décembre 2015 : Passation d'un marché avec la société SADE concernant la réalisation de travaux courants sur les réseaux d'eau potable. Le marché est à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 1 250 000 euros HT.

49- 28 décembre 2015 : Passation d'un avenant au contrat sur les conditions particulières d'utilisation d'une machine à affranchir pour la machine NEOPOST.

50- 2 janvier 2016 : Passation d'une convention d'occupation des parcelles cadastrées AN n°s 89p (d'environ 2 406 m²) et 122p (d'environ 1 148 m²) sises la Blanche Haie à Beauvais, au profit de l'association ALEP. Cette convention est consentie pour une durée d'un an, à titre gracieux.

51- 4 janvier 2016 : Passation d'une convention avec le centre cynophile de formations professionnelles d'agent conducteur de chien de sécurité concernant la participation d'un agent à la formation « perfectionnement conducteur de chien de sécurité ». Les frais s'élèvent à 2 800,00 euros TTC.

52- 4 janvier 2016 : Passation d'une convention avec ECF Cotard formations concernant la participation d'agents à la formation « FCO : formation continue obligatoire transport de marchandises ». Les frais s'élèvent à 7 650,00 euros TTC.

53- 4 janvier 2016 : Passation d'une convention d'occupation de parcelle de terre à usage agricole sise à Beauvais, cadastrée section ZE n°88 d'une superficie de 3 070 m² environ, au profit de monsieur Daniel Levieil. Cette convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 32 euros.

54- 6 janvier 2016 : Passation d'un avenant au marché de remplacement du stockage SAN et des serveurs ESXI, ayant pour objet d'intégrer la possibilité des nouveaux hyperviseurs d'exécuter un nombre plus élevé de machines virtuelles, en cours d'exécution du contrat. Cette modification entraîne un coût supplémentaire de 9 520,00 euros HT, le coût total de la tranche conditionnelle est alors de 80 068,00 euros HT. Soit une augmentation de 4,93% par rapport au coût global du marché.

55- 6 janvier 2016 : Passation d'une convention de partenariat avec la société courtoisie automobiles pendant les fêtes de Noël. La société courtoisie automobile réglera, pour le compte de la ville de Beauvais, l'un des prestataires choisis par la ville de Beauvais pour déambuler durant la parade de Noël, en contrepartie la ville de Beauvais a posé une banderole publicitaire sur les bords de la patinoire.

56- 7 janvier 2016 : Passation d'un avenant au marché M155041V avec la société Courageux, afin de réaliser des travaux de dépose pour mesure conservatoire d'urgence de panneaux de vitraux en péril à l'église Saint Etienne.

Le montant de moins-value de 1 504,53 euros HT ramène ainsi le montant du marché à 13 492,63 euros HT.

57- 15 janvier 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association ETUDIANTS CONSCIENTS ACTIFS concernant la mise en place d'ateliers d'anglais ludique « E-project » durant les cycles 3, 4 et 5, pour le cit'ado Argentine. Les frais s'élèvent à 1 020 euros TTC.

58- 15 janvier 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SARL sicaline concernant la mise en place d'un atelier de sculpture sur ballons, à la maison de quartier Saint Lucien. Les frais s'élèvent à 633 euros TTC.

59- 18 janvier 2016 : Passation d'un contrat avec la société SALVIA développement concernant la maintenance du progiciel Salvia patrimoine. La dépense annuelle est de 3 059 euros HT.

60- 18 janvier 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du stade Pierre Brisson, à l'association football club de Chambly Thelle, dans le cadre de l'organisation d'un match de football comptant pour la 16ème finale de coupe de France opposant l'équipe de Football club de Chambly à l'équipe l'Olympique Lyonnais.

61- 19 janvier 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association UFOLEP 60 concernant la mise en place d'animations sportives, à la maison de quartier Saint Lucien. Les frais s'élèvent à 1 380 euros TTC.

62- 20 janvier 2016 : Passation d'une convention avec l'association centre de victimologie pour mineurs concernant la participation d'un agent à la formation « le mineur dans la tourmente des violences conjugales ». Les frais s'élèvent à 115,00 euros TTC.

63- 21 janvier 2016 : Passation d'une convention avec SOGELINK, concernant la participation d'agents à la formation « outil DICT.fr : perfectionnement pour les déclarants/exploitants ». Les frais s'élèvent à 2 414,10 euros HT.

64- 21 janvier 2016 : Passation d'une convention avec le CNFPT pays de Loire concernant la participation de deux agents à la formation préalable à l'armement. Les frais s'élèvent à 978,00 euros TTC.

65- 22 janvier 2016 : Passation d'un marché avec la société CABARO, concernant les transports scolaires et périscolaires réguliers et occasionnels intra-muros. Le marché est un marché à bons de commande. Le marché est passé sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

66- 22 janvier 2016 : Passation d'un marché d'achat de boissons pour la régie directe à autonomie financière du palais des sports et des spectacles, avec la société France boissons Ile de France. Le montant du marché est sans minimum et avec un montant maximum de 24 999,00 euros HT.

67- 22 janvier 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association NO MADE concernant la mise en place de deux ateliers de danse à la maison de quartier Saint Lucien, pour le carnaval. Les frais s'élèvent à 1 032,50 euros TTC.

68- 25 janvier 2016 : Décision concernant les tarifs des produits culturels proposés à la vente au sein du point de vente créé à la galerie nationale de la tapisserie.

Livre d'initiation au graphisme, CIG – prix de vente public : 12 euros, Eigengrau, festival 2014, CIG – prix de vente public : 44,90 euros, Catalogue du festival 2013, CIG – prix de vente public : 30 euros, Catalogue du festival 2012, CIG – prix de vente public : 40 euros, Catalogue Benjamin Graindorge, YMER et MALTA – prix de vente public : 18 euros.

69- 25 janvier 2016 : Passation d'un marché avec l'entreprise Comptoir Nordique, concernant des travaux de réhabilitation du pôle Bruno Metsu accueillant des vestiaires sportifs et un espace convivial lié à la pratique du football.

Les frais s'élèvent à un montant de base de 18 716,00 euros HT,

Une option 1 de 3 400,00 euros HT,

Une option 2 de 1 400,00 euros HT,

Une option 3 de 3 455,00 euros HT.

70- 26 janvier 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Fitness Club Beauvaisien concernant la mise en place d'une initiation Zumba Kids au cit'ado Argentine. Les frais s'élèvent à 480,00 euros TTC.

SÉANCE DU 18 MARS 2016

71- 26 janvier 2016 : Passation d'une convention avec la SCI HOBIMMO concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la ville de Beauvais – service archéologique municipal, concernant un terrain situé 1, cours Scellier à Beauvais.

72- 26 janvier 2016 : Passation d'une convention avec FLYING EYE concernant la participation d'un agent à la formation « télé-pilotage de drone civil de type multi-Rotor ». Les frais s'élèvent à 2 940,00 euros HT.

73- 26 janvier 2016 : Passation d'une convention avec l'APAVE Nord-Ouest concernant la participation de dix agents à la formation « gestes et postures ». Les frais s'élèvent à 882,00 euros HT.

74- 26 janvier 2016 : Passation d'une convention avec SERIANS concernant la participation de trois agents à la formation « SQL reporting services ». Les frais s'élèvent à 1 241,00 euros HT.

75- 26 janvier 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la fédération Française des clubs de voitures à pédales afin d'organiser une course de voiture à pédales à Beauvais. Les frais s'élèvent à 1 420,00 euros TTC.

76- 27 janvier 2016 : Passation d'une convention avec l'association départementale de protection civile de l'Oise (A.D.P.C.60) afin d'organiser une formation PSC1 en faveur d'un groupe de 8 jeunes, pour le cit'ado Argentine. Les frais s'élèvent à 400 euros TTC.

77- 28 janvier 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin, au profit de l'association Escal'en Beauvaisis.

78- 28 janvier 2016 : Passation d'une convention avec la SCI BATI ARCHE concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la ville de Beauvais-service archéologique municipal concernant un terrain situé 13, rue du Maréchal Leclerc à Beauvais.

79- 28 janvier 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, de la salle polyvalente Raymond Briard à Beauvais au profit de l'association sportive Allonne afin d'organiser un loto.

80- 28 janvier 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition d'une bouteille de gaz « Arcal mag » avec la société Air liquide France industrie, dans le cadre des activités de maintenance réalisées par le service des sports. Les frais s'élèvent à 212,00 euros TTC.

81- 28 janvier 2016 : Fin de régie de recettes n°16 concernant l'encaissement du produit des quêtes des mariages.

82- 29 janvier 2016 : Passation d'un contrat avec la société ESPACE INFO COM concernant la maintenance des photocopieurs Xerox 4112 et Xerox 5665 du service reprographie. Le montant de la prestation s'élève à 0,0043 euros HT par copie pour le Xerox 4112 et 0,0083 euros HT pour la copie pour le Xerox 5665 auquel s'ajoute une redevance trimestrielle de 796,25 euros HT.

83- 1er février 2016 : Passation d'un contrat avec la société Lenormant Manutention concernant la maintenance de la nacelle utilisée par la régie technique – affaires culturelles. Les frais s'élèvent à 600 euros TTC.

84- 1er février 2016 : Acte de nomination de mandataires de la régie de recettes de la galerie nationale de la tapisserie.

85- 1er février 2016 : Passation d'un contrat avec la société Lenormant Manutention concernant la maintenance de la nacelle utilisée par la régie technique – galerie nationale de la tapisserie. Les frais s'élèvent à 600 euros TTC.

86- 2 février 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association la PENA RECREATIVE concernant la mise en place d'un stage de magie au cit'ado Notre Dame du Thil (espace Robert Séné). Les frais s'élèvent à 550 euros TTC.

87- 3 février 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du plateau, 98 boulevard Notre-Dame du Thil à Beauvais au profit de l'association la compagnie de la Yole, afin d'organiser des répétitions.

88- 3 février 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Croix Rouge Française concernant un dispositif prévisionnel de secours pendant le concert NRJ MUSIC TOUR à l'Elispace de Beauvais. Les frais s'élèvent à 487 euros TTC.

89- 4 février 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association DEMO PERCU concernant la mise en place d'un stage de Batucada au cit'ado Argentine. Les frais s'élèvent à 720 euros TTC.

90- 5 février 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'UCPA afin de mettre en place un séjour pour 8 personnes à Chamonix. Les frais s'élèvent à 4 784 euros TTC.

91- 5 février 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit de l'association la compagnie de la Yole, afin d'organiser des répétitions et des spectacles.

92- 8 février 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit de l'association de Fraternité Internationale par l'Art, afin d'organiser un concert.

93- 8 février 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit du Théâtre de l'Orage, pour la présentation de travaux, ateliers théâtre.

94- 8 février 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association départementale de protection civile de l'Oise, afin d'assurer la mise en place d'un dispositif de secours pendant la manifestation sportive « 31ème triathlon international de Beauvais » sur le site du plan d'eau du Canada à Beauvais. Les frais s'élèvent à 2 163 euros.

95- 8 février 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium de la galerie nationale de la tapisserie, au profit du groupement d'étude des monuments et œuvres d'art de l'Oise, afin d'organiser une conférence.

96- 8 février 2016 : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'une salle au sein du pôle sportif Bruno Mestsu sis 171 avenue Marcel Dassault à Beauvais, au profit de l'association espoir sport cycliste Beauvaisien.

97- 8 février 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association départementale de protection civile de l'Oise, afin d'assurer la mise en place d'un dispositif de secours pendant la manifestation sportive « triathlon de l'Argentine ». Les frais s'élèvent à 554,40 euros.

98- 8 février 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association la Batoude concernant la mise en place d'initiations aux arts du cirque, au sein de la salle Jacques Brel pour le cit'ado Saint Jean. Les frais s'élèvent à 2 000 euros TTC.

99- 8 février 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit de l'association Scène-it, afin d'organiser des spectacles.

100- 8 février 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch, au profit de l'association le comptoir magique, dans le cadre du festival le blues autour du zinc.

101- 8 février 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch, au profit de l'association pour le rayonnement du violoncelle, dans le cadre du festival de violoncelle de Beauvais.

102- 9 février 2016 : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de parcelles cadastrées AN n°s 89p (d'environ 3 500m²), 90p (d'environ 696 m²), 93p (d'environ 44 m²) et 95p (d'environ 218 m²) sises la Blanche Haie à Beauvais au profit de l'association « écume du jour » afin de lui permettre de réaliser une activité de jardin partagé.

103- 9 février 2016 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Jacques Brel, au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, afin d'organiser un spectacle de danse du conservatoire Eustache Du Courroy.

104- 11 février 2016 : Passation d'un contrat avec la société CMAR concernant la maintenance préventive pour un nettoyeur eau chaude NC300 de la marque CMAR. Les frais s'élèvent à 3 300,00 euros HT.

105- 16 février 2016 : Passation d'un contrat de prestation de service avec monsieur Boris Berezovsky, concernant la direction artistique du festival « Pianoscope ». Les frais s'élèvent à 6 500,00 euros TTC.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.